

CIRCULATING COPY
TO BE RETURNED TO REPORTS DESK

FILE COPY

**DOCUMENT DE BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT**

DOCUMENT A USAGE INTERNE

Rapport No. 352a-TO

EVALUATION D'UN PROJET DE

DEVELOPPEMENT DU CACAO

ET DU CAFE AU TOGO

juin 26, 1974

Departement regional des projets
Bureau regional de l'Afrique de l'Ouest

**TRADUCTION NON-OFFICIELLE
A TITRE D'INFORMATION**

Ce rapport a été préparé à l'usage exclusif du personnel du Groupe de la Banque et à des fins officielles seulement. Il ne peut être publié, cité ou évoqué sans l'autorisation du Groupe de la Banque, lequel ne garantit en aucune manière son exactitude ou son caractère exhaustif.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

EQUIVALENTS MONETAIRES

Unité monétaire: Franc CFA

1 dollar EU	=	250 francs CFA
1 franc CFA	=	0,004 dollar EU
1.000.000 de francs CFA	=	4.000 dollars EU

POIDS ET MESURES
(Système métrique)

ABREVIATIONS

SORAD:	Société régionale d'aménagement et de développement
SRCC:	Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises
OPAT:	Office des produits agricoles du Togo
CNCA:	Caisse nationale de crédit agricole
BTD:	Banque togolaise de développement
IFCC:	Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (France)
FAC:	Fonds d'aide et de coopération (France)
SEDES:	Société d'études pour le développement économique et social (France)
UCP:	Unité de crédit du projet
AA:	Acheteur agréé

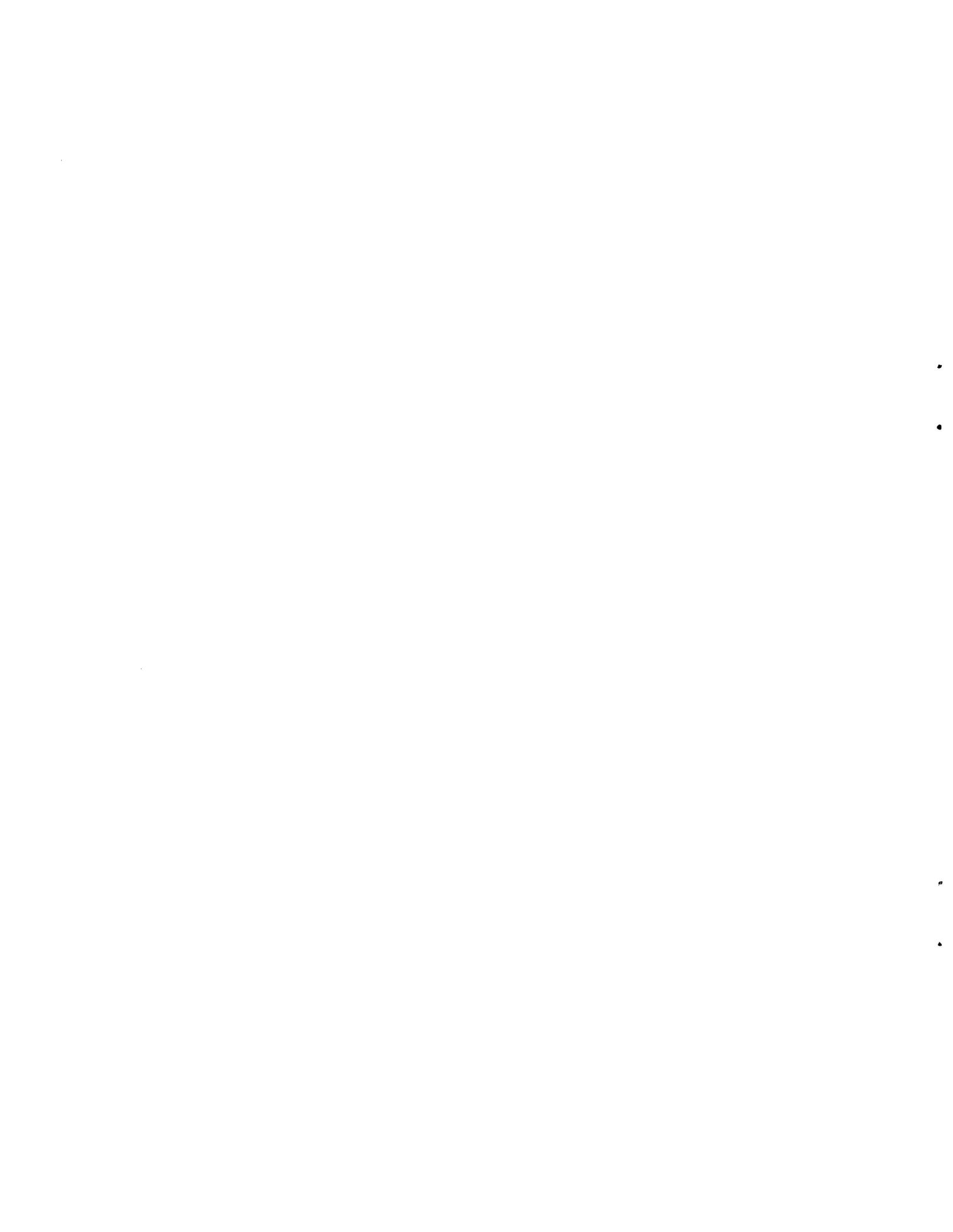
TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
RESUME ET CONCLUSIONS	i - v
I. INTRODUCTION	1
II. LE CADRE DU PROJET	1
A. Généralités	1
B. Le secteur agricole	2
C. La culture du cacao et du café	3
D. Institutions	5
E. La politique de développement agricole	7
III. LE PROJET	7
A. Les zones du projet	7
B. Description du projet	9
IV. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT	16
A. Coûts estimatifs	16
B. Financement envisagé	16
C. Passation des marchés	21
D. Déboursements	22
E. Comptabilité et contrôle financier	23
V. ORGANISATION ET GESTION	24
VI. RENDEMENTS ET PRODUCTION, MARCHES ET PRIX, REVENUS AGRICOLES ET RECETTES DE L'ETAT	27
A. Rendements et production	27
B. Marchés et prix	28
C. Rentabilité au niveau des exploitants agricoles .	29
D. Recettes de l'Etat	30
VII. AVANTAGES ET JUSTIFICATION ECONOMIQUES	31
VIII. RECOMMANDATIONS	34

Ce rapport est fondé sur les travaux d'une mission d'évaluation composée de MM. P. Esmiol et M. Burer (IDA), H. Toxopeus (consultant) et I. Kande (stagiaire de la Banque africaine de développement).



TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

RESUME ET CONCLUSIONS

Généralités

i. Le Gouvernement du Togo a demandé l'aide de l'IDA pour améliorer la production de cacao et de café par les petits exploitants en procédant aussi bien aux renouvellements dans les exploitations cacaoyères et caféières qu'à de plantations nouvelles pour ces deux cultures. Le projet proposé constituerait une première opération de la Banque Mondiale dans le domaine de l'agriculture au Togo; il représenterait la seconde étape d'un programme de rénovation de la cacaoyère et de la caféière qui a commencé en 1971 avec l'aide technique et financière du Fonds d'aide et de coopération (FAC). Jusqu'à présent, ce programme a consisté essentiellement en la création, l'équipement et la mise en place du personnel de la Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) tandis qu'une recherche agronomique appropriée était lancée et que la production de matériel végétal était entreprise. Il est possible d'envisager maintenant un projet visant à aider les petits exploitants agricoles à améliorer et à développer leurs plantations de cacao et de café. L'étude de factibilité du projet proposé a été préparée en 1972 par la Société d'études pour le développement économique et social (SEDES); ce projet a été évalué par une mission de l'IDA en mars-avril 1973.

Description du projet

ii. Le projet aurait pour but de promouvoir l'expansion de la production, de cacao et de café par de petits exploitants, selon des méthodes modernes. Le projet serait concentré dans la région des plateaux dans le sud-ouest du pays, région où la plupart des plantations de cacaoyers et de caféiers sont situées. Le climat et les sols sont favorables à la production du cacao ou du café dans cette région. Le projet serait mis en oeuvre dans quatre zones bien définies dans la région du projet: la culture du cacao dans le Litimé et le Klouto, celle du café dans l'Akposso et le plateau de Dayes.

iii. Le projet serait réalisé en huit ans, de 1974/75 à 1981/82; il comprendrait les éléments suivants:

a) renforcement des institutions du projet, particulièrement de la Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) et de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA);

b) formation des agents de vulgarisation de la SRCC et des agents de crédit de la CNCA;

c) recherche appliquée sous la responsabilité de la SRCC;

d) plantation et entretien de 4.400 ha de cacao et de 4.000 ha de café, dont 75 % environ consisteraient à renouveler d'anciennes plantations très peu productives, grâce à l'apport d'assistance technique et à l'octroi de crédits en espèces et en nature ainsi que de subventions aux quelque 6.500 petits exploitants qui participeraient au projet. A maturité, ces plantations devraient produire environ 4.400 tonnes de cacao par an (équivalent à 30 % de la production de 1973) et environ 4.800 tonnes de café parche sec (équivalent à environ 90 % de la production de 1972);

e) construction de 50 km et remise en état de 110 km de routes de desserte ainsi que l'entretien des routes de desserte dans les zones du projet au cours de la durée du projet; et

f) recrutement de consultants en vue de:

i) recommander à la CNCA une structure administrative et des procédures de prêt adaptées aux conditions du Togo; et

ii) évaluer l'incidence du projet et préparer un projet ultérieur dans la mesure où celui-ci serait justifié.

iv. Les dépenses les plus importantes à effectuer par les organisations liées au projet seraient celles relatives au personnel local et au personnel expatrié, à la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, de dix maisons avec bureaux et d'un entrepôt, ainsi que des dépenses d'équipement. Ces dernières consisteraient en l'achat de 41 automobiles et camions, 32 motocyclettes et 160 bicyclettes. Les sommes consacrées au crédit agricole financeraient essentiellement la préparation des terres, le matériel végétal, le phosphate naturel et le petit matériel agricole. Les traitements phytosanitaires du cacao par pulvérisation contre les capsidés continueraient à être assurés gratuitement aux participants par la SRCC sur financement de l'Etat. Ce service a été effectué de manière efficace jusqu'à présent; comme la zone cacaoyère est relativement dense et peu étendue, et que les planteurs de cacao sont fortement taxés, le traitement gratuit apparaît comme étant, au Togo, la meilleure méthode pour la lutte contre les capsidés.

Réalisation du projet

v. La SRCC serait chargée des aspects techniques ainsi que de l'infrastructure du projet et la CNCA serait chargée des opérations de crédit du projet qui seraient exécutées par une Unité de crédit du projet (UCP), créée spécialement à cet effet. D'une manière plus précise, la SRCC serait responsable de: 1) promouvoir le projet parmi les paysans et sélectionner les participants; 2) aider les paysans à préparer leurs plans d'exploitation et leurs demandes de crédit; 3) recommander les paysans à la CNCA en ce qui concerne ces prêts et contrôler l'emploi des fonds ainsi obtenus; 4) superviser la production du matériel végétal et sa distribution ainsi que la distribution des autres moyens de production; et 5) exécuter les routes et infrastructures du projet. La direction et l'organisation de la SRCC sont adéquates pour la réalisation du projet dans de bonnes conditions. Comme la CNCA éprouve des difficultés dans la gestion de son portefeuille de prêts actuels et n'a pas d'expérience en matière de crédit à moyen et long termes pour le développement agricole, elle créerait une Unité de crédit du projet (UCP) qu'elle administrerait mais qui serait responsable vis-à-vis de la direction de la SRCC en ce qui concernerait ses opérations. L'Unité de crédit serait chargée d'accorder les prêts du projet sur la base des recommandations de la SRCC, de gérer les comptes de crédit, de mettre en place les procédures de ce crédit et d'assurer le recouvrement des prêts. Un spécialiste ayant une grande expérience du crédit agricole serait recruté pour diriger l'UCP.

Coûts estimatifs et financement

vi. Le coût total du projet est estimé à 10,5 millions de dollars, y compris les droits de douane et autres impôts s'élevant à 0,5 million de dollars; la partie de ce coût payable en devises étrangères est estimée à 36 %. Le crédit IDA proposé pour un montant de 6 millions de dollars serait accordé à l'Etat aux conditions financières habituelles. Le FAC participerait au projet à concurrence de 1,7 million de dollars (8,5 millions de francs français). La contribution de l'Etat serait de 2,8 millions de dollars. Le crédit IDA proposé, le financement du FAC et la contribution de l'Etat seraient employés comme suit:

a) 7,13 millions de dollars seraient mis à la disposition de la SRCC sous forme de subventions afin de financer les coûts d'équipement, ses frais de fonctionnement, la formation, le programme de routes secondaires, la recherche appliquée, le traitement phytosanitaire des nouvelles plantations de cacaoyers et l'étude d'évaluation du projet;

b) 2,91 millions de dollars seraient prêtés par l'Etat à la CNCA pour financer ses prêts aux planteurs, ainsi que ses coûts d'équipement et ses frais de fonctionnement. Ce prêt à la CNCA serait remboursable en 13 ans et aurait un taux d'intérêt de 1 %. Cette période de remboursement comprendrait un différé d'amortissement de six ans. De telles conditions sont indispensables afin d'assurer l'autonomie financière de la CNCA en ce qui concerne ses opérations de prêts pour le cacao et le café;

c) 0,06 million de dollars seraient mis à la disposition de la CNCA sous forme de subvention pour financer les coûts de l'étude sur l'organisation de la CNCA; et

d) 0,40 million de dollars seraient conservés comme réserve pour imprévus.

vii. Les prêts aux planteurs auraient une durée de neuf ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans (pour le cacao) et de quatre ans (pour le café). Tous ces prêts auraient un taux d'intérêt de 8 %. Le taux d'intérêt proposé correspond aux taux habituellement pratiqués par la CNCA (entre 6-1/2 % et 8 %). Les budgets des exploitations agricoles montrent que les participants au projet seraient en mesure d'emprunter à ces conditions.

viii. Le produit du crédit IDA serait décaissé de manière à financer:

a) 70 % du coût des bâtiments, de l'équipement et des véhicules pour la SRCC et la CNCA (0,58 million de dollars);

b) 85 % des coûts de fonctionnement de la SRCC, à l'exception des salaires des expatriés; 80 % des coûts de formation; 80 % des coûts de fonctionnement de l'Unité de crédit du projet (UCP) de la CNCA; et 80 % des montants déboursés au titre des prêts accordés par l'UCP (4,31 millions de dollars);

c) 100 % des coûts en devises étrangères de l'étude d'organisation du crédit (0,06 million de dollars);

d) 60 % des coûts de l'étude d'évaluation du projet (0,14 million de dollars);

e) 40 % des coûts de la recherche appliquée (0,51 million de dollars);

f) une somme de 0,40 million de dollars ne serait pas affectée.

ix. Les contrats supérieurs à 25.000 dollars pour la fourniture de véhicules à moteur et de matériel de construction, tant pour les routes que pour la construction des bâtiments, seraient attribués sur la base d'appels d'offres internationaux en accord avec les "Directives concernant la passation des marchés financés par les Prêts de la Banque Mondiale et les Crédits de l'IDA"; la valeur totale de ces contrats est estimée à 0,9 million de dollars. En ce qui concerne la construction des bâtiments mentionnés ci-dessus, et dont le coût total est évalué à 0,3 million de dollars, l'Etat pourrait accorder une marge de préférence de 7,5 % aux entreprises locales. Les services du personnel expatrié et des consultants s'élevant au total à environ 1,5 million de dollars seraient obtenus selon des procédures acceptables par l'IDA. Les autres biens et services à acquérir dans le cadre du crédit envisagé consistent en un grand nombre d'articles d'un coût individuel peu élevé et en salaires de

personnel local et de travailleurs agricoles; ils seraient acquis conformément aux procédures normales de l'Emprunteur qui sont satisfaisantes. Ils comprennent: i) le petit matériel agricole des planteurs, le mobilier et l'équipement des bureaux ainsi que les fournitures courantes de la SRCC et de la CNCA/UCP, d'un coût total d'environ 1,8 million de dollars, qui seraient achetés aux représentants locaux de fournisseurs étrangers; ii) la main-d'oeuvre salariée des planteurs et le matériel végétal produit localement, d'un coût total d'environ 2,3 millions de dollars; iii) le personnel local, les dépenses de formation du personnel de la SRCC et de la CNCA, d'un coût total d'environ 2,4 millions de dollars. Aucun régime de préférence régionale n'est applicable.

Avantages économiques

x. Les avantages directs procurés par le projet consisteraient en l'augmentation de la production et des exportations de cacao et de café et, par suite, des recettes en devises étrangères qui en résulteraient. En l'absence du projet, les productions du Togo en cacao et en café stagneraient aux alentours de leur niveau actuel. Il est indispensable que les recettes en devises du Togo augmentent si celui-ci veut financer une partie notable des dépenses de développement qu'il doit effectuer. Bien que l'on puisse dire que le Togo dépend déjà trop de ces deux cultures d'exportation, l'environnement et l'état actuel de la technologie excluent, dans l'avenir immédiat, toute diversification par la poursuite d'activités plus rémunératrices, à l'exception peut-être de la culture du coton. Par ailleurs, il n'y a que peu de possibilités d'économiser des devises par la réalisation de programmes visant à la substitution aux produits importés car les importations de produits alimentaires sont actuellement peu importantes.

xi. On estime que les recettes nettes en devises étrangères induites par le projet atteindraient environ 10 millions de dollars par an en 1986 et resteraient par la suite à un niveau comparable. Le taux de rentabilité économique de l'ensemble du projet serait de 33 %. On a aussi calculé les taux de rentabilité de chacun des deux composants, cacao et café, et ceux-ci seraient respectivement de 27 % et 40 %. On a étudié la sensibilité du taux de rentabilité sous diverses conditions, ce qui a confirmé que le projet était économiquement justifié, puisque avec des prix (ou des rendements) inférieurs de 40 % aux estimations faites dans le rapport et des coûts supérieurs de 10 % aux hypothèses de base, le taux de rentabilité serait toujours satisfaisant, et, de l'ordre de 19 %.

xii. Outre les avantages directs qu'il procurerait, le projet aurait des avantages secondaires importants non quantifiables. Il est important de noter que, grâce au projet, deux des sous-secteurs les plus importants de l'économie du Togo seraient modernisés par l'emploi de techniques récentes et de matériel végétal à haut rendement. De plus, les institutions de développement agricole seraient renforcées; des techniciens togolais seraient formés dans les domaines de l'agronomie moderne et des méthodes de vulgarisation; le noyau d'un organisme efficace de crédit agricole serait mis en place. D'une manière

générale, le projet permettrait de mettre au point une forme efficace de développement agricole qui devrait pouvoir s'appliquer à toute une série d'autres situations au Togo.

xiii. Le projet justifie l'octroi par l'IDA d'un crédit de 6 millions de dollars.

I. INTRODUCTION

1.01 Le Gouvernement du Togo a demandé l'aide de l'IDA pour aider les petits planteurs à améliorer la culture du cacao et du café par la rénovation des exploitations cacaoyères et caffières dégradées. Cette rénovation est prioritaire ainsi que le prévoit le Deuxième Plan quinquennal (1971-1975) du Togo. Le projet évalué dans ce rapport constituerait la seconde étape d'un programme de rénovation entrepris en 1971 avec l'assistance technique et financière du Fonds d'aide et de coopération (FAC) de la France. Dans la première étape, on avait mis l'accent sur le développement des institutions du projet et sur la production de matériel végétal approprié. Le projet proposé serait la troisième opération du Groupe de la Banque au Togo mais la première pour l'agriculture. Un crédit IDA (131-TO) de 3,7 millions de dollars a été signé le 10 octobre 1968 pour un Projet d'entretien routier; les réalisations de ce projet sont satisfaisantes. Un crédit IDA de 8,7 millions de dollars a été signé le 28 décembre 1973 pour un second Projet routier.

1.02 L'étude de factibilité du projet a été faite par la Société d'études pour le développement économique et social (SEDES) en 1972 avec l'aide de la Mission permanente de la Banque en Afrique de l'Ouest. Le projet a été évalué en mars-avril 1973 par une mission composée de MM. P. Esmiol, M. Burer (IDA), H. Toxopeus (consultant) et I. Kande (stagiaire de la Banque africaine de développement).

II. LE CADRE DU PROJET

A. Généralités

2.01 Le Togo est situé sur le Golfe de Guinée; les pays limitrophes sont le Ghana, le Dahomey et la Haute-Volta. Il couvre quelque 56.600 km²; sa population est d'environ 2,1 millions d'habitants et croît à un taux estimatif de 2,7 % par an.

2.02 L'économie du Togo a maintenu un taux de croissance modéré depuis l'indépendance. Durant le Premier Plan quinquennal (1966-1970), le produit intérieur brut (PIB) a connu une croissance d'environ 5 % par an, en prix constants, et le taux de croissance annuel de la production agricole a été de 3 à 4 %. En 1970, le revenu moyen par habitant a atteint 31.000 francs CFA (126 dollars), bien que dans les zones rurales, où vivent 80 % de la population, il ait été de 17.000 francs CFA seulement (68 dollars). En 1971, 1972 et probablement 1973, la croissance des PIB a été à peu près nulle en prix constants et, par conséquent, le revenu moyen par habitant a baissé, bien que, durant cette période, le PIB ait eu une croissance d'environ 8 % par an en prix courants. Cette stagnation a été due essentiellement: a) à

une réduction sensible du commerce frontalier avec le Ghana; b) à une détérioration des termes de l'échange résultant, pour une large part, de la baisse des cours du cacao qui s'est poursuivie jusqu'à mi-1973 et de l'augmentation des prix des produits importés; c) à des conditions climatiques défavorables, qui ont affecté les cultures vivrières et les cultures d'exportation; et d) à une réduction des investissements publics, en particulier dans le secteur de la construction. Les perspectives pour les prochaines années sont plus favorables, du fait des prix d'exportation élevés et des perspectives de marché favorables pour les phosphates, le cacao et le café.

B. Le secteur agricole

2.03 L'agriculture contribue pour environ 40 % au PIB et pour plus de 60 % aux recettes d'exportation. Les cultures vivrières - surtout ignames, manioc, maïs et sorgho - représentent environ 80 % de la production agricole, le reste consiste en des cultures industrielles et d'exportation, principalement le cacao, le café, le coton et l'huile de palme. Au cours de la dernière décennie, le cacao et le café ont représenté 50 % de la valeur des exportations; le produit qui était, ensuite, le plus important, les phosphates, a contribué pour 35 % au total des exportations.

2.04 Du point de vue agricole, le Togo peut être divisé en quatre zones agro-climatiques:

- i) La Région maritime, couverte des restes de la forêt équatoriale, a deux saisons de pluies (avril-juin (600 mm) et septembre-novembre 300 mm). Les cultures principales de cette région sont le manioc et le maïs; elles sont parsemées de quelques bouquets de palmiers à huile de productivité marginale.
- ii) La Région du Nord, ou des savanes, est caractérisée par sa pluviosité irrégulière et de courte durée (1.100 mm) ainsi que par une mosaïque de sols différents dont les possibilités d'utilisation sont très variables. La pression démographique, entre 30 et 85 habitants/km², est néanmoins très forte et est à l'origine des migrations vers le sud, surtout vers les régions maritimes et des Plateaux ainsi que vers le Ghana. Les cultures principales sont le petit et le gros mil, les noix de cajou, l'arachide et, à un moindre degré, le riz.
- iii) La Région centrale est une savane boisée avec une moyenne de 1.300 mm de pluie par an concentrés en une seule saison. Cette zone qui forme une grande partie du Togo est la région la moins peuplée; elle n'a que 15 habitants/km². Bien que les précipitations et les sols essentiellement ferrugineux puissent justifier certaines cultures comme le coton, l'arachide, l'igname, le maïs ou des légumineuses, la nappe phréatique n'est pas assez proche de la surface pour que l'on puisse aisément l'atteindre. L'insuffisance en eau potable est la contrainte principale qui s'oppose à l'occupation spontanée et au développement agricole de cette région.

- iv) La Région des Plateaux est une zone montagneuse; son sous-sol à base de quartz est commun au Ghana et au Togo; elle est couverte d'une forêt humide typique. Durant l'unique saison humide, la pluviométrie est en moyenne de 1.500 mm. Les systèmes agricoles de cette région sont dominés par le café et le cacao. Le projet serait situé dans la Région des Plateaux.

2.05 Le Togo est un pays de petites exploitations agricoles; on estime que ses quelque 300.000 exploitations familiales sont en moyenne de 2 à 5 ha. L'organisation foncière est encore plus complexe qu'ailleurs en Afrique occidentale. Les droits à la terre appartiennent selon la loi tribale à l'autorité traditionnelle du village, mais à la différence de la plus grande partie de l'Afrique de l'Ouest, les membres individuels de chaque village possèdent un droit d'usage quasi permanent qu'ils peuvent transférer à des étrangers au village dans le cadre d'accords de fermage ou de métayage. C'est ainsi que selon un des systèmes de métayage qui s'applique aux cultures pérennes, le locataire défriche la terre, plante, entretient et récolte la production. Pour cela, il reçoit soit la moitié de la récolte totale, soit la totalité de ce qui est récolté sur la moitié de la terre. Les droits des locataires dans un tel système ne sont pas nettement définis et il y a des conflits entre propriétaires et locataires. Comme ces problèmes fonciers pourraient constituer une contrainte au développement dans certaines zones, le gouvernement, avec l'aide du PNUD, prépare une législation foncière qui serait progressivement mise en vigueur après que des études cadastrales aient été menées à bien dans les diverses régions.

C. La culture du cacao et du café

2.06 La culture du cacao est concentrée dans la Région des Plateaux, en particulier dans les zones appelées plaines du Litime et du Klouto (voir carte et par. 3.01). C'est une culture de petits exploitants, pratiquée généralement avec le café, le palmier à huile et des cultures vivrières sur des exploitations de 2 à 5 ha. La surface totale plantée en cacaoyers est estimée à 40.000 ha. Récemment, la production annuelle était en moyenne de 10.000 tonnes, soit un rendement moyen à l'hectare de 250 kg. Cependant, en 1973, par suite du programme de lutte anti-capsidés, la production a atteint environ 14.000 tonnes. La production actuelle est nettement au-dessous du contingent de 28.500 tonnes accordé au Togo par le nouvel Accord international sur le cacao. On estime que 40 % des cacaoyers existants ont plus de 30 ans. Très peu de nouveaux cacaoyers ont été plantés ces dernières années car la confiance des paysans a été affectée par le bas niveau des prix pendant la décennie 1960-70, ainsi que par l'absence d'un effort concerté de l'Etat pour le développement du cacao. Cet effort aurait dû être orienté vers la fourniture aux paysans d'assistance technique, de crédits et de plants améliorés. Récemment cependant, l'Etat a entrepris d'aider le secteur cacaoyer: en 1969, l'Etat a mené à bien des campagnes phytosanitaires contre les capsidés et le "swollen-shoot", et en 1971, il a commencé la réalisation d'un programme de rénovation des cacaoyers avec l'aide technique et financière du FAC. Ces mesures ont coïncidé avec un renversement favorable des perspectives du marché pour le cacao; cette nouvelle tendance a donné une impulsion notable au programme de développement du cacao.

2.07 Le caféier est aussi cultivé principalement dans la Région des Plateaux, surtout dans les plateaux d'Akposso et de Dayes. En dépit des conditions favorables à la culture, la production de café a stagné, et cela pour deux raisons essentielles. La première est que les caféiers sont de la variété *cafea canephora niaouli*. Le café Niaouli est semblable au café Robusta qui lui-même est une variété de l'espèce des *Canephora* (Annexe 4). Il diffère cependant du Robusta par le fait qu'il pousse en buissons et surtout par son rendement potentiel maximum qui est de 400 kg/ha alors que les variétés améliorées du Robusta peuvent atteindre un rendement de 2.000 kg/ha. La seconde raison est que, pendant plus d'une décennie, les prix aux producteurs ont été fixés à un niveau trop bas (voir par. 2.10) pour que les planteurs aient intérêt à bien entretenir leurs exploitations alors que l'Etat ne fournissait ni l'assistance technique ni les plants améliorés de Robusta dont les planteurs auraient eu besoin pour augmenter les rendements des plantations existantes ou nouvelles avec des variétés à haut rendement. Les zones productrices de café sont estimées à environ 38.000 ha, mais si les plantations quasi abandonnées étaient incluses dans le total, celui-ci serait alors probablement de l'ordre de 50.000 ha. Au cours des dernières années, la production annuelle moyenne a été inférieure à 10.000 tonnes, et elle a été réduite à environ 5.000 tonnes en 1972 et 1973. Dans le cadre du second Accord international sur le café, le Togo avait un quota de 12.000 tonnes.

2.08 Les prix au producteur pour le cacao et le café sont fixés par le gouvernement avant chaque campagne, sur la base des recommandations de l'Office des produits agricoles du Togo (OPAT - par. 2.12). La politique des prix est déterminée de manière à assurer un excédent à l'OPAT après paiement des droits et taxes.

2.09 Pendant la seconde moitié de la décennie 1960-70, l'OPAT a régulièrement fait des bénéfices nets sur les exportations de cacao; ceux-ci variaient de 30 à 80 francs CFA/kg si bien que l'OPAT a pu augmenter les prix aux producteurs de cacao de 40 francs CFA/kg (7,3 cents par livre) en 1964 à 93/95 francs CFA/kg (16,9 cents par livre) en 1970-71 et les maintenir à ce prix par la suite malgré une chute temporaire des prix internationaux en 1970/71 et 1971/72. Avec le renversement des prix mondiaux en 1973, les bénéfices de l'OPAT ont sensiblement augmenté en 1973 et 1974, et l'OPAT a pu ensuite augmenter à 105 francs CFA/kg le prix aux producteurs en juin 1974. Ce dernier prix est suffisant pour encourager les producteurs à entretenir correctement leurs exploitations ainsi qu'à planter de nouveaux cacaoyers ou replanter leurs anciens cacaoyers, pourvu que des services d'assistance soient fournis par l'Etat (par. 6.07).

2.10 Les bénéfices de l'OPAT sur les exportations de café sont tombés d'environ 35 francs CFA/kg en 1965/66 à environ 15 francs CFA/kg en 1970/71 si bien que l'OPAT n'a pas été amené à augmenter les prix du café qui sont restés à 75 francs CFA/kg (13,6 cents par livre) jusqu'à la campagne 1972/73. Avec le renversement des prix mondiaux, l'OPAT a fait des bénéfices de plus de 100 francs CFA/kg en 1971/72 et a augmenté le prix au producteur d'une manière modérée, en le portant en 1972/73 à 80 francs CFA/kg (14,5 cents par livres). En juin 1974, le prix au producteur était encore augmenté, jusqu'à 100 francs CFA/kg (18 cents par livre), ce qui est considéré le niveau minimum nécessaire

pour réanimer l'intérêt des producteurs à adopter des méthodes correctes d'exploitation dans leurs caféière.

2.11 Compte tenu des perspectives actuelles du marché du cacao et du café (para. 6.04 et 6.06), les recettes de l'Etat sur l'exportation de ces produits devraient rester élevées, et par conséquent l'OPAT aurait l'occasion d'augmenter davantage les prix aux producteurs sans sacrifier une proportion exorbitante de ses bénéficiaires. Au cours des négociations, des assurances ont été données par le gouvernement que les prix aux producteurs pour le cacao et le café seraient révisés au moins une fois par an, et que le gouvernement donnerait à l'IDA, au cours de chaque révision des prix, l'occasion d'exprimer son opinion sur les niveaux de ces prix.

2.12 La commercialisation du cacao et du café est contrôlée par l'OPAT. L'OPAT a de larges responsabilités en matière de commercialisation et de stabilisation des prix, non seulement du cacao et du café, mais aussi des huiles végétales et du coton. Le cacao et le café représentent environ 85 % de son chiffre d'affaires. L'OPAT a constitué des réserves importantes se montant à 9.500 millions de francs CFA (38 millions de dollars) (voir Annexe 1).

2.13 L'achat de la production des paysans est assuré par des acheteurs agréés par l'OPAT (AA) auquel ils revendent cette production. La qualité des AA est satisfaisante et le paiement au producteur des prix garantis est contrôlé par l'OPAT. Le contrôle de la qualité du cacao et du café, avant que ceux-ci soient vendus, sont assurés par le Service du conditionnement qui fait partie du Ministère de l'économie rurale.

D. Institutions

2.14 Le Ministère de l'économie rurale s'occupe essentiellement de la formulation des politiques et de la coordination des programmes. La mise en oeuvre du développement agricole a été attribuée à un certain nombre d'organisations responsables soit d'une région, soit d'un produit particulier. Parmi celles-ci, il y a cinq Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD) qui, depuis 1967, s'occupent des cinq régions administratives du pays. Les SORAD sont chargées d'assurer la vulgarisation et l'approvisionnement agricoles et de jouer le rôle d'intermédiaires entre les paysans et les institutions de crédit. Jusqu'à présent, les SORAD n'ont pas été des agents de développement très efficaces. Les raisons de cette situation sont nombreuses; parmi les contraintes notables qu'elles ont rencontrées figurent l'insuffisante formation de leur personnel, des problèmes de gestion et la formulation insuffisante de leurs projets et programmes ainsi que la limitation de leurs moyens financiers.

Principales organisations intéressées par le cacao et le café (Annexe 1)

2.15 La recherche sur le cacao et le café a été assurée par l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (IFCC). L'Institut a commencé son travail sur le café et le cacao au Togo en 1967; il est financé par le FAC et par l'Etat du Togo. La principale station de l'IFCC est à Tové; une de ses principales activités est la multiplication du matériel végétal à partir des plants de base importés de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria.

2.16 La Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) a été fondée en 1971 avec l'assistance du Fonds d'aide et de coopération du Gouvernement français (FAC), pour assurer le développement des activités relatives au cacao et au café. Jusqu'alors c'était la SORAD des Plateaux qui s'en occupait mais ses résultats étaient peu satisfaisants. Les objectifs de la SRCC sont de rénover et d'étendre la culture du cacao et du café en fournissant un ensemble de services - vulgarisation, matériel végétal et autres moyens de production - et en mettant en place l'infrastructure nécessaire dans les zones de culture du cacao et du café. Les réalisations de la SRCC ont été, et continuent d'être, bonnes. Le personnel de direction et d'exécution est efficace. A l'origine, la SRCC avait été conçue comme un organisme public financièrement autonome; ceci était peu réaliste car la SRCC est une institution de développement qui a des dépenses importantes mais peu ou pas de recettes. La situation financière de la SRCC n'est restée saine que grâce aux subventions du FAC (voir Annexe 1). Comme la SRCC serait l'organisation centrale du projet proposé, il est important que son financement soit adapté à ses besoins, et qu'elle jouisse d'une assez grande autonomie financière pour pouvoir remplir son rôle d'une manière efficace. Au cours des négociations, l'IDA a reçu des assurances de la part du gouvernement selon lesquelles celui-ci mettrait à la disposition de la SRCC, rapidement et dans la mesure nécessaire, tous les fonds ou autres ressources dont elle aurait besoin pour réaliser le projet et son programme d'ensemble de rénovation et de développement du cacao et du café, y compris la lutte anti-capsidés dans la Région des Plateaux.

2.17 La Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) (Annexe 2) est l'organisme national de crédit agricole constitué en 1967 lorsque son prédécesseur, le Crédit du Togo, fut dissous. La CNCA a accordé un nombre limité de prêts de campagne et de commercialisation aux SORAD et aux coopératives, mais n'a pratiquement pas d'expérience de financement d'investissements de développement ou d'octroi de crédits individuels aux paysans. L'expérience de la CNCA en matière de recouvrement des crédits est peu satisfaisante surtout si l'on considère que ses prêts de campagne et de commercialisation devraient être de recouvrement aisé. Le bilan de la CNCA pour 1972 (Annexe 2) montre que 16 % du portefeuille de la CNCA consiste en créances douteuses. Dans l'état actuel de son organisation et de son personnel, la CNCA ne serait pas à même de gérer les quelque 6.500 prêts qui seraient accordés aux planteurs dans le cadre du projet. Le paragraphe 5.07 donne des détails sur l'organisation du crédit agricole dans le cadre du projet qui devrait permettre à la CNCA d'acquérir l'expérience nécessaire pour mieux remplir, à l'avenir, son rôle en matière de développement agricole au Togo.

E. La politique du développement agricole

2.18 Le second Plan quinquennal (1971-1975) vise à un taux de croissance du PIB de 7,7 % par an. Le plan alloue 15 % environ de l'investissement public à l'agriculture, et ce, avec un objectif de croissance annuelle de la production agricole totale de 6,6 % - dont cultures vivrières 3,7 % et cultures industrielles et d'exportation 10 %. Il prévoit que les productions de cacao et de café croîtront respectivement à 12 % et 8,5 % par an. On peut mettre en question la base statistique du plan: c'est ainsi que le plan suppose que les productions de cacao et de café en 1970 étaient de 20.000 tonnes chacune; sur cette base, la production devrait atteindre 35.000 tonnes de cacao et 30.000 tonnes de café en 1975. En fait, la production effective de cacao et de café a été, au cours des dernières années, inférieure aux estimations indiquées ci-dessus pour 1970 (par. 2.06 et 2.07) et il apparaît que les objectifs ambitieux du plan ne seront pas atteints. Néanmoins, le plan insiste, à juste titre, sur l'importance du café et du cacao, étant donné que ces produits représentent une partie importante des recettes extérieures (par. 2.03), que les perspectives du marché sont favorables, qu'il y a peu d'autres possibilités d'exportation de produits agricoles en dehors du coton et que la réalisation des programmes de développement du cacao et du café profiteront à un grand nombre de paysans. Le projet proposé s'intègre donc bien dans la stratégie du développement adoptée par le Togo. C'est aussi le seul projet actuellement prêt à être réalisé. Un des principaux goulets d'étranglement de la croissance agricole est la rareté de bons projets prêts à être évalués ainsi que de main-d'oeuvre bien formée et d'institutions efficaces pour les réaliser. Il est par conséquent très souhaitable que le Togo profite de tout projet, tel que celui qui est proposé dans ce rapport, qui est en accord avec les objectifs de développement du pays et qui a les possibilités d'être réalisé rapidement et avec succès. Cependant, en raison des incertitudes des perspectives à long terme du marché mondial du cacao et du café, le Togo ne devrait entreprendre d'autres projets de plantation de café et de cacao qu'après avoir étudié de près la situation.

III. LE PROJET

A. Les zones du projet

3.01 Le projet serait situé dans les régions dites des Plateaux (par. 2.04) dans le sud-ouest du pays (carte), là où l'essentiel de la production du cacao et du café est concentré. De façon générale, dans la région des Plateaux les sols et les climats sont propices à la production de ces deux produits. Le projet serait réalisé dans quatre zones bien définies; au total, elles couvriraient environ 90.000 ha habités par environ 75.000 personnes.

3.02 Les activités du projet relatives au développement du cacao seraient concentrées dans les zones du Litimé et du Klouto. Le Litimé, dans le nord de la zone du projet, est une région de piedmont en prolongement de la zone cacaoyère du Ghana. Il s'étend sur quelque 30.500 ha et comprend 16 villages et environ 32.000 habitants. Le Klouto est dans le sud-ouest de la zone du projet; il s'étend sur 21.000 ha et comprend six villages et 10.000 habitants.

3.03 Les activités du projet relatives au café seraient menées dans les régions d'Akposso et de Dayes. Ces régions sont propices à la production de café, mais ne sont que marginalement favorables au cacao en raison d'une répartition des pluies moins qu'optimale et de brouillards fréquents qui sont propices à la pourriture brune. L'Akposso est situé à l'est du Litimé, sa superficie est de 19.600 ha sur lesquels vivent 16.000 personnes environ dans 16 villages. Le plateau de Dayes a environ 19.000 ha dans le centre de la zone du projet; sa population, d'environ 16.000 personnes, est répartie en 12 villages.

Climats et sols (Annexe 3)

3.04 Le climat est tropical avec deux saisons des pluies. La pluviométrie moyenne varie de 1,500 mm dans la zone du plateau de Dayes à 1,180 mm dans l'Akposso. La saison sèche dure deux à trois mois durant lesquels un vent très sec - l'harmattan - soufflant du Nord peut endommager les jeunes plants; habituellement, toutefois, les dommages ne sont pas graves. La température moyenne annuelle est comprise entre 22 et 26°C. Le plateau est caractérisé par la variété de ses sols; ceux-ci varient de sols peu profonds sur le sommet des collines à des sols bien constitués sur les plateaux et les pentes, et des sols d'alluvions ou de colluvions au bas des pentes ou dans les bas-fonds. Les sols sont fondamentalement ferrallitiques, avec quelques sols bruns dérivés de roches primaires; leur fertilité est élevée et ils sont très favorables au cacao comme au café.

Taille des exploitations et régime foncier

3.05 La taille moyenne des exploitations varie entre 2 ha dans le Klouto, 3-5 ha dans l'Akposso et 4-5 ha sur le plateau de Dayes et dans le Litimé. Les exploitations sont gérées soit par leurs propriétaires, soit par des tenanciers (par. 2.05). Bien que le régime foncier ne constitue pas, de façon générale, une contrainte pour le développement de l'agriculture, le fait que les tenanciers n'aient pas de droits bien établis pourrait freiner leur participation aux programmes de développement à long terme des exploitations dont ils s'occupent.

Les études cadastrales décrites au paragraphe 2.05 devraient donc donner la priorité à la zone du projet. Au cours des négociations, le gouvernement a donné des assurances que le 31 décembre 1977 au plus tard, un relevé cadastral aura été effectué dans les zones du projet.

Plantations actuelles de cacao et de café

3.06 Environ 50 % des cacaoyers ont plus de 30 ans dans le Litimé, alors que les plantations sont plus jeunes dans le Klouto. Dans le Klouto, le "swollen-shoot" qui était autrefois répandu dans la région a été pratiquement éliminé. Les plantations caféières du plateau de Dayes sont très anciennes et dans le sud-ouest de la région des Plateaux, beaucoup ont été abandonnées. Les plantations de café dans l'Akposso sont plus récentes (moins de 20 ans en général).

Communications

3.07 Le Litimé est relié à Lomé par une bonne route. Les zones du Klouto et de l'Akposso ont aussi d'excellentes voies de communications avec Lomé. Le réseau routier du plateau de Dayes, bien que moins bon, est assez satisfaisant. Le réseau de routes de desserte doit être complété ou remis en état.

B. Description du projet

3.08 Le projet serait une continuation du programme de développement du cacao et du café au Togo entrepris en 1971 avec l'aide technique et financière du FAC. Jusqu'à présent, ce programme a été orienté vers la création de la SRCC, le démarrage d'une recherche agronomique appropriée et la multiplication de plants. Ainsi, tout est prêt pour que la SRCC entreprenne la réalisation d'un programme d'assistance aux petits exploitants afin que ceux-ci améliorent et agrandissent leurs plantations de cacao et de café. Le projet proposé aurait cet objectif et comprendrait les éléments suivants:

a) renforcement des institutions du projet, particulièrement de la Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) et de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA);

b) formation des agents de vulgarisation de la SRCC et des agents de crédit de la CNCA;

c) recherche appliquée sous la responsabilité de la SRCC;

d) plantation et entretien jusqu'à leur entrée en production de 4.400 ha de cacao et de 4.000 ha de café avec la fourniture à environ 6.500 petits exploitants d'assistance technique et des moyens de production nécessaires dans le cadre de prêts et de subventions;

e) construction de 50 km et remise en état de 110 km de routes de desserte, et entretien des routes de desserte dans les zones du projet durant la période de développement du projet; et

f) recrutement de consultants pour :

- i) conseiller la CNCA en vue de la mise en place d'une structure administrative et de procédures de prêts qui seraient adaptées aux conditions de l'agriculture au Togo;
- ii) évaluer l'impact du projet et préparer un projet ultérieur de même nature.

Le projet serait exécuté en huit ans, de 1974/75 à 1981/82.

Renforcement des institutions du projet

3.09 La vulgarisation et les aspects techniques du projet seraient confiés à la SRCC. Bien que la SRCC soit un organisme compétent, le projet lui imposerait une charge supplémentaire importante pour laquelle elle devrait accroître le nombre de ses bâtiments et de ses secteurs d'opération, devrait recruter et former du personnel supplémentaire ainsi que se procurer du matériel additionnel. Les opérations de crédit seraient menées par la CNCA par l'intermédiaire d'une Unité de crédit du projet (UCP) qui serait créée spécialement pour satisfaire aux besoins du projet. Le projet prévoirait le financement de ce personnel, des dépenses administratives et autres, et de l'investissement en bâtiments et matériel nécessaires à la SRCC et à la CNCA pour réaliser le projet d'une manière efficace. Au total, le projet financerait la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, de 10 habitations avec bureaux et d'un entrepôt, ainsi que l'achat de matériel routier, de 35 camionnettes et automobiles, de 6 camions, de 32 motocyclettes et de 160 bicyclettes pour le personnel de la SRCC et de la CNCA.

Le programme de formation

3.10 La plupart du personnel recruté pour le projet n'aurait pas d'expérience en matière de crédit agricole ni davantage sur les aspects techniques de la production de café et de cacao. La formation de ce personnel, soit environ 110 personnes au total, serait assurée, sous le contrôle du Département des opérations tant à l'intérieur de la SRCC qu'à l'extérieur (par. 5.04). Elle consisterait en une formation sur le tas aussi bien qu'en des sessions de formation plus formelles. Les sessions de formation auraient lieu au Centre de formation de la SRCC à Palimé; elles commenceraient environ six mois après la mise en vigueur du crédit. Le personnel de vulgarisation et de crédit recevrait une formation portant sur les aspects techniques du développement du café et du cacao dans les exploitations agricoles ainsi que sur les problèmes de crédit. Le projet fournirait l'équipement audio-visuel et autres matériels et assurerait le paiement du salaire d'un spécialiste en formation et de deux assistants qui seraient recrutés la deuxième année du projet, Le projet permettrait également de verser une indemnité forfaitaire aux stagiaires. Au cours des négociations, le gouvernement a donné des assurances qu'il ferait faire à la SRCC la soumission nécessaire pour approbation par l'IDA le 31 décembre 1974 au plus tard, d'un programme complet de formation pour le projet comprenant le détail des matières enseignées, leur échelonnement et le budget de la formation.

Recherche appliquée

3.11 Dans le cadre du projet, la recherche appliquée serait poursuivie sous la responsabilité de la SRCC, avec le soutien de l'IFCC. Elle porterait essentiellement sur: a) la sélection d'hybrides de cacao adaptés aux différentes conditions écologiques et résistant à la sécheresse, à la pourriture brune et au swollen shoot; b) la sélection de variétés de café Robusta adaptées aux conditions locales; c) des essais d'introduction de la culture du café Arabica sur le plateau de Dayes; d) l'étude des fluctuations des populations de Mirides; e) l'étude des conditions de replantation de zones précédemment dévastées par le swollen shoot; f) des essais d'utilisation d'engrais sur les plantations de cacao; et g) la mise au point des techniques de multiplication du matériel végétal et des techniques de plantation du café et du cacao.

Programme de plantations des cacaoyers et caféiers

3.12 Description générale. Le projet assurerait à environ 6.500 petits exploitants le crédit et l'assistance technique nécessaires pour qu'ils puissent planter et faire fructifier environ 4.400 ha de cacao et 4.000 ha de café. Environ 25 % de ces superficies seraient de nouvelles plantations; le reste consisterait en renouvellement d'exploitations existantes de faible rendement et non profitables. Les aspects techniques de la plantation et de la production de cacaoyers et de caféiers sont présentés à l'Annexe 4.

3.13 Echelonnement. Le défrichage par les paysans et la création de pépinières villageoises par la SRCC commenceraient en 1974/75. La plantation débuterait en 1975/76 et serait achevée en 1978/79 en ce qui concerne le cacao, et en 1979/80 en ce qui concerne le café. Avant que les plants ne puissent produire, il faudra entretenir les cacaoyers pendant trois ans et les caféiers pendant deux ans. Les cacaoyers et caféiers plantés dans le cadre du projet auraient une vie productive de plus de 30 ans. Dans le cadre du projet, la plantation aurait lieu suivant les étapes suivantes:

	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>	<u>Total</u>
						(hectares)
Cacao	200	700	1.500	2.000	-	4.400
Café	300	700	900	1.000	1.100	4.000

3.14 Choix des planteurs, organisation et taille des exploitations. Les participants seraient sélectionnés par les agents de vulgarisation de la SRCC sur la base de leur capacité à atteindre les objectifs de production du projet. L'Unité de crédit du projet de la CNCA examinerait les propositions de la SRCC, en se basant sur la capacité financière des paysans à remplir leurs obligations dans le cadre du projet (par. 5.07). Le maximum de plantation par planteur, dans le cadre du projet, serait de 2 ha mais on pense qu'une minorité seulement planterait plus d'un hectare.

3.15 La plantation n'aurait lieu que sur des sols que la SRCC considérerait comme appropriés, et, dans le cas du cacao, dans des zones que la SRCC certifierait comme n'étant pas infestées par le "swollen-shoot". Les agents de terrain de la SRCC qui s'occuperaient de la sélection des sols appropriés seraient également responsables de l'éradication du "swollen-shoot" dans chaque village avant d'y mettre en oeuvre un programme de plantation.

3.16 Une autre condition de la participation des paysans au projet serait qu'ils soient prêts à faire partie d'un groupe de production constitué dans le village. Ce groupe, qui comprendrait normalement de 10 à 20 paysans, devrait planter, au total, au moins 15 ha au cours de la période de développement du projet. Il est nécessaire que des groupes de production se constituent afin que les actions de vulgarisation soient efficaces et que des pépinières villageoises puissent être organisées dans de bonnes conditions. Ces groupes de production ne seraient ni de vraies coopératives ni des sociétés de caution de crédit mutuel, organisations auxquelles les exploitants actuels ne font pas confiance par suite d'une expérience peu satisfaisante dans un passé récent. Toutefois, on espère qu'à un stade ultérieur, il sera possible de transformer ces groupes en coopératives au fur et à mesure que la confiance des paysans se rétablira et que leur niveau d'éducation s'élèvera. Au cours des négociations, le gouvernement s'est engagé à amener la SRCC à organiser ces groupes de production.

3.17 Pépinières. Chaque groupe de production aurait sa propre pépinière. Ces pépinières seraient constituées par les paysans sous le contrôle des agents de vulgarisation de la SRCC. La SRCC fournirait des semences à haut rendement de cacaoyers hybrides ainsi que des boutures sélectionnées de caféiers Robusta. Les participants recevraient aussi les autres éléments nécessaires à la constitution des pépinières. Le coût de ces approvisionnements serait débité à chaque membre du groupe en fonction de la surface de cacaoyère ou de caféière qu'il planterait.

3.18 Mise en place des plantations de cacao. Avant de procéder à la plantation des cacaoyers, on devrait défricher complètement (enlèvement des grands arbres et du sous-bois), puis planter des Glyricidia et des plantains en vue de fournir un ombrage provisoire aux jeunes cacaoyers. Le défrichement serait fait à la main. Les cacaoyers devraient être plantés en lignes perpendiculaires de manière qu'il y ait environ 1.300 plants à l'hectare. Au cours des premières années, des tarots et autres cultures similaires devraient être plantés afin

de fournir un ombrage latéral aux cacaoyers. Ces cultures ainsi que les plantains pourraient constituer une source importante d'approvisionnement de la famille en produits vivriers: ceux-ci pourraient être soit vendus soit consommés directement. Sur recommandation de l'IFCC, 200 kg de phosphate naturel seraient appliqués durant la première année de plantation, mais le projet ne fournirait pas d'autres engrais. Au cours des premières années, avant que la voûte d'ombrage des cacaoyers ne soit fermée, il faudrait procéder à trois désherbages par an ainsi qu'à une taille modérée des cacaoyers. Ensuite, deux désherbages par an seraient suffisants.

3.19 Mise en place des plantations de café. Les zones sélectionnées pour la plantation de caféiers devraient être débarrassées de leur sous-bois ainsi que des vieux plants de caféiers. Dès le début de la saison des pluies, et afin de protéger le sol contre l'érosion jusqu'à ce que le caféier puisse lui-même le faire, du Flamingia devrait être planté en lignes (10 kg/ha). Afin de contrôler la croissance du Flamingia, il conviendrait de l'éclaircir fréquemment; d'autre part, il faudrait pratiquer les désherbages en temps voulu car les jeunes caféiers sont très affectés par la croissance des mauvaises herbes. Des produits vivriers pourraient être cultivés entre ces lignes pendant les trois premières années. Les caféiers seraient plantés avec une densité d'environ 1.300 plants par hectare.

3.20 Crédit. Les exploitants qui seraient acceptés aussi bien par la SRCC que par la CNCA pourraient recevoir des crédits dans la mesure prévue dans le plan de développement de l'exploitation approuvé par la SRCC. Les crédits pour les approvisionnements tels que phosphate naturel, plants, petit matériel, etc. seraient fournis en nature; la partie du crédit qui servirait à rémunérer une partie du travail fourni sur l'exploitation serait versée en argent. Le crédit serait décaissé en tranches successives en fonction de l'échelonnement des travaux agricoles au cours de l'année. Aucune tranche ne serait débloquée avant que le personnel de la SRCC n'ait certifié que les travaux aient été effectués d'une manière satisfaisante et que les tranches précédentes aient été utilisées d'une manière satisfaisante et conforme aux fins pour lesquelles elles avaient été attribuées.

Conditions de crédit

3.21 Les conditions de crédit seraient essentiellement les mêmes pour les planteurs de cacao et de café. Le taux d'intérêt serait de 8 % ce qui est du même ordre que les taux pratiqués par la CNCA (6,5 à 8 %); le crédit serait remboursable en neuf ans, y compris les différés d'amortissement qui seraient respectivement de cinq et de quatre ans pour les crédits pour le cacao et le café. L'intérêt serait capitalisé durant le différé d'amortissement. Les modèles d'exploitation présentés dans l'Annexe 4 montrent que les paysans participant au projet seraient en mesure de supporter ces modalités et conditions.

3.22 Les planteurs de cacao pourraient recevoir des crédits s'élevant au total à 40.000 francs CFA par hectare (160 dollars)^{1/} dont 16.250 francs en nature. Le crédit en argent liquide, qui ne devrait pas, au total, dépasser 23.750 francs CFA par hectare, serait décaissé comme suit: 15.500 francs la première année, 8.250 francs la deuxième année.

3.23 Les planteurs de café pourraient recevoir des crédits pour un total de 73.000 francs CFA par hectare (292 dollars)^{2/} dont environ 22.000 francs seraient en nature. Le crédit en argent liquide, qui ne devrait pas, au total, dépasser 51.000 francs CFA par hectare, serait décaissé comme suit: 21.000 francs la première année, 22.000 francs la deuxième année et 8.000 francs CFA la troisième année.

3.24 Traitement anti-capsidé pour le cacao. L'Etat finance actuellement le traitement anti-capsidé dans toutes les zones cacaoyères accessibles. Les cacaoyères sont traitées gratuitement. Ce service est efficace car la superficie du Togo plantée en cacaoyers est limitée et ceux-ci sont situés dans des zones concentrées où un programme de traitement est facile à réaliser. Dans ces conditions, la lutte anti-capsidé obligatoire et générale est probablement la meilleure méthode de traitement; le fait qu'elle soit gratuite constitue une assurance que toutes les cacaoyères seront traitées, ce qui minimise les risques de propagation des capsidés à partir d'exploitations qui n'auraient pas été traitées parce que les paysans ne pourraient financièrement pas, ou ne voudraient pas, traiter. On doit faire remarquer, toutefois, que du point de vue des producteurs, le traitement n'est gratuit que nominalemant étant donné que la production de cacao est très lourdement imposée, qu'elle finance toute une gamme de services publics, et qu'il y a, en fait, un transfert net de revenus du secteur du cacao vers le reste de l'économie. Aussi, le programme gratuit de traitement anti-capsidé est-il justifié dans ce contexte; il ne devrait pas être interrompu. Au cours des négociations, le gouvernement a donné des assurances qu'il ne suspendra pas la campagne phytosanitaire gratuite qu'il mène contre les capsidés du cacao et que celle-ci sera étendue aux plantations du projet.

Construction et remise en état des routes de desserte

3.25 Dans le cadre du projet, on devrait construire 50 km environ de nouvelles routes et remettre en état 110 km de routes dégradées. Le projet financerait aussi l'entretien des routes construites depuis 1971 par la SRCC et qui, sans cela, se dégraderaient. Les routes consisteraient en pistes de latérite à voie unique d'une largeur de 4 m. La vitesse maximum prévue serait de 80 km/heure; comme on ne prévoit qu'une circulation relativement faible, une épaisseur de 20 à 25 cm pour la couche de roulement serait suffisante. On estime que le programme routier comprendrait 13 ponts à voie unique d'une

^{1/} Toutes les estimations de montants de crédits sont faites aux prix de 1974; les montants effectifs des crédits accordés seraient augmentés périodiquement en fonction des coûts réels et de l'expérience en la matière.

^{2/} Voir note de la page précédente.

portée de 4 à 12 m. Ces pistes permettraient la circulation en toute saison dans la zone du projet et seraient indispensables pour que le projet puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Services de consultants

3.26 Un des objectifs de la création de l'UCP serait de constituer une cellule de formation, dans des conditions effectives de réalisation d'un projet, pour le personnel de la CNCA. Cette expérience pourrait être plus tard étendue aux autres opérations de la CNCA et pour l'ensemble du Togo. Cependant, la structure et les procédures actuelles de la CNCA (par. 2.15) ne lui permettent pas de développer son activité de financement de l'agriculture au Togo. Aussi, afin de créer une situation telle que l'on pourra tirer profit de l'expérience de l'UCP, il faudra prendre des mesures immédiatement pour que la CNCA améliore ses méthodes de fonctionnement et se prépare à jouer un rôle accru. A cet effet, le projet financerait 10 mois d'experts en vue d'examiner les procédures et la structure de la CNCA et de présenter des recommandations appropriées. Le recrutement, par la CNCA, d'un consultant pour mener, en coopération avec la SRCC, cette étude sur l'organisation et les méthodes de la CNCA serait une condition de la mise en vigueur du crédit. Les termes de référence de cette étude devraient être acceptables par l'IDA. L'IDA a reçu l'assurance que dans les deux mois qui suivraient la fin de l'étude, la CNCA présenterait à l'approbation de l'IDA un plan pour réaliser les recommandations de l'étude. Un schéma des termes de référence est présenté à l'Annexe 5.

3.27 Une étude serait aussi faite, pour examiner dans quelle mesure la SRCC et la CNCA/UCP auraient réussi à atteindre les objectifs du projet. Cette étude commencerait aussitôt que 1.000 ha de cacao et 1.000 ha de café seront plantés. Sur la base de ses conclusions et recommandations, une décision serait prise conjointement par le gouvernement, l'IDA et le FAC quant à la préparation d'une nouvelle phase du projet. Le projet financerait environ 30 mois d'experts pour cette étude. Un schéma des termes de référence est présenté également à l'Annexe 5.

IV. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT

A. Coûts estimatifs

4.01 Les estimations de coûts du projet sont fondées sur l'expérience récente; elles comprennent a) une provision pour imprévus physiques s'élevant à 10 % des coûts d'investissement, et des coûts de fonctionnement, autres que les dépenses de personnel, de la SRCC et de la CNCA pendant la période de développement du projet; et b) des provisions pour augmentations cumulatives de prix de: 18 % en année 1, 15 % en année 2 et 12 % par an ensuite sur les coûts des travaux routiers et de construction des bâtiments; de 14 % en année 1, 11 % en année 2 et ensuite 7,5 % par an sur les coûts de l'équipement; de 10 % en année 1, 9 % en année 2 et ensuite 6 % par an sur les coûts de fonctionnement de la SRCC et de la CNCA; de 9 % en année 1, 7 % en année 2 et 5 % par an ensuite, sur le montant des crédits aux planteurs. Le total des coûts, nets de droits de douane et autres impôts, est estimé à 2.500 millions de francs CFA (10 millions de dollars) pour la phase de développement de six ans, de 1974/75 à 1979/80. La part en devises étrangères de ce coût serait de 38 % équivalent à 3,8 millions de dollars. Les coûts du projet sont donnés en détail dans l'Annexe 6 et sont résumés ci-dessous:

B. Financement envisagé

4.02 Le gouvernement a l'intention d'obtenir du FAC une subvention de 8,5 millions de francs français (1,7 million de dollars) pour le financement partiel du projet. Une condition de mise en rigueur du crédit serait que le gouvernement ait obtenu du FAC cette subvention. Le financement serait partagé comme suit entre l'IDA, le FAC et l'Etat du Togo: (p. 18)

Résumé des coûts estimatifs du projet

	<u>Millions de francs CFA</u>			<u>Milliers de dollars</u>			<u>% Devises étrangères</u>
	<u>Monnaie locale</u>	<u>Devises</u>	<u>Total</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Devises</u>	<u>Total</u>	
A. <u>Coûts, y compris droits de douane et impôts</u>							
I. <u>SRCC</u>							
a) Programme de développement du cacao et du café							
- Bâtiments	27	26	53	108	104	212	50
- Matériel, véhicules	20	30	50	80	120	200	60
- Administration							
- Personnel:							
Direction	25	60	85	100	240	340	70
Service de vulgarisation	200	35	235	800	140	940	15
Services généraux	60	40	100	240	160	400	40
- Dépenses de fonctionnement	65	45	110	260	180	440	40
- Multiplication de matériel végétal	30	6	36	120	24	144	15
b) Département routes							
- Equipement et véhicules	12	28	40	48	112	160	70
- Construction, remise en état et entretien des routes	127	128	255	508	512	1.020	50
- Administration							
- Personnel	14	-	14	56	-	56	-
- Frais de fonctionnement	5	4	9	20	16	36	40
c) Formation	14	4	18	56	16	72	20
d) Etude d'évaluation du projet	-	42	42	-	168	168	100
e) Recherche appliquée	120	120	240	480	480	960	50
f) Traitement anticapside pour les plantations de cacao du projet	14	21	35	56	84	140	60
II. <u>CNCA/UPC</u>							
a) Matériel et véhicules	6	8	14	24	32	56	60
b) Administration							
- Personnel	49	26	75	196	104	300	35
- Frais de fonctionnement	12	8	20	48	32	80	40
c) Crédits aux planteurs	433	22	455	1.732	88	1.820	5
d) Etude sur l'organisation du crédit	-	14	14	-	56	56	100
<u>Total partiel</u>	<u>1.233</u>	<u>667</u>	<u>1.900</u>	<u>4.932</u>	<u>2.668</u>	<u>7.600</u>	35
<u>Imprévus physiques</u>	50	50	100	200	200	400	50
<u>Prévisions pour augmentation des prix</u>	402	223	625	1.608	892	2.500	36
<u>Total</u>	<u>1.685</u>	<u>940</u>	<u>2.625</u>	<u>6.740</u>	<u>3.760</u>	<u>10.500</u>	36
B. <u>Droits de douane et impôts</u>	125	-	125	500	-	500	-
C. <u>Total net de droits de douane et impôts</u>	<u>1.560</u>	<u>940</u>	<u>2.500</u>	<u>6.240</u>	<u>3.760</u>	<u>10.000</u>	38

	<u>IDA</u>		<u>FAC</u>		<u>Etat du Togo</u>		<u>Total</u>
	<u>Milliers</u> de dollars	%	<u>Milliers</u> de dollars	%	<u>Milliers</u> de dollars	%	<u>Milliers</u> de dollars
<u>Coûts du projet y compris droits de douane et impôts et provisions pour augmentation des prix</u>							
<u>SRCC</u>							
Bâtiments	190	70	-	-	80	30	270
Matériel et véhicules	335	70	-	-	140	30	475
Administration et multiplication de matériel végétal							
a) Expatriés	-	-	720	100	-	-	720
b) Autres coûts	1.970	85	-	-	370	15	2.340
Construction, remise en état et entretien des routes	-	-	380	25	1.140	75	1.520
Formation	75	80	-	-	20	20	95
Etude d'évaluation du projet	135	60	85	40	-	-	220
Recherche appliquée	515	40	515	40	260	20	1.290
Traitement anti-capsidé pour les plantations de cacao du projet	-	-	-	-	200	100	200
Total partiel	<u>3.220</u>		<u>1.700</u>		<u>2.210</u>		<u>7.130</u>
<u>CNCA/UCP</u>							
Matériel et véhicules	50	70	-	-	22	30	72
Administration	388	80	-	-	98	20	486
Crédits aux planteurs	1.880	80	-	-	470	20	2.350
Etude de l'organisation du crédit	62	100	-	-	-	-	62
Total partiel	<u>2.380</u>		<u>-</u>		<u>590</u>		<u>2.970</u>
Non alloué	400	100	-	-	-	-	400
Total	<u>6.000</u>	<u>57</u>	<u>1.700</u>	<u>16</u>	<u>2.800</u>	<u>27</u>	<u>10.500</u>

4.03 Il est proposé d'accorder un crédit de 6 millions de dollars à l'Etat aux conditions normales de l'IDA. Ce crédit financerait 57 % des coûts totaux du projet et correspondrait aux coûts du projet en devises étrangères pour 2,7 millions de dollars, et en monnaie locale pour 825 millions de francs CFA (3,3 millions de dollars). Le crédit de l'IDA serait entièrement déboursé la sixième année du projet (AP6), soit deux ans avant que tous les plants mis en place dans le cadre du projet ne commencent à produire. Pour couvrir les coûts de ces deux années, l'Etat devrait mettre à la disposition de la SRCC, sous forme de subventions, environ 110 millions de francs CFA (0,44 million de dollars), soit 60 millions de francs CFA (0,24 million de dollars) en AP7 et 50 millions de francs CFA (0,20 million de dollars) en AP8. L'Etat ne devrait pas avoir de difficultés pour mobiliser ces fonds et il serait peu justifié que l'IDA allonge jusqu'à huit ans sa période de décaissement pour couvrir ces sommes relativement faibles. Au cours des négociations, le gouvernement a donné des assurances qu'il fournira les fonds nécessaires pour AP7 et AP8 en vue de la réalisation intégrale du projet. En résumé, le financement total nécessaire s'élevant à 10,50 millions de dollars serait mis en oeuvre comme suit:

a) 1.783 millions de francs CFA (7,13 millions de dollars) seraient mis à la disposition de la SRCC sous forme de subvention: i) 68 millions de francs CFA (0,27 million de dollars) pour le financement de la construction des bâtiments; ii) 119 millions de francs CFA (0,48 million de dollars) pour le financement du matériel; iii) 765 millions de francs CFA (3,06 millions de dollars) pour les frais de fonctionnement; iv) 380 millions de francs CFA (1,52 million de dollars) pour la construction, la remise en état et l'entretien des routes; v) 24 millions de francs CFA (0,09 million de dollars) pour la formation du personnel de la SRCC et de l'Unité de crédit; vi) 55 millions de francs CFA (0,22 million de dollars) pour les études à réaliser en AP3 et AP4; vii) 322 millions de francs CFA (1,29 million de dollars) pour la recherche appliquée; et viii) 50 millions de francs CFA (0,20 million de dollars) pour le traitement anti-capsidé des plantations de cacao du projet;

b) 726 millions de francs CFA (2,91 millions de dollars) seraient prêtés à la CNCA par l'Etat pour financer: i) les dépenses de la CNCA pour le matériel et les véhicules destinés à l'UCP (18 millions de francs CFA ou 0,07 million de dollars); ii) les frais de fonctionnement de l'UCP (121 millions de francs CFA ou 0,49 million de dollars); et iii) les prêts de la CNCA aux planteurs de cacao et de café (587 millions de francs CFA ou 2,35 millions de dollars). Le prêt subsidiaire de l'Etat à la CNCA aurait un taux d'intérêt de 1 % par an et serait remboursable en 13 ans, y compris un différé d'amortissement du principal de 6 ans. Ainsi que le montre le cash flow à l'Annexe 2, Tableau 3, la différence de 7 % entre le taux d'intérêt du prêt à la CNCA (1 %) et le taux d'intérêt auquel la CNCA prêtera aux planteurs 8 % - par 3.21) est nécessaire pour que les opérations de la CNCA pour le cacao et le café dans le cadre du projet soient financièrement équilibrées;

c) 16 millions de francs CFA (0,06 million de dollars) seraient mis à la disposition de la CNCA sous forme de subvention pour couvrir le coût de l'étude sur l'organisation de la CNCA; et

d) 100 millions de francs CFA (0,40 million de dollars) seraient conservés comme réserve pour imprévus.

4.04 Afin de s'assurer que le projet serait exécuté dans les délais prévus et d'une manière efficace, le gouvernement a fourni des assurances, durant les négociations, selon lesquelles: a) il ferait créer à la SRCC et à la CNCA/UCP deux comptes spéciaux, dans une institution bancaire acceptable à l'IDA, pour financer les dépenses de la SRCC et de la CNCA/UCP; b) une somme initiale de 50 millions de francs CFA (200.000 dollars) serait déposée au compte de la SRCC et une somme initiale de 25 millions de francs CFA (100.000 dollars) au compte de l'Unité de crédit du projet de la CNCA; et c) ces comptes seraient réapprovisionnés tous les trimestres afin d'y maintenir un solde créditeur suffisant pour financer les dépenses du projet. Le versement des dépôts initiaux dans chacun des deux comptes serait une condition de la mise en vigueur du crédit. Une autre condition de mise en vigueur du crédit serait la signature d'un accord de subvention entre l'Etat et la SRCC et d'un accord de crédit subsidiaire entre l'Etat et la CNCA, ces deux accords, qui devraient être satisfaisants pour l'IDA, concerneraient la mise à la disposition de la SRCC et de la CNCA des fonds du crédit IDA.

Gestion des crédits aux planteurs

4.05 La part du crédit qui serait en argent liquide et qui servirait à rémunérer une partie du travail agricole serait décaissée par les aides-comptables de l'UCP placés auprès de chaque secteur de vulgarisation (par. 5.09). Les crédits en nature (plants, et autres approvisionnements) seraient mis à la disposition des planteurs par le personnel de vulgarisation de la SRCC au nom de l'UCP. La CNCA/UCP avancerait les fonds dont la SRCC aurait besoin pour se procurer ces moyens de production. Les aides-comptables débiteraient les comptes de crédit des emprunteurs pour des montants correspondant à la valeur des prêts en argent ainsi que des approvisionnements qui leur auraient été distribués. Les procédures suivies pour les transactions financières entre la SRCC et la CNCA auraient lieu selon les stipulations de l'Accord opérationnel conclu entre ces deux organismes (par. 5.08). Le propriétaire et le fermier ou métayer seraient emprunteurs solidaires (par. 2.05).

4.06 Recouvrement des crédits. Afin de parvenir à des taux de recouvrement acceptables, le projet devra surmonter deux difficultés principales: premièrement, le fait qu'en Afrique de l'Ouest, en général, la terre ne peut pas être utilisée comme sûreté réelle pour le crédit; et deuxièmement, que les

planteurs de cacao et café ne sont pas disposés à faire partie de coopératives ou de toute autre forme d'organisation dont les membres seraient solidairement responsables des remboursements (par. 3.16). Afin de résoudre ce problème, on propose que les acheteurs agréés par l'OPAT coopèrent avec le projet et soient, pour le compte de la CNCA, habilités à recouvrer les remboursements des crédits au moment où ils achètent la récolte. L'OPAT prendrait les mesures appropriées dans ce sens et fournirait à la CNCA une liste des acheteurs agréés prêts à coopérer; les emprunteurs dans le cadre du projet seraient tenus de vendre leur cacao et leur café au négociant qu'ils auraient choisi sur cette liste. Si, malgré cela, le taux de recouvrement n'était pas satisfaisant dans l'AP4, lorsque seront dus les premiers remboursements des paysans, la CNCA/UCP serait acceptée par l'OPAT (par. 2.13) comme acheteur agréé pour le cacao et le café; la CNCA/UCP s'organiserait alors de manière à pouvoir acheter et transporter la production des participants au projet ou bien emploierait des sous-agents à cette fin. Le contrat de prêt au planteur préciserait que celui-ci serait obligé de commercialiser sa production par l'intermédiaire de l'Unité de crédit du projet de la CNCA, sur simple demande de celle-ci. En l'absence d'une organisation coopérative efficace, il n'y a pas d'autre moyen que cette forme d'arrangement transitoire, bien que ceci soit évidemment imparfait. On espère, cependant, que les paysans auront de plus en plus confiance en la SRCC et que lorsqu'ils commenceront à tirer profit du projet, leurs groupes de production pourront évoluer vers des coopératives capables de mener à bien des activités de commercialisation, et peut-être d'assumer une responsabilité solidaire en matière de remboursement du crédit.

C. Passation des marchés

4.07 Les contrats supérieurs à 25.000 dollars pour la fourniture de véhicules à moteur et de matériel de construction des routes et pour la construction des bâtiments seraient attribués sur la base d'appels d'offres internationaux en accord avec les "Directives concernant la passation des marchés financés par les Prêts de la Banque Mondiale et les Crédits de l'IDA"; la valeur totale de ces contrats est estimée à 0,9 million de dollars. En ce qui concerne la construction des bâtiments mentionnés ci-dessus, dont le coût total est évalué à 0,3 million de dollars, l'Etat pourrait accorder une marge de préférence de 7,5 % aux entreprises locales. Les services du personnel expatrié et des consultants s'élevant au total à environ 1,5 million de dollars seraient obtenus selon des procédures acceptables par l'IDA. Les autres biens et services à acquérir dans le cadre du crédit envisagé consistent en un grand nombre d'articles d'un coût individuel peu élevé et en salaires de personnel local et de travailleurs agricoles; ils seraient acquis conformément aux procédures normales de l'Emprunteur qui sont satisfaisantes. Ils comprennent: i) le petit matériel agricole des planteurs, le mobilier et l'équipement des bureaux ainsi que les fournitures courantes de la SRCC et de la CNCA/UCP, d'un coût total d'environ 1,8 million de dollars, qui seraient achetés aux représentants locaux de fournisseurs étrangers; ii) la main-d'oeuvre salariée des

planteurs et le matériel végétal produit localement, d'un coût total d'environ 2,3 millions de dollars; iii) le personnel local, les dépenses de formation du personnel de la SRCC et de la CNCA, d'un coût total d'environ 2,4 millions de dollars. Aucun régime de préférence régionale n'est applicable.

D. Déboursements

4.08 Le Crédit IDA proposé financerait ce qui suit:

- a) 70 % du coût des bâtiments de la SRCC (0,19 million de dollars);
- b) 100 % des coûts en devises étrangères ou 70 % des coûts totaux d'acquisition de l'équipement et des véhicules pour la SRCC et la CNCA (0,39 millions de dollars);
- c) 85 % des coûts de fonctionnement de la SRCC, exception faite des salaires du personnel expatrié (1,97 million de dollars);
- d) 80 % des coûts de formation (0,07 million de dollars);
- e) 80 % des coûts de fonctionnement de l'Unité de crédit de la CNCA (0,39 million de dollars);
- f) 80 % des montants déboursés au titre des prêts accordés par l'Unité de crédit du projet de la CNCA (1,88 million de dollars);
- g) 100 % des coûts en devises étrangères de l'étude d'organisation du crédit (0,06 million de dollars);
- h) 60 % des coûts de l'étude d'évaluation du projet (0,14 million de dollars);
- i) 40 % des coûts de la recherche appliquée (0,51 million de dollars);
et
- j) une somme de 0,4 million de dollars ne serait pas affectée.

Les décaissements pour les catégories c), d), e), f) et i) auraient lieu contre un certificat de dépense approuvé, selon le cas, par le Directeur général de la SRCC ou le Directeur de l'UCP. Les documents à l'appui de ces certificats ne seraient pas envoyés à l'IDA mais seraient conservés par l'emprunteur et devraient pouvoir être présentés à l'IDA au cours des missions de supervision du projet. Un tableau des décaissements estimatifs par trimestre est présenté dans l'Annexe 7.

E. Comptabilité et contrôle financier

4.09 Les directions de la SRCC et de la CNCA tiendraient des comptabilités séparées pour les parties du projet dont elles seraient respectivement responsables. Au cours des négociations, le gouvernement a donné des assurances selon lesquelles la SRCC et la CNCA soumettraient leur comptabilité générale, ainsi que les comptes du projet, à une société d'expertise comptable indépendante, acceptable par l'IDA, et ces comptes, une fois agréés, seraient soumis à l'IDA, avec les rapports de cette société fiduciaire dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

V. ORGANISATION ET GESTION

5.01 La Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) serait chargée des aspects techniques et de l'infrastructure du projet; la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) serait chargée des opérations de crédit relatives au projet et agirait par l'intermédiaire d'une Unité de crédit du projet (UCP) qui serait créée spécialement à cet effet.

SRCC

5.02 Les principales fonctions de la SRCC seraient de: 1) promouvoir le projet auprès des paysans; 2) sélectionner les participants du point de vue technique; 3) aider les paysans à préparer leurs plans de culture et leurs demandes de prêt; 4) contrôler l'emploi des crédits fournis par la CNCA; 5) fournir des moyens de production agricole, tels que phosphate naturel et outils pour que ceux-ci soient distribués aux paysans; 6) superviser la production du matériel végétal et sa distribution ainsi que celle des autres moyens de production; 7) exécuter le programme de développement de l'infrastructure du projet; et 8) diriger la recherche appliquée avec le soutien de l'IFCC. Le bureau du Directeur général est responsable de l'administration et de la comptabilité; il dirige trois départements: le Département des opérations sur le terrain qui comprend lui-même cinq secteurs de vulgarisation pour le cacao et deux secteurs pour le café, le Département des routes et le Département des services généraux. La SRCC est organisée de manière à promouvoir le projet; elle devrait cependant, au cours de l'année 3 du projet, créer, équiper et mettre en place un nouveau secteur cacao et trois nouveaux secteurs café.

5.03 La responsabilité générale du projet serait confiée au Directeur général de la SRCC. Ce Directeur est un Français qualifié et ayant une expérience satisfaisante. Un adjoint togolais travaillant directement avec le Directeur a déjà été nommé; sa compétence et son expérience sont considérées par l'IDA comme satisfaisantes. Des responsabilités croissantes lui seraient progressivement déléguées jusqu'à ce qu'il devienne Directeur général à la fin de l'AP6.

5.04 La vulgarisation sur le terrain ainsi que la formation seraient placées sous la responsabilité du Département des opérations sur le terrain. Ce Département continuerait d'être dirigé, jusqu'à la fin de l'AP4, par son chef actuel qui est un Français qualifié ayant une expérience suffisante; il a un adjoint togolais qui pourrait assumer toutes les responsabilités du poste en AP5. De huit à dix agents de vulgarisation seraient affectés à chaque secteur de vulgarisation; leur nombre dépendrait de l'importance du programme du secteur qui elle-même varierait entre 200 et 600 ha de plantation de cacao ou de café.

5.05 Depuis sa création, le Département des routes, qui est dirigé par un Togolais qui est un ingénieur des routes compétent, a été en mesure de construire et de remettre en état des routes de desserte. Aussi la plus grande partie du programme routier du projet serait-elle réalisée par ce Département qui serait renforcé par un conducteur de travaux et un géomètre qualifié. Le reste du programme routier serait réalisé par des entreprises privées, ce qui permettrait d'éviter des investissements en matériel. Ainsi dans la zone du plateau de Dayes, où l'unité routière de la SRCC ne pourrait réaliser, avec son équipement, qu'environ la moitié du programme de 80 km prévu en 1975, l'autre moitié du travail serait confiée à des entreprises; cela permettrait d'éviter l'achat d'équipement qui serait ensuite superflu par rapport à ce dont la SRCC a besoin pour exécuter son travail. Tous les ponts seraient construits par des entrepreneurs sous le contrôle du Département des routes de la SRCC; ces entrepreneurs se sont avérés en mesure de mener à bien des travaux similaires. Le programme routier du projet a été préparé par la Division du génie rural du Ministère de l'économie rurale et cette division contrôlerait son exécution.

5.06 La Division de l'entretien du Département des services généraux serait responsable des réparations et de l'entretien des véhicules et du matériel du projet. Elle est actuellement dirigée par un expatrié qui est un chef-mécanicien expérimenté; celui-ci occuperait ce poste jusqu'en AP5.

CNCA

5.07 La gestion par la CNCA de son petit portefeuille de prêts à court terme a été peu satisfaisante, et cela surtout en raison de son manque d'expérience. Afin que la CNCA soit en mesure de gérer d'une manière efficace le grand nombre de prêts à long terme qui seraient accordés dans le cadre du projet, la CNCA devrait créer une Unité de crédit du projet (UCP). Cet arrangement institutionnel de caractère spécial qui est proposé ici assurerait l'efficacité des services de crédit pour le projet, donnerait à la CNCA une expérience qui pourrait être ultérieurement étendue à l'ensemble du pays, et durant le projet agirait en coopération étroite avec la SRCC. L'UCP serait physiquement placée dans les locaux de la SRCC et serait responsable pour ses opérations à l'égard du Directeur général de la SRCC; administrativement, elle dépendrait de la CNCA. L'Unité de crédit serait chargée de recommander les prêts aux participants du projet au Comité des prêts de la CNCA sur base des recommandations techniques de la SRCC; elle décaisserait les crédits en argent liquide pour les participants; elle tiendrait les comptes du projet en ce qui concerne les approvisionnements fournis par la SRCC, elle recevrait les remboursements effectués par les paysans; et si nécessaire, elle fournirait aux participants des services de commercialisation (par. 4.06). Les frais généraux de ce premier programme de crédit supervisé seraient élevés car le programme serait relativement petit, mais ils seraient justifiés par l'expérience que le projet

permettrait d'acquérir. Comme ces frais ne pourraient pas être supportés par les emprunteurs ultimes, il est proposé que l'Etat reprête les fonds IDA à la CNCA avec un intérêt de 1 %, et cela pour 13 ans y compris un différé d'amortissement de six ans. La CNCA/UCP ne recevrait pas d'autres subventions et financerait tous ses coûts d'investissement, de fonctionnement et de personnel (exception faite de l'étude sur l'organisation du crédit). Les projections financières de la CNCA/UCP ont été établies sur ces bases et tiennent également compte de provisions pour impayés égales à 10 % des échéances.

5.08 L'UCP serait gérée par un spécialiste du crédit agricole qui, au moins pendant les trois premières années du projet, devrait être un expatrié car il n'y a pas de Togolais disponible qui ait l'expérience du crédit agricole. Le gouvernement a donné des assurances selon lesquelles, le 31 mars 1975 au plus tard; - l'Unité de crédit du projet serait établie à la CNCA, - la SRCC et la CNCA concluraient un accord qui satisferait l'IDA, aux termes duquel l'UCP serait responsable à l'égard de la SRCC en ce qui concerne ses opérations, - et un spécialiste du crédit agricole ayant une compétence et une expérience acceptables par l'IDA aurait été recruté pour diriger l'UCP, et aurait reçu des fonctions et responsabilités acceptables par l'IDA.

5.09 Le responsable de l'UCP et son correspondant auraient leurs bureaux au siège de la SRCC et seraient assistés de deux comptables. Des aides-comptables seraient rattachés à chaque secteur de vulgarisation de la SRCC.

Personnel

5.10 Les postes de Directeur général, de chef du Département de vulgarisation et des opérations sur le terrain, de chef du Département des routes de la SRCC, et de responsable de l'UCP sont d'une importance cruciale pour la réussite du projet. Durant les négociations, on a reçu des assurances que l'IDA serait informée des changements envisagés dans l'attribution de ces postes de responsabilité et aurait la possibilité de présenter ses commentaires avant qu'aucun de ces changements n'ait lieu.

5.11 Le personnel de la SRCC chargé de la réalisation du projet devrait augmenter de 180 en AP1 à environ 240 en AP4; avec la réduction ultérieure du programme de plantation, le personnel pourrait ensuite diminuer jusqu'à environ 200 en AP6. Le personnel de l'Unité de crédit chargé des opérations du projet augmenterait de 12 en AP1 jusqu'à environ 15 en AP 4-6. La composition détaillée du personnel nécessaire pour le projet est présentée dans l'Annexe 6.

VI. RENDEMENTS ET PRODUCTION, MARCHES ET PRIX,
REVENUS AGRICOLES, ET RECETTES DE L'ETAT

A. Rendements et production

Cacao

6.01 On estime que les vieilles exploitations cacaoyères dans lesquelles le projet procéderait à des renouvellements produisent en moyenne 150 kg/ha de cacao sec par an environ, et l'on suppose que faute d'être replantées, ces exploitations ne produiraient pratiquement plus au début des années 1980. On estime que les exploitations replantées aussi bien que les nouvelles plantations commenceraient à produire environ 200 kg/ha de cacao sec au cours de la quatrième année suivant l'établissement, et que les rendements augmenteraient progressivement jusqu'à 1.000 kg/ha pendant les cinq années suivantes. Si l'entretien agricole est correct, les rendements devraient ensuite se stabiliser à ce niveau pendant une vingtaine d'années. Ces rendements sont bien supérieurs à ceux de 300 à 600 kg/ha qui sont obtenus en moyenne dans la majorité des exploitations togolaises mais sont nettement inférieurs aux capacités de rendement des nouveaux plants qui seront utilisés. Lorsque le projet serait à pleine production, c'est-à-dire en 1982, les plantations de cacaoyers créées dans le cadre du projet, produiraient environ 4.400 tonnes de cacao par an (Annexe 4), soit l'équivalent de 30 % de la production totale de 1973.

Café

6.02 Les vieilles exploitations caféières dans lesquelles le projet procéderait à des renouvellements produisent actuellement environ 50 kg/ha de cerises sèches par an et continueraient de produire ainsi pendant un certain nombre d'années avant de devenir si peu rentables qu'elles seraient abandonnées. Les plantations qui auraient lieu dans le cadre du projet commenceraient à produire environ 300 kg/ha de cerises sèches au cours de la troisième année après l'établissement. Les rendements augmenteraient ensuite progressivement jusqu'à la sixième année après l'établissement année à partir de laquelle ils seraient d'environ 1.200 kg/ha et cela pendant 20 à 25 ans. Ces rendements sont bien supérieurs à la moyenne de 125 kg/ha que l'on obtient dans les principales zones caféières d'Akposso et de Dayes. La production totale dans le cadre du projet se stabiliserait en 1988/89 à environ 4.800 tonnes de cerises par an (Annexe 4), soit l'équivalent d'environ 90 % de la production de 1972 et 1973.

B. Marchés et prix

Cacao (Annexe 8)

6.03 La production mondiale de cacao tend à être très cyclique. C'est ainsi qu'il y a eu un renversement important entre la période allant du milieu des années 1940 à la fin des années 1950 durant laquelle les approvisionnements étaient insuffisants et les prix étaient relativement élevés, et celle des années 1960 qui a été caractérisée par une offre excédentaire et des prix relativement bas. Comme les bas prix des années 1960 ont freiné l'investissement et conduit à l'abandon des exploitations ayant des rendements faibles, le marché du cacao est maintenant revenu à des conditions d'offre insuffisante, conditions qui ont été aggravées par le fait que les récoltes ont été généralement mauvaises en Afrique de l'Ouest au cours des trois dernières années. Aussi, les prix mondiaux du cacao sont-ils montés à plus de 80 cents par livre au milieu de 1973, alors qu'ils n'étaient que de 17 cents par livre en 1965. En faisant des projections, la Banque a estimé que la demande comme l'offre de cacao augmenteront à un taux annuel d'environ 3 %; cette estimation tient compte, autant que possible, de tous les projets en cours ou prévus, y compris celui décrit ici. Aussi, l'offre de cacao atteindrait 2,1 millions de tonnes en 1980, et l'équilibre entre demande et offre s'établirait en 1980 à un prix courant de 0,83 dollar par livre. En prix constants, sur la base des prix de 1974, le prix serait de 0,52 dollar par livre. C'est ce dernier prix qui a servi de base aux calculs économiques de ce rapport. En fait, il pourrait bien arriver que si la production supplémentaire prévue n'avait pas lieu, l'offre serait insuffisante et les prix augmenteraient tant que la substitution au cacao pourrait devenir intéressante, phénomène qui affecterait l'ensemble de l'activité cacaoyère. La situation du marché mondial du cacao est étudiée en détail dans "World Cocoa Market - Review and Outlook for Bank Lending", étude préparée par le Département de l'analyse économique et des projections de la Banque Mondiale en date du 12 février 1974.

6.04 Un Accord international sur le cacao (AIC) est entré en vigueur mi-1973; il prévoit des mesures de contingentement pour trois ans jusqu'en 1975/76. Les signataires de l'Accord représentent 93 % des pays producteurs de cacao et 70 % des pays consommateurs. Le but assigné à l'AIC pendant cette période triennale est de stabiliser les prix entre 23 et 32 cents par livre par le recours à des contingents d'exportation et la constitution de stocks régulateurs. A la lumière des perspectives des prix mondiaux (paragraphe 6.03) et de l'insuffisance de l'approvisionnement prévu pour les prochaines années, il semble que les objectifs de l'AIC ont été dépassés par les événements et qu'il va falloir reviser certains des objectifs à court terme. A l'intérieur d'un contingent global des exportations fixé par l'AIC à 1,51 million de tonnes en 1973/74, le Togo a obtenu un contingent de 28.500 tonnes, ce qui lui assure, à court terme, un marché confortable. Il n'y a pas de doute que certains ajustements auront lieu. Mais il est peu vraisemblable que l'AIC constituera un

frein à l'expansion de la production de cacao au Togo dans un futur prévisible. On peut donc conclure que les perspectives du marché pour le Togo sont sûres, au moins jusqu'en 1980, et ne présentent pas de difficultés pour la vente de la production supplémentaire imputable au projet proposé. La FAO, qui a été consultée sur ce dernier point, a exprimé son accord avec cette opinion.

Café (Annexe 8)

6.05 On peut penser que le Togo bénéficiera aussi jusqu'en 1980 d'un marché ferme pour son café. Comme depuis 1966/67 la demande mondiale a toujours crû plus vite que la production, les stocks de réserve ont été progressivement réduits et sont passés d'un maximum de plus de 80 millions de sacs en 1965/66 à environ la moitié de ce niveau en 1971/72. On pense que ce déficit persistera et que les stocks peuvent encore diminuer jusqu'à un niveau tout juste suffisant pour empêcher des achats spéculatifs. Le café a été autrefois caractérisé par son caractère cyclique - périodes d'excédents importants durant lesquelles il y avait désinvestissement, suivies de périodes de pénurie, de prix élevés et de surinvestissement. Néanmoins, au cours des années récentes, l'Accord international sur le café a limité l'investissement et a conduit à une plus grande coordination des politiques nationales des pays producteurs. L'Accord sur le café a été récemment reconduit pour deux ans jusqu'en septembre 1975, mais n'a pas prévu de contingents ni de contrôle des productions. L'Accord laisse essentiellement subsister un organisme consultatif. On pense cependant que les pays producteurs de café continueront à suivre une politique d'investissement prudente, semblable à celle préconisée dans le cadre de l'Accord et qu'il n'y aura pas constitution, dans le court et moyen termes, d'excédents importants.

6.06 Entre 1967 et 1972, le prix moyen du café a augmenté à un taux d'environ 3 à 4 % par an, mais au cours du premier semestre de 1973, il a crû d'environ 33 % par rapport à la moyenne de 1972. Les prix du café devraient rester relativement fermes au cours des années 1970 malgré l'absence de contrôle des exportations; les calculs économiques et financiers de ce rapport sont fondés sur la prévision faite par les analystes des produits de la Banque (Annexe 8) et selon laquelle le prix du café Robusta serait de 0,55 dollar par livre (Angola, Ambriz, au comptant à New York) en 1980 en prix constants sur la base des prix 1974; le prix courant serait d'environ 0,87 dollar par livre.

C. Rentabilité au niveau des exploitations agricoles

6.07. L'Annexe 4 présente des budgets pour des exploitations types de cacao et de café. Ces budgets sont fondés sur les conditions du crédit (paragraphes 3.21-3.23), les rendements attendus (paragraphes 6.01 et 6.02), et les prix actuels au producteur de 105 francs CFA/kg pour le cacao et de 100 francs

CFA/kg pour le café (paragraphe 2.09 et 2.10). Les estimations des revenus annuels moyens nets par hectare avant et après le projet, pour les exploitations où des renouvellements de cacaoyers et de caféiers auraient lieu sont les suivantes:

	Avant le projet		Durant l'investissement ^{1/}		En période de production			
					Durant le remboursement du prêt		Après le remboursement du prêt	
	Francs CFA	Dollars	Francs CFA	Dollars	Francs CFA	Dollars	Francs CFA	Dollars
Cacao	14.000	56	13.500	54	50.500	202	98.000	392
Café	5.000	20	13.000	52	73.500	294	98.000	392

1/ Cinq ans pour les cacaoyers; quatre ans pour les caféiers.

On considère que les niveaux des revenus nets prévus sont suffisamment élevés pour inciter les paysans à participer au projet. Lorsque le projet serait complètement réalisé, le revenu monétaire net des exploitants par journée de travail aurait augmenté de manière suivante:

	Avant le projet		En période de production			
			Durant le remboursement du prêt		Après le remboursement du prêt	
	Francs CFA	Dollars	Francs CFA	Dollars	Francs CFA	Dollars
Cacao	350	1,4	600	2,4	900	3,6
Café	150	0,6	400	1,6	450	1,8

Ces revenus sont favorables lorsqu'ils sont comparés au salaire agricole courant de 150 francs CFA par jour.

D. Recettes de l'Etat

6.08 Les taxes et les bénéfices nets que ferait l'OPAT sur la commercialisation seraient la principale forme de recettes liées au projet que l'Etat recevrait à partir de l'AP6. Lorsque la production aurait atteint son plein régime (AP12), les recettes annuelles de l'Etat imputables au projet seraient les suivantes en prix constants, base 1974:

	<u>Taxes</u> <u>par tonne</u>	<u>Bénéfices de</u> <u>l'OPAT par tonne</u>	<u>Total</u> <u>par tonne</u>		<u>Recettes totales par an dues</u> <u>à la production supplémentaire</u>	
		<u>FCFA</u>	<u>FCFA</u>	<u>\$</u>	<u>Millions de FCFA</u>	<u>Milliers de \$</u>
Cacao	24.150	120.000 ^{/1}	144.150	577	630	2.520
Café	36.060	130.000 ^{/1}	166.060	664	800	3.200
TOTAL					<u>1.430</u>	<u>5.720</u>

/1 Estimation du montant moyen annuel.

VII. AVANTAGES ET JUSTIFICATION ECONOMIQUES

7.01 Les avantages directs procurés par le projet consisteraient en l'augmentation de la production et des exportations de cacao et de café et, par suite, des recettes en devises qui en résulteraient. En l'absence du projet, les productions du Togo en cacao et en café stagneraient aux alentours de leurs niveaux actuels. L'augmentation des recettes extérieures est nécessaire pour que le Togo puisse financer par lui-même une partie notable des dépenses de développement qu'il doit effectuer. Bien que l'on puisse dire que le Togo est déjà trop dépendant à l'égard de ces deux cultures d'exportation, toute diversification par la poursuite d'activités plus rémunératrices est rendue impossible par l'environnement et l'état actuel de la technologie. Le coton pourrait être une exception, mais le Togo a déjà un programme de développement du coton qui permet à cette culture d'être promue aussi rapidement qu'il l'est possible. Des programmes visant à remplacer les denrées alimentaires importées n'auraient qu'un faible impact en termes d'économie de devises; la valeur totale de ces importations est non seulement relativement faible mais le blé, qui est un des deux principaux produits importés, ne peut pas être cultivé au Togo, alors que l'autre, le sucre, pourrait être cultivé, mais ne serait probablement pas économiquement intéressant.

7.02 Le projet ne vise pas à améliorer la condition des plus pauvres au Togo, pays dont la population est surtout rurale. Les plus déshérités vivent dans la région densément peuplée du plateau de Lama-Kara et ont un revenu par tête estimé à environ 30 dollars par an. Cependant, bien que les quelque 6.500 familles de paysans qui participeraient au projet soient dans une situation financière meilleure que celle des habitants du Lama-Kara, et qu'ils constituent, en fait, la communauté rurale la plus prospère parmi toutes celles du Togo, la différence des revenus ne serait pas excessive puisqu'on estime que

les revenus par tête dans les zones du projet varient entre 95 et 125 dollars. Les problèmes de Lama-Kara ont été étudiés par le PNUD pendant plusieurs années; au début de 1973, on a recherché les moyens de définir un projet pouvant être financé par l'IDA afin d'aider cette région. On a conclu qu'il n'y avait que peu de possibilités, à ce stade, pour augmenter des revenus familiaux d'une manière notable et que la solution consisterait à débarrasser les régions voisines de la mouche noire qui transporte l'onchocercose; ceci permettrait aux populations du plateau de s'installer dans des zones fertiles où il y aurait suffisamment de terres. L'éradication de la mouche noire commencera en 1974 dans ces zones dans le cadre de la campagne contre l'onchocercose coordonnée par la Banque; et c'est alors qu'il sera possible au Groupe de la Banque Mondiale d'aider cette partie du Togo qui est particulièrement pauvre.

7.03 Les recettes nettes en devises étrangères induites par le projet devraient atteindre environ 10 millions de dollars par an en 1986 et rester ensuite à un niveau comparable. On a calculé que le taux de rentabilité économique de l'ensemble du projet serait de 33 % sur la base des hypothèses de rendements et de prix présentés dans le Chapitre VI, de coûts présentés dans l'Annexe 6 (Tableaux 1, 5 et 7) et en considérant que le projet aurait une vie utile de 28 ans - ce qui est une estimation conservatrice de la vie productive des plantations du projet. Des taux de rentabilité ont été calculés pour les composantes cacao et café du projet; ceux-ci seraient respectivement de 27 et 40 %. Les détails du calcul du taux de rentabilité économique sont présentés dans l'Annexe 10. Pour ce calcul, on a supposé que le travail familial fournirait environ 70 % des besoins totaux en main-d'oeuvre durant les phases de réalisation et de fonctionnement; ce travail familial a été évalué au taux courant pour la main-d'oeuvre agricole de 150 francs CFA par jour. Si l'on utilise un prix de référence nul pour le travail familial, le taux de rentabilité passe de 29 à 32 %; prendre un tel prix de référence serait logique puisqu'en l'absence du projet, et étant donné l'absence de possibilités d'emploi dans la zone du projet, cette force de travail resterait inutilisée dans l'exploitation agricole. Il serait même très possible que, sans le projet, une grande partie de ces travailleurs aillent à Lomé et demeurent inemployés tout en étant aidés dans le cadre du système de la famille étendue. La sensibilité du taux de rentabilité a été étudiée pour toute une série de conditions. Les variables les plus plausibles sont les prix, les rendements et les coûts. Le tableau ci-dessous montre l'impact de diverses combinaisons et permet de conclure que le projet est économiquement sain puisque avec des prix (ou bien des rendements) inférieurs d'environ 40 % aux estimations du rapport et des coûts supérieurs par 10 % aux hypothèses de base, le taux de rentabilité serait d'environ 19 % et resterait donc satisfaisant.

	<u>Prix du marché mondial</u>								
Prix pour le cacao (cents EU par livre)	100	85	75	65	55	52	40	35	30
Prix pour le café (cents EU par livre)	75	65	85	100	50	55	40	55	30
	(-----%)								
et									
a) coûts standards	44	38	42	44	32	33	27	29	20
b) augmentation des coûts par 10 %	42	36	40	42	30	31	25	27	19

Le Graphique 3 fait apparaître les taux de rentabilité des composantes cacao et café en fonction de différents prix sur le marché mondial.

7.04 Outre les avantages directs qu'il procurerait, le projet aurait des avantages secondaires importants non quantifiables. Il est important de noter que, grâce au projet, deux des sous-secteurs les plus marquants de l'économie du Togo seraient modernisés par l'emploi des techniques les plus récentes et de plants modernes à haut rendement. De plus, les institutions de développement agricole seraient renforcées; des techniciens togolais seraient formés dans les domaines de l'agronomie moderne du cacao et du café, ainsi que des méthodes de vulgarisation; le noyau d'un système efficace de crédit agricole serait constitué. D'une manière générale, le projet permettrait de mettre au point une forme efficace de développement agricole qui devrait pouvoir s'appliquer à toute une série de situations au Togo.

VIII. RECOMMANDATIONS

8.01 Au cours des négociations, le Gouvernement du Togo a donné des assurances principales suivantes:

- a) **les prix aux producteurs pour le cacao et le café seraient révisés au moins une fois par an par le gouvernement, et le gouvernement donnerait à l'IDA, au cours de chaque révision des prix, l'occasion d'exprimer son opinion sur les niveaux de ces prix (paragraphe 2.11);**
- b) **le 31 décembre 1977 au plus tard, un relevé cadastral aurait été effectué dans les zones du projet (paragraphe 3.05);**
- c) **dans un délai maximum de deux mois après achèvement de l'étude sur l'organisation et les méthodes de la CNCA, la CNCA soumettrait à l'approbation de l'IDA, un plan de mise en oeuvre des recommandations de cette étude (paragraphe 3.26);**
- d) **l'Etat créerait deux comptes spéciaux à l'aide desquels seraient financés les budgets de la SRCC et de l'UCP; des sommes de 50 millions de francs CFA et 25 millions de francs CFA seraient initialement déposées respectivement dans le compte de la SRCC et dans celui de la CNCA/UCP; et ceux-ci seraient réapprovisionnés tous les trimestres de manière que leur solde soit suffisant pour financer les dépenses que la SRCC et l'UCP encourraient au titre du projet (paragraphe 4.04);**
- e) **le 31 mars 1975 au plus tard, l'Unité de crédit du projet aurait été créée et la SRCC et la CNCA auraient conclu un accord qui satisferait l'IDA, selon lequel l'UCP serait responsable à l'égard de la direction de la SRCC pour la conduite de ses opérations (paragraphe 5.08); et**
- f) **le 31 mars 1975 au plus tard, un spécialiste du crédit agricole ayant une compétence et une expérience acceptables par l'IDA aurait été recruté pour diriger l'UCP, et ses charges et responsabilités seraient acceptables par l'IDA (paragraphe 5.08).**

8.02 Les conditions de mise en vigueur du crédit IDA seraient que:

- a) **un consultant ait été retenu pour réaliser une étude de l'organisation et les méthodes de la CNCA selon des termes de référence acceptés par l'IDA (paragraphe 3.26);**

- b) le Gouvernement du Togo ait obtenu du FAC une subvention de 8,5 millions de francs français pour le financement partiel du projet (paragraphe 4.02);
- c) un accord de subvention acceptable par l'IDA et un accord subsidiaire de prêt acceptable par l'IDA aient été conclus entre l'Etat et la SRCC d'une part et entre l'Etat et la CNCA d'autre part (paragraphe 4.04);
- d) deux sommes de 50 millions de francs CFA et de 25 millions de francs CFA aient été initialement déposées dans chacun des fonds créés selon 8.01(d) ci-dessus (paragraphe 4.04).

8.03 Le projet justifie l'octroi par l'IDA d'un crédit de 6 millions de dollars. L'Emprunteur serait le Gouvernement du Togo.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Organisations associées au développement du cacao et du café

Introduction

1. Depuis le milieu des années 1960, le Gouvernement du Togo a pris un certain nombre de mesures visant à promouvoir le développement agricole. En 1964, il a fondé l'Office des produits agricoles du Togo (OPAT) pour contrôler l'exportation et la commercialisation à l'étranger des principales cultures d'exportation du Togo. En 1966-1967, il a créé des sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD), ainsi que la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) (Annexe 2). A la même époque, l'Institut français du café et du cacao et autres plantes stimulantes (IFCC) a établi un centre de recherche pour le café et le cacao. En 1968, le gouvernement a fondé la SONAPH^{1/} pour développer la culture du palmier à huile; et en 1971, le Togo a conclu un accord avec le FAC en vue de financer la première étape d'un programme de développement du cacao et du café. Ce programme comprenait la création de la Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC).

Le Ministère de l'économie rurale

2. Le Ministère de l'économie rurale se compose d'une direction générale et de huit directions techniques: la Direction générale de l'économie rurale, la Direction de l'institut polyvalent de recherche de l'économie rurale, la Direction de l'agriculture, de la mutualité, de la coopération et du crédit, la Direction de l'élevage et des industries animales, la Direction des forêts et chasses, la Direction des pêches, la Direction du génie rural, la Direction du contrôle du conditionnement et des poids et mesures et la Direction de l'enseignement et de la formation pour le développement rural.

3. Chaque direction est composée de divisions techniques et administratives et est directement responsable à l'égard du Ministre de l'économie rurale. La Direction de l'agriculture est essentiellement une unité de formulation de politique générale et de coordination ne disposant que d'un petit groupe de personnes; les activités de développement agricole ont été principalement confiées à des institutions créées sur une base régionale ou spécialisées dans un produit particulier.

1/ Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries.

Office des produits agricoles du Togo (OPAT)

4. Quand l'OPAT fut créé, il a remplacé un certain nombre de fonds de stabilisation qui s'occupaient chacun indépendamment de certaines cultures d'exportation. Ses principales responsabilités consistent en: a) la stabilisation des prix au producteur, b) le contrôle de la commercialisation primaire et l'exercice du monopole d'exportation des produits agricoles, et c) les activités générales de développement relatives à neuf produits agricoles: cacao, café, coton, arachide, huile de palme, copra, kapok, karité et huile de ricin. Deux produits, le cacao et le café, représentent 85 % environ du chiffre d'affaires de l'OPAT (Tableau 1).

5. Depuis sa création, l'OPAT a limité ses activités commerciales à l'exportation et n'est pas intervenu directement dans la commercialisation à l'intérieur du pays; cette dernière est assurée par des acheteurs agréés, entreprises privées et coopératives, agréées par l'OPAT, qui achètent directement aux producteurs. L'OPAT, qui suit l'évolution des marchés, est chargé de proposer au gouvernement un prix au producteur pour les produits d'exportation. L'OPAT doit ensuite s'assurer que les paysans reçoivent bien le prix fixé par le gouvernement. Les organisations qui achètent le cacao et le café se composent de six sociétés privées à capital étranger et de 26 "coopératives". La plupart de ces coopératives ont été constituées par des négociants privés; d'une manière générale, elles fonctionnent de manière à avantager le négociant beaucoup plus que les paysans qui en sont membres. Bien que le volume de la production commercialisée par ces coopératives ait augmenté au cours de ces dernières années, leur part dans le total demeure faible: en 1971/72, elle était de 10 % pour le cacao et nulle pour le café; en 1972/73, leur part respective était de 15 % et de 5 %. Les acheteurs agréés vendent, à leur tour, à l'OPAT.

6. Le rôle que joue l'OPAT dans la stabilisation des prix des produits d'exportation n'est pas défini de façon précise par ses statuts. En fait, depuis la création de l'OPAT, le principe a été de fixer les prix du producteur pour le cacao et le café à un niveau tel que l'OPAT puisse dégager un excédent. Cet excédent a été utilisé en partie pour financer le développement du cacao et du café et en partie à d'autres fins définies par le gouvernement. En ce qui concerne les autres produits agricoles dont le chiffre d'affaires était relativement faible, l'OPAT a généralement fonctionné à perte; cependant les montants en cause ont été modestes (voir par. 10).

7. L'OPAT a financé un certain nombre d'opérations liées au développement de la production du cacao et, dans une moindre mesure, au développement du café. Ces opérations comprennent des programmes routiers et des campagnes de contrôle phytosanitaire du cacao. La plupart des routes, dans les zones de

culture du cacao et du café, sont à double voie et asphaltées. Les campagnes phytosanitaires, qui sont encore menées aujourd'hui, consistent en traitements contre les capsidés du cacao, et en l'élimination du "swollen-shoot", par l'éradication des arbres contaminés. Ces campagnes sont maintenant menées par la SRCC. L'OPAT a également financé et conduit d'une part la recherche cacao-yère en vue de la production d'hybrides cacaoyers et, d'autre part, une plantation modèle. Ces activités sont maintenant en voie de disparition ou en cours de transfert à la SRCC.

8. Les autres dépenses de développement agricole encourues par l'OPAT comprennent: a) le financement de la construction et de la remise en état d'un certain nombre de routes dans d'autres régions, b) l'introduction ou l'expansion de la culture de produits actuellement mineurs, en particulier des fruits comme les agrumes et les avocats, et c) la prise de participation dans des industries agricoles telles que celles transformant le manioc ou le kapok, ou bien dans des organismes de développement tels que la CNCA et la SRCC; l'OPAT prête également à ces industries et organismes.

9. L'OPAT est dirigé par un Directeur général et son personnel comprend 149 personnes, y compris cinq personnes dans son bureau commercial en France. C'est par ce bureau et avec l'aide d'une entreprise de courtage expérimentée que sont assurées les exportations de l'OPAT vers les marchés internationaux. Dans l'ensemble, l'OPAT se présente comme une organisation gérée efficacement et ayant un personnel compétent.

10. Pendant la période 1967-1972, l'OPAT a connu des excédents sur ses opérations cacao et café pour des montants allant de 3.834 millions de francs CFA (15,3 millions de dollars) à 3.124 millions de francs CFA (12,5 millions de dollars). Pendant la même période, l'OPAT a aussi réalisé un petit bénéfice de 18 millions de francs CFA sur le karité, mais il a subi des pertes sur tous les autres produits dont il contrôle les prix et l'exportation. Ces déficits se montent à 10,3 millions de francs CFA en ce qui concerne le coton, 158 millions de francs CFA (0,63 million de dollars) pour les arachides, 17 millions de francs CFA pour le kapok, 12 millions de francs CFA pour l'huile de ricin, 15,7 millions de francs CFA pour le copra et 44 millions de francs CFA pour l'huile de palme.

11. Après avoir financé les dépenses de développement mentionnées ci-dessus, l'OPAT avait des réserves se montant à 9.546 millions de francs CFA (38,2 millions de dollars) au 30 septembre 1972. Une proportion élevée de ces réserves (soit 42 %) a été prêtée à long terme à l'Etat ou à des entreprises publiques; 5 % ont consisté en prises de participation dans des organismes

de développement ou investissement dans des entreprises industrielles ou agro-industrielles; 29 % ont été conservées en banque ou placées en titres à court ou moyen terme; 15 % ont été employées pour financer les ventes de l'OPAT à l'exportation et le reste, soit 9 %, a financé les activités de commercialisation de l'OPAT ou des prêts aux sociétés dans lesquelles l'OPAT était actionnaire.

La Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC)

12. La SRCC a été constituée en 1970 et a commencé à fonctionner au début de 1971 avec l'aide technique et financière du FAC. Les objectifs généraux de la SRCC sont de rénover et de développer le culture du cacao et du café en replantant d'anciennes exploitations, en créant de nouvelles plantations et en traitant les cacaoyers contre les capsidés. La SRCC est autorisée par ses statuts à créer et à administrer des plantations industrielles et à conduire des opérations de transformation portant sur le cacao et le café.

13. La SRCC est gérée par un conseil d'administration comprenant des représentants du Ministre de l'économie rurale (Président) et des Ministères des finances, du Plan, du commerce et de l'industrie, des transports, des affaires étrangères, et de l'intérieur auxquels se joignent les Directeur du Bureau du Plan, de l'OPAT, de la CNCA, et de la SORAD des plateaux ainsi que trois représentants des paysans produisant du cacao et du café.

14. La SRCC a actuellement un personnel permanent composé d'environ 190 employés, y compris trois expatriés. Ces expatriés ont été détachés, dans le cadre d'un contrat de deux ans, par l'Institut français du café et du cacao (IFCC) et occupent les postes de Directeur général, de Chef des services de vulgarisation et de Chef mécanicien. Le reste du personnel comprend 125 agents techniques et employés administratifs ainsi que 45 manoeuvres non spécialisés. La SRCC emploie environ 250 travailleurs saisonniers, principalement lors des campagnes phytosanitaires. La liste du personnel est présentée dans le Tableau 2.

15. La SRCC a été constituée sans qu'ait été précisée la structure de son capital social, et cela bien qu'à l'époque le gouvernement ait indiqué que l'Etat et l'OPAT y contribueraient pour une somme de 150 millions de francs CFA (0,6 million de dollars). En avril 1973, ni l'Etat ni l'OPAT n'avaient encore procédé à cette contribution si bien que les seules sources de fonds à la disposition de la SRCC étaient, d'une part, les subventions du FAC pour couvrir les coûts des investissements nouveaux et les coûts de fonctionnement et, d'autre part, une contribution de l'Etat au financement des traitements phytosanitaires effectués par la SRCC. Quoique la situation financière de la SRCC ne soit pas précaire (ses comptes sont présentés dans les Tableaux 3 et 4), l'Etat doit lui assurer les fonds dont elle a besoin pour exécuter les programmes agréés.

16. Au cours de ses deux premières années d'activité, la SRCC a réalisé, d'une manière satisfaisante et en respectant le calendrier prévu, les opérations suivantes: a) construction des bâtiments et approvisionnement en matériel et véhicules nécessaires à ses activités; b) programme de remise en état des routes de desserte, c) formation de 80 agents de vulgarisation, d) programme de lutte anti-capsidés comprenant le traitement de 11.000 ha dans la région du Klouto et de 26.000 ha dans la région du Litimé, e) création de deux centres pour la diffusion de boutures de caféiers à haut rendement à Tové et dans la zone du plateau de Dayes, avec une capacité de production annuelle de 600.000 plants, et f) 17 ha de champs semenciers pour des variétés cacaoyères hybrides. Ces derniers fourniront le matériel végétal nécessaire à la réalisation du projet AID proposé.

17. La SRCC se présente comme une organisation dynamique et bien gérée, administrée sans dépenses excessives. Tout indique qu'elle serait capable d'assumer la responsabilité d'exécution du projet proposé.

Les Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD)

18. En 1966/67, le gouvernement a créé cinq sociétés de développement régional ayant compétence pour chacune des cinq régions administratives du pays (Région maritime, Région des plateaux, Région centrale, Région de Lama-Kara et Région des savanes). Les SORAD assurent des services de vulgarisation, fournissent des moyens de production aux paysans et servent d'intermédiaires entre la CNCA et les paysans. Elles ont reçu l'accord de l'OPAT pour agir en tant qu'acheteurs agréés du coton. Les résultats du fonctionnement des SORAD sont très mitigés et leur impact sur le développement agricole est resté limité. En dehors des difficultés techniques liées au développement agricole - comme le manque de variétés à haut rendement pour la plupart des cultures - de nombreuses insuffisances des SORAD tiennent sont relatives aux problèmes de personnel. Aussi, bien que plusieurs fonctionnaires du Ministère de l'économie rurale aient été transférés aux SORAD - ce qui a affaibli le Ministère lui-même - l'encadrement expérimenté et qualifié des SORAD a été inadéquat. Par suite d'insuffisances techniques de leurs programmes et d'une gestion inadéquate, certaines SORAD ont accumulé des dettes importantes à l'égard de la CNCA car elles n'ont pas obtenu les remboursements des prêts contractés par les paysans. Afin de devenir des instruments utiles au développement de l'agriculture, les SORAD ont besoin d'une assistance technique soutenue et de programmes bien conçus. Un certain nombre d'organismes d'aide tels que le FAC, le FED, le PNUD/FAO fournissent déjà une telle assistance. La SORAD des plateaux, où sont situées la plupart des régions cacaoyères et caféières du Togo, s'occupait initialement du développement du cacao et du café; ces programmes, cependant, n'étaient pas bien conçus et réalisés et les réactions des paysans étaient peu favorables. En raison du peu de succès de la SORAD en matière d'amélioration de la production du cacao et du café, le gouvernement a mis en place un programme spécial pour le développement du cacao et du café.

Le Programme de développement du cacao et du café

19. La première étape de ce programme a consisté en la création, en 1967, d'une station de recherche de l'IFCC financée conjointement par le Togo et le FAC. Cette station commença par expérimenter des variétés importées et à haut rendement de cacao et de café, ainsi que des méthodes culturales améliorées. Elle mit en place un certain nombre de champs d'essai et de démonstration. Ce qui est important, c'est qu'elle commença à produire du matériel végétal à haut rendement pour le cacao et le café (voir Appendice).

20. Pour la deuxième étape de ce programme, le gouvernement signa un accord en 1971 avec le FAC en vue de réaliser un projet de développement du cacao et du café au cours de la période 1971-1975. Ce projet, qui est réalisé par la SRCC, était conçu comme le premier élément d'un important projet de développement du cacao et du café qui serait entrepris en 1976 et pour lequel on rechercherait le financement du Groupe de la Banque Mondiale. En fait, il s'est avéré souhaitable de commencer ce projet plus tôt, et c'est ce projet qui fait l'objet du présent rapport.

21. Les besoins de financement du projet café et cacao en cours de réalisation font, chaque année, l'objet de discussions entre le gouvernement et le FAC, la participation de chacun d'entre eux étant matière à négociation. Au cours des trois premières années de réalisation, les opérations suivantes ont été effectuées dans le cadre de ce projet:

a) constitution de la SRCC et création des services de vulgarisation de la SRCC responsables:

- i) d'assurer le traitement anti-capsidés de toutes les plantations de cacao des régions du Litimé et du Klouto;
- ii) de conseiller les paysans sur les méthodes d'entretien correct des plantations cacaoyères dans les régions du Litimé et du Klouto;
- iii) d'établir un inventaire des exploitations cacaoyères et caféières où le renouvellement serait nécessaire ainsi que des régions où de nouvelles plantations pourraient avoir lieu; et
- iv) de localiser les zones atteintes par le swollen-shoot;

b) de la préparation, dans les centres de multiplication de l'IFCC, du matériel végétal pour le cacao et le café selon les conseils de la SRCC;

c) de la création d'une unité de la SRCC chargée des travaux routiers, en particulier de la construction et remise en état des routes de desserte dans les zones cacaoyères et caféières; et

d) de la préparation d'une étude de factibilité en vue d'un projet ultérieur et fait l'objet d'une évaluation par l'AID. Cette étude a été financée par l'Etat et a été réalisée par la société d'études française SEDES.

TOGOPROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFEINSTITUTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFEEXPORTATIONS ANNUELLES DE L'OPAT

		<u>CACAO</u>	<u>CAFE</u>	<u>ARACHIDES</u>	<u>PALMIER D'HUILE</u>	<u>COPRAH</u>	<u>HUILE DE RICIN</u>	<u>KARITE</u>	<u>COTON</u>	<u>KAPOK</u>
1964/65	m. tonne	15,992	7,298	2,057	11,200	550	100	298	913	30
	CFAF'000	1,602,424	817,519	84,762	374,399	24,003	2,531	8,045	133,743	569
1965/66	m. tonne	16,271	14,502	3,356	19,750	1,000	375	2,170	3,148	325
	CFAF'000	1,394,044	2,109,919	130,166	691,345	43,655	8,397	30,670	280,876	16,092
1966/67	m. tonne	16,820	6,341	3,782	12,250	866	289	235	3,427	122
	CFAF'000	2,227,731	934,419	142,739	379,919	34,388	6,657	7,502	518,332	20,494
1967/68	m. tonne	15,040	10,405	5,726	14,850	480	317	1,764	2,754	253
	CFAF'000	2,326,221	1,646,900	171,351	661,377	23,161	10,898	57,096	411,558	15,924
1968/69	m. tonne	20,688	10,027	4,998	16,247	1,025	200	633	2,062	111
	CFAF'000	4,202,792	1,512,777	205,488	495,262	35,183	3,850	28,650	271,301	8,874
1969/70	m. tonne	24,227	11,439	6,143	16,200	1,185	187	414	2,163	133
	CFAF'000	5,466,149	2,246,358	292,320	633,592	60,724	6,307	22,136	345,530	16,367
1970/71	m. tonne	28,707	13,070	4,500	14,500	350	196	833	1,689	148
	CFAF'000	4,777,113	2,555,632	252,918	507,313	17,273	5,571	32,732	410,452	19,846
1971/72	m. tonne	27,157	12,607	2,035	14,203	285	171	4,345	1,928	106
	CFAF'000	4,092,253	3,566,217	145,286	395,101	10,399	7,908	150,927	709,329	13,642

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
INSTITUTIONS S'OCCUPEES DU DEVELOPPEMENT DE CACAO ET CAFE
Personnel Permanent de la SRCC

	<u>Lomé</u>	<u>Base Centrale de</u> <u>Palime</u>	<u>Division</u> <u>Génie Rural</u>	<u>Multiplica-</u> <u>tion Matériel</u> <u>Végétal</u>	<u>Café</u> <u>Palime</u>	<u>Cacao</u> <u>Palime</u>	<u>Café</u> <u>Dayes</u>	<u>Cacao</u> <u>Agou</u>	<u>Cacao</u> <u>Adeta</u>	<u>Cacao</u> <u>Badou</u>	<u>Cacao</u> <u>Tomegbe</u>	<u>Cacao</u> <u>Bena</u>	<u>Total</u>
Directeur Général	1 ^{1/}												1
Comptable	1												1
Secrétaire	1												1
Chauffeur	1												1
Chef du service plantation et vulgarisation		1 ^{1/}											1
Ingenieurs adjoints et Adjoints techniques de vulgarisation				2	1	1		1	1	1	1	1	9
Encadreurs				1	10	9	10	10	10	9	11	10	80
Ingénieur Adjoint du Génie Rural			1										1
Chef mécanicien		1 ^{1/}											1
Mécanicien et conducteurs d'engins		5	6								1		12
Chauffeurs		2	3	1	1	1		1	1	1	1	1	13
Magasiniers		1									1		2
Plantons et Gardiens		2	1										3
Employés divers		6	11	20		2		2	2	2	2	2	47
TOTAL	4	18	22	24	12	11	10	14	14	13	17	14	173

1/ Expatrié

February 20, 1974

ANNEX 1
 Table 2

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Institutions concernées par le développement du projet café-cacao

SRCC Comptes

(en millions de francs CFA)

	<u>Au 31 déc.</u> <u>1971</u>	<u>Au 31 déc.</u> <u>1972</u>		<u>Au 31 déc.</u> <u>1971</u>	<u>Au 31 déc.</u> <u>1972</u>
<u>AVOIRS</u>			<u>LIABILITIES</u>		
- Construction	29,671	43,888	Fonds d'équipement		
- Centre de propagande	9,258	11,725	1971	67,108	67,108
- Equipement atelier	783	1,639	1972	-	117,027
- Matériel			Reserve pour renouvellement		
phyto	2,228	5,713	des investissements	-	2,281
- Equipement de			Dette à court terme	4,866	46,655
Bureau	3,903	5,113	Profit:		
- Véhicules	14,118	12,385	1971	2,480	-
- Matériel routier	-	47,741	1972	-	3,340
Travaux en cours:					
Routes	-	30,345			
Construction	4,866	13,496			
Dépenses pré-payées	236	236			
Débiteurs divers	-	90			
Avoirs courants					
Banques	9,370	62,812			
Cash	<u>21</u>	<u>1,228</u>			
TOTAL	<u>74.454</u>	<u>236.411</u>	TOTAL	<u>74.454</u>	<u>236.411</u>

TOGO

COCOA-COFFEE DEVELOPMENT PROJECT

Institutions concernées par le développement du café-cacao

Dépense et revenus courants

(en millions de francs CFA)

<u>Dépenses</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>Revenus</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>
Personnel	21,879	36,102	Subside opérationnel		
Taxes	130	140	payé	110,732	229,366
Frais			du		1,989
opérationnels	13,616	54,204	Divers		
Frais divers	685	635	Revenu		334
Subsides à IFCC	2,131	10,634	Profits financiers		218
Coûts financiers	422	16			
Depreciation	2,281	9,809			
Surplus	<u>69,588</u>	<u>120,367</u>			
TOTAL	<u>110,732</u>	<u>231,907</u>	TOTAL	<u>110,732</u>	<u>231,907</u>

Allocation du Surplus

	<u>1971</u>	<u>1972</u>
Fonds d'équipement	67,108	117,027
Profits nets	<u>2,480</u>	<u>3,340</u>
Total	<u>69,588</u>	<u>120,367</u>

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Recherche appliquée sur le cacao et le café

Généralités

1. La première phase du programme de développement du cacao et du café a consisté en la création d'une station de recherche de l'IFCC. Cette dernière comprend une station centrale située à Tové (15 ha), de deux sous-stations à Tomegbé et Klabé-Asafi et de deux stations d'essai à Zozokondji pour le cacao, et sur le plateau de Dayes pour le café. En outre, elle a établi, pour le compte de la SRCC, un centre de multiplication de matériel végétal à Zozokondji (17 ha sont consacrés au cacao et 3 ha au café).

Activités récentes

2. Les recherches sur le cacao ont comporté notamment: a) l'introduction d'environ 85 clones provenant du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Trinité; b) des essais effectués sur des variétés hybrides résistant à la sécheresse, à la pourriture brune et au swollen-shoot; c) le perfectionnement des techniques de multiplication; d) l'expérimentation de différentes techniques de préparation des sols et de contrôle de la couverture;^{1/} e) une étude des fluctuations enregistrées dans la population de capsidés; f) des essais de renouvellement dans les zones auparavant infestées par le swollen-shoot (des essais ont été réalisés sur des parcelles infestées reprises par la station de recherche et sur lesquelles on a planté des variétés provenant du Ghana et considérées comme résistantes au swollen-shoot); et g) des essais de démonstration sur les exploitations des planteurs dans les deux principales zones de production de cacao, le Klouto et le Litimé.

3. Les recherches sur le café ont comporté notamment: a) l'introduction et l'expérimentation d'environ 25 clones de Robusta et 20 clones d'Arabica, provenant principalement de la Côte d'Ivoire et du Cameroun; b) la propagation végétative (bouturage mis au point en Côte d'Ivoire et adapté aux conditions locales); c) l'amélioration des techniques de plantation.

Programme couvrant la période 1974/75 à 1979/80

4. Les essais entrepris au cours des dernières années se poursuivraient, l'objectif étant de sélectionner les variétés de cacao et de café les mieux adaptées aux conditions du Togo. On accorderait une attention particulière

^{1/} Le contrôle de l'ombrage est très important au Togo en raison de la fréquence de sévères saisons sèches.

à la sélection de variétés de cacao résistantes au swollen-shoot. En outre, il serait procédé à des essais d'utilisation d'engrais sur plantations de variétés hybrides de cacao arrivées à maturité, les essais réalisés en Côte d'Ivoire ayant indiqué que l'utilisation d'engrais pouvait assurer une augmentation de rendement pouvant aller jusqu'à 30 à 40 %.

Estimation des coûts

5. Les coûts annuels des travaux de recherche appliquée prévus dans le projet s'élèveraient à environ 40 millions de francs CFA (0,16 million de dollars), répartis de la façon suivante:

	<u>Millions de francs CFA</u>	<u>Milliers de dollars</u>
<u>Matériel</u>	2,5	10
<u>Dépenses d'exploitation</u>		
a) Personnel		
2 techniciens ^{1/} et 2 assistants	13,5	54
services administratifs et personnel d'action sur le terrain	11,0	44
b) Fournitures (engrais, insecticides et outillage)	2,0	8
c) Coût d'exploitation des véhicules	4,5	18
d) Soutien technique fourni par les services centraux de l'IFCC	4,0	16
e) Divers	2,5	10
	-----	-----
Total partiel	<u>37,5</u>	<u>150</u>
TOTAL	<u>40,0</u>	<u>160</u>

^{1/} dont un expatrié

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Caisse nationale de crédit agricole (CNCA)

1. Le crédit agricole a été une des activités du Crédit du Togo - banque générale de développement - qui ont eu le moins de succès. Cette banque a été dissoute en 1967 et a été remplacée par a) un organisme public de crédit agricole, la CNCA et b) une banque de développement constituée sous forme de société d'économie mixte, la Banque togolaise de développement (BTD). La BTD a hérité du passif et de l'actif du Crédit du Togo, alors que la CNCA a été en mesure de démarrer sur des bases entièrement nouvelles.
2. La CNCA est habilitée à accorder du crédit pour l'agriculture, l'élevage, l'artisanat rural, la pêche et la commercialisation des produits agricoles. Cependant, tenant compte de l'expérience peu encourageante du Crédit du Togo dans le domaine de l'agriculture, la CNCA n'a accordé qu'un nombre très limité de prêts saisonniers de commercialisation, et encore moins de prêts à moyen terme; ces prêts n'ont été accordés qu'aux SORAD et aux coopératives avec une exception pour une usine de transformation de manioc qui est une entreprise d'économie mixte.
3. La CNCA est gérée par un Conseil d'administration dont les membres sont les Ministres de l'économie rurale, des finances et du Plan, ou leurs représentants, les Directeurs de l'OPAT, de la BCEAO^{1/} de la BTD, ainsi que cinq représentants des paysans. Le Directeur général est nommé par le Conseil des Ministres. La CNCA a un personnel d'environ 30 personnes qui ont peu d'expérience bancaire.
4. Les bilans et les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices financiers sont présentés dans les Tableaux 1 et 2. Les recouvrements de crédit par la CNCA ne sont pas normaux, particulièrement si l'on considère que l'essentiel de ses prêts saisonniers de commercialisation devrait être remboursé plus ou moins automatiquement. Le montant des impayés est élevé. Le bilan de la CNCA pour 1972 (Tableau 1) montre qu'environ 16 % du portefeuille de la CNCA est constitué par des créances douteuses. On peut penser que si les crédits en cours étaient examinés plus attentivement, il apparaîtrait que les créances douteuses ont été plutôt sous-estimées au bilan. De plus, entre 1971 et 1972 les créances douteuses ont augmenté de 70 millions de francs CFA à 87 millions de francs CFA, soit 16 % des créances en 1972, alors qu'elles n'étaient que de 13 % en 1971. Il est à penser qu'un pourcentage

1/ Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

important des créances dues aux SORAD ne sera probablement jamais remboursé. A la lumière de ce qui précède, il est évident que les provisions pour créances douteuses (environ 14 millions de francs CFA en 1972, soit moins de 3 % de l'encours des crédits) sont insuffisantes.

L'Unité de crédit du projet

5. Etant donné que la CNCA n'a pas été en mesure de gérer de manière satisfaisante un très faible nombre de prêts qui n'auraient dû présenter aucune difficulté, il serait peu réaliste de penser qu'elle puisse gérer avec efficacité les quelque 6.500 prêts à long terme qui devraient résulter du projet et qui nécessiteront un contrôle très suivi, aussi bien durant leur décaissement qu'au cours de la période de leur remboursement. Aussi, une Unité de crédit du projet (UCP) serait-elle créée à la CNCA en vue de gérer les opérations de crédit. L'UCP, bien que faisant partie de la CNCA, serait responsable vis-à-vis de la direction de la SRCC en ce qui concerne les problèmes relatifs au projet. Elle fonctionnerait dans le cadre de procédures définies en collaboration avec la CNCA et dépendrait du Directeur général de la SRCC et de la CNCA. L'UCP aurait ses bureaux dans les locaux de la SRCC. Les cadres principaux de l'UCP consisteraient en un Directeur du crédit, son adjoint et un comptable. Les aides-comptables de l'UCP seraient rattachés aux secteurs de vulgarisation de la SRCC pour le cacao et le café.

6. Les coûts d'investissement, de personnel et de fonctionnement de l'UCP seraient élevés. Ce fait est une conséquence inévitable du programme de crédit supervisé qui est le premier de ce genre au Togo et qui est relativement modeste; il est justifié par l'expérience qu'il devrait permettre d'acquérir et qui devrait aider la CNCA à jouer un rôle plus efficace dans le développement agricole. Comme ces frais généraux élevés ne pourront pas être supportés par les emprunteurs ultimes, il est proposé que l'Etat reprête à la CNCA, à due concurrence, les fonds du crédit IDA à un taux d'intérêt réduit à 1 %; ce prêt de l'Etat à la CNCA serait remboursable en 13 ans, y compris un différé d'amortissement de six ans. Comme le taux actuel de réescompte à la Banque centrale est de 5,5 %, ceci représente une subvention de 4,5 % sur les fonds prêtés à la CNCA/UCP. Exception faite de l'étude sur l'organisation du crédit, la CNCA/UCP ne recevrait aucune autre subvention pour réaliser le projet et devrait supporter tous ses coûts d'investissement, de fonctionnement et de personnel, y compris ceux de l'expatrié, spécialiste du crédit. Le cash flow de l'UCP (Tableau 3) a été établi sur ces bases; il tient compte également de provisions pour impayés égales à 10 % des échéances annuelles.

7. Un des objectifs de la création de l'UCP est de fournir un terrain de formation, dans le cadre des conditions effectives de réalisation d'un projet, pour le personnel de la CNCA, de manière à ce que ces conditions puissent ultérieurement être appliquées pour les autres opérations de la CNCA

dans l'ensemble du pays. Néanmoins, la structure et les procédures actuelles de la CNCA ne lui permettraient pas d'assumer, d'une manière efficace, un rôle plus conséquent dans le financement de l'agriculture du Togo. Aussi, afin que l'expérience de l'UCP soit utile, il est souhaitable que des mesures soient prises immédiatement pour préparer la CNCA à assumer ce rôle le plus tôt possible. C'est dans cet esprit que le projet prévoirait les services de dix mois d'experts pour revoir les procédures et la structure de la CNCA et faire des recommandations appropriées. (Un projet de termes de référence pour cette étude est présenté en Annexe 5).

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)

Bilans de la CNCA

(en millions de francs CFA)

	Septembre 30, 1971	Septembre 30, 1972		Septembre 30, 1971	Septembre 30, 1972
<u>ACTIFS</u>			<u>PASSIFS</u>		
<u>Valeurs Immobilisées</u>			<u>Fonds Propres</u>		
Terrains et immeubles	8,273	12,172	Capital	233,000	258,000
Matériel, véhicules et Divers	2,133	4,478	Reserves	24,746	24,938
<u>Sous-total</u>	<u>10,406</u>	<u>16,650</u>	<u>Sous-total</u>	<u>257,746</u>	<u>282,938</u>
<u>Prêts à long et moyen terme</u>			<u>Provisions</u>	<u>19,648</u>	<u>26,399</u>
Prêts à long terme	2,050	5,470	<u>Exigibilité à Moyen et Long Terme</u>		
Prêts à moyen terme	71,163	68,907	OPAT	310,000	310,000
<u>Sous-total</u>	<u>73,213</u>	<u>74,377</u>	Autres	100,260	109,043
			<u>Sous-total</u>	<u>410,260</u>	<u>419,043</u>
<u>Prêts à Court terme</u>			<u>Exigibilité à Court Terme</u>	<u>104,174</u>	<u>103,125</u>
SORAD et Cooperatives	280,505	330,310	<u>Bénéfice</u>		
Autres	113,253	55,249	1970/71	1,922	
<u>Sous-total</u>	<u>393,758</u>	<u>385,559</u>	1971/72		11,952
<u>Créances douteuses</u>	69,543	86,606			
Provisions	(10,840)	(13,606)			
<u>Sous-total</u>	<u>58,703</u>	<u>73,000</u>			
<u>Valeurs réalisables</u>	<u>20,291</u>	<u>56,445</u>			
Débiteurs divers	14,472	52,815			
<u>Fonds disponibles</u>					
Banque Centrale	4,097	53,153			
Autres Banques	216,164	127,954			
Titres	475	475			
Caisse	2,171	3,029			
<u>Sous-total</u>	<u>222,907</u>	<u>184,611</u>			
<u>TOTAL</u>	<u>793,750</u>	<u>843,457</u>		<u>793,750</u>	<u>843,457</u>

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)

Comptes d'exploitation de la CNCA

(en millions de francs CFA)

<u>Débit</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>Crédit</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>
- Personnel	9,003	13,770	Interêts et Commissions sur prêts	21,729	32,630
- Dépense de fonctionnement et d'entretien	3,253	5,514	Interêts sur dépôts Bancaires	12,091	8,940
- Frais financiers	10,793	17,290	Produits divers	2,737	15,898
- Amortissements	1,214	1,497			
- Provisions	10,841	7,764			
- Bénéfice d'exploitation	<u>1,453</u>	<u>11,633</u>			
TOTAL	<u>36,557</u>	<u>57,468</u>	TOTAL	<u>36,557</u>	<u>57,468</u>

Comptes de Profits de Perts
(en millions de francs CFA)

Bénéfice	<u>1,922</u>	<u>11,952</u>	- Bénéfice d'exploitation	1,453	11,633
			- Bénéfice exceptionnel	<u>469</u>	<u>319</u>
TOTAL	<u>1,922</u>	<u>11,952</u>	TOTAL	<u>1,922</u>	<u>11,952</u>

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)

Unité de crédit du projet (UCP)

Cash-Flux provenant des prêts aux producteurs
(en millions de francs CFA)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	Sous-total 1974-75 to 1979-80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	TOTAL
Revenus															
Fonds prêtés par le Gouvernement	45,000	75,000	145,000	200,000	185,000	75,000	725,000	-	-	-	-	-	-	-	725,000
Intérêt sur Fonds Excédents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,625	1,745	4,370
Repaiement des Prêts aux Fermiers ^{2/}															
(a) Pour Cacao	-	-	-	-	-	3,850	3,850	17,852	49,950	94,885	91,035	77,033	44,935	-	379,540
(b) Pour Café	-	-	-	-	8,100	28,098	36,208	55,082	86,565	122,926	114,817	94,828	67,844	36,362	614,632
Sous-total (a) + (b)	-	-	-	-	8,110	31,948	40,058	72,934	136,515	217,811	205,852	171,861	112,779	36,362	994,172
Moins 10% impayés	-	-	-	-	(811)	(3,195)	(4,006)	(7,293)	(13,651)	(21,781)	(20,585)	(17,186)	(11,278)	(3,636)	(99,416)
Total	45,000	75,000	145,000	200,000	192,299	103,753	761,052	65,641	122,864	196,030	185,267	154,675	104,126	34,471	1,624,126
Applications des fonds															
Prêts aux paysans ^{2/}															
(a) Pour Cacao	3,706	19,240	50,940	88,080	62,105	-	224,071	-	-	-	-	-	-	-	224,071
(b) Pour Café	7,520	32,770	63,310	84,865	100,315	76,555	365,335	16,375	-	-	-	-	-	-	381,710
Sous-total (a) + (b)	11,226	52,010	114,250	172,945	162,420	76,555	589,406	16,375	-	-	-	-	-	-	605,781
Repaiement des fonds prêtés par le gouvernement															
(a) Intérêt	450	1,200	2,650	4,650	6,500	7,250	22,700	7,250	7,000	6,000	4,200	2,500	1,000	500	51,050
(b) Principal	-	-	-	-	-	-	-	25,000	100,000	180,000	170,000	150,000	50,000	50,000	725,000
Sous-total	450	1,200	2,650	4,650	6,500	7,250	22,700	32,250	107,000	186,000	174,200	152,500	51,000	50,500	776,050
Investissements de l'UCP	12,464	1,821	1,077	256	3,492	296	19,406	-	-	-	-	-	-	-	19,406
Coûts de fonctionnement de l'UCP ^{4/}															
(a) Personnel	15,005	19,380	21,680	13,250	14,000	14,900	98,215	18,000	15,000	12,000	9,000	6,000	3,000	1,000	
(b) Véhicules et divers	2,565	3,635	4,635	5,620	5,695	4,945	27,095	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total (a) + (b)	17,570	23,015	26,315	18,870	19,695	19,845	125,310	18,000	15,000	12,000	9,000	6,000	3,000	1,000	189,310
Total	41,710	78,046	144,292	196,721	192,107	103,946	756,822	66,625	122,000	198,000	183,200	158,500	54,000	51,500	1,590,647
Excédents ou déficits annuels	3,290	(3,046)	708	3,279	192	(193)	-	(984)	846	(1,970)	2,067	(3,825)	50,126	(17,029)	
Excédents ou déficits cumulés	3,290	244	952	4,231	4,423	4,230	4,230	3,246	4,110	2,140	4,207	382	50,508	33,479	33,479

^{1/} Il est assumé que les fonds excédents seraient investis dans les dépôts à court terme au taux de marché présent (de la Banque Centrale) à 5.5% par an, seulement quand ils excéderaient CFAF 5,000,000.

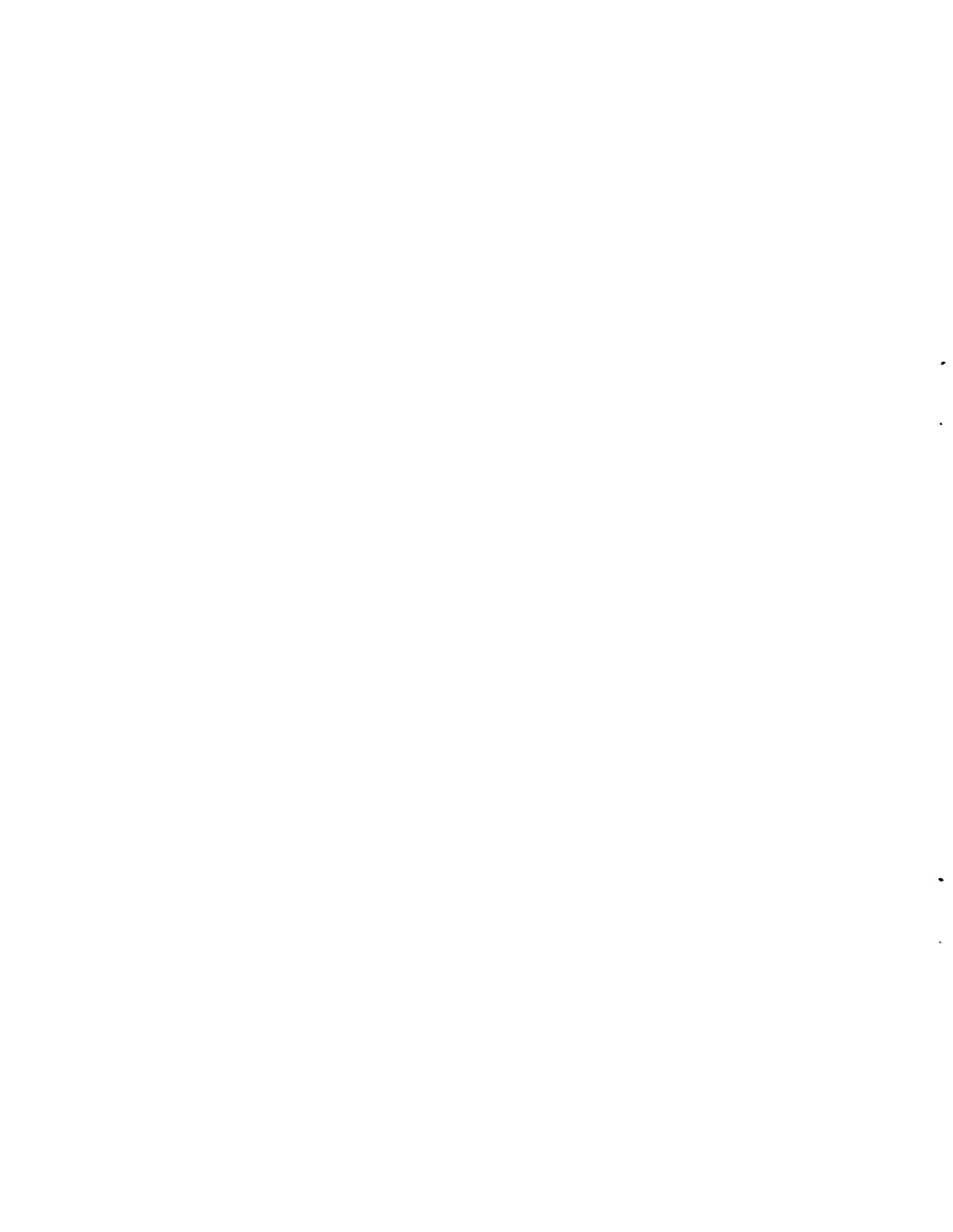
^{2/} Prêts aux fermiers comprennent une provision pour augmentations des coûts à forfait (9% en PY 1; 7% en PY 2 et 5%).

^{3/} Investissements comprennent 10% imprévus physiques et imprévus de prix forfaitaires de 14% en PY1; 11% en PY 2; et 7.5% par an.

La renouvellement d'investissements n'est pas considéré après PY 6.

^{4/} Véhicule et coûts de fonctionnement divers comprennent 10% imprévus physiques. En plus, tous les coûts de fonctionnement, salaires compris, comprennent des imprévus des prix forfaitaires (10% en PY 1; 9% en PY 2; et 6%) jusqu'à 1980/81.

Après 1980/81 les projections sont en prix constants 1980/81.



TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Climat et sols dans la région du projet

Climat

1. Généralités. Le Togo, situé entre le sixième et le onzième degré de latitude nord, a un climat tropical. Les différences entre saisons sont dictées par la distribution des pluies au cours de l'année, déterminée elle-même par les déplacements de l'anticyclone saharien au Nord et de l'anticyclone de Ste-Hélène au Sud. L'anticyclone de Ste-Hélène amène des vents océaniques humides qui soufflent du Sud-Ouest et apportent de la pluie. L'anticyclone du Sahara amène les alizés du Nord-Est et l'harmattan. L'harmattan, vent sec et poussiéreux, souffle du Nord au Sud et atteint les régions côtières en décembre ou janvier. Le front formé par la rencontre de l'harmattan et de l'anticyclone du Sud-Ouest s'appelle le front intertropical. En été, lorsque l'air saharien chaud est à basse pression, le front est poussé vers le Nord et engendre des pluies de mars à juillet. Puis, une courte saison sèche suit habituellement en août lorsque le front a franchi la frontière septentrionale du pays. Après cela, les masses d'air saharien se refroidissent, et avec l'augmentation de la pression, le front est poussé vers le Sud et engendre une deuxième saison humide qui dure de septembre jusqu'au début novembre. Dans la seconde moitié de novembre, la saison sèche commence alors que la limite septentrionale du front est au sud de la côte.

2. Pluviométrie. D'une manière générale, le Sud jouit d'une pluviométrie plus élevée que le nord du Pays. La région côtière constitue une exception; elle est relativement sèche (la région de la capitale, Lomé, est la partie la plus sèche du Togo, car elle est abritée des pluies par le plateau de Dayes). La pluviométrie du plateau de Dayes est élevée et est en moyenne de 1.400 à 1.600 mm. Les régions du Klouto et du Litimé reçoivent une moyenne de 1.400 à 1.500 mm; le plateau d'Akposso est plus sec, ne recevant que 1.200 mm. De toutes les régions du projet, c'est celle du Litimé qui a la saison sèche la plus prononcée. La pluviométrie mensuelle moyenne dans les quatre régions du projet est présentée au Tableau 1.

3. Température. Les maxima moyens des températures augmentent du Sud au Nord, alors que les minima moyens déclinent. Dans les régions du projet, les statistiques ne sont disponibles que pour le Klouto et le plateau de Dayes. Dans le Klouto, les températures moyennes maximales, normales et minimales sont respectivement de 31,8°C, 26°C et 20,2°C. Sur le plateau de Dayes qui est à

plus haute altitude, les températures moyennes sont quelque peu inférieures: 26,9°C, 22,2°C et 17,5°C. La saison la plus chaude se situe fin avril-début mai, juste avant le commencement de la saison des pluies; la plus froide correspond à décembre-janvier lorsque souffle l'harmattan.

Sols

4. Les trois régions du projet sont situées dans la même chaîne de montagnes: région du Litimé et plateaux d'Akposso et de Dayes. Le Litimé est la région où il y a le plus de cacaoyers; la culture principale des plateaux d'Akposso et de Dayes est le café. Les paysans du Togo préfèrent planter du cacao plutôt que du café car, en moyenne, et dans les systèmes traditionnels, les revenus bruts obtenus à partir du cacao sont plus élevés alors que cette culture demande moins de travail que le café. Aussi, lorsque le café est la culture prédominante, on peut supposer que les conditions pour la culture du cacaoyer sont moins optimales. C'est ainsi que l'on rencontre généralement les plantations de café sur des terrains moins favorables au cacao (tel est le cas sur le plateau de Dayes), ou dans des zones où la pluviométrie annuelle moyenne est trop faible pour la culture cacaoyère, comme c'est le cas dans l'Akposso.

5. Les sols du plateau d'Akposso, d'une altitude d'environ 900 m, sont principalement des argiles sableuses mal aménagées et mal drainées, quoiqu'il y ait quelques zones d'argiles ou d'argiles sableuses qui soient mieux drainées. En dehors du café qui est la principale culture du plateau, on cultive un peu de cacao. Vers l'est, le plateau d'Akposso descend à l'abrupt vers la région du Litimé qui est plus basse (600 m). Dans le Litimé les sols sont ceux qui sont typiques pour le cacaoyer en Afrique occidentale: épais d'au moins 2 m, avec une bonne capacité de rétention de l'humidité et une fertilité au-dessus de la moyenne. Le profil est homogène, composé de 20 à 30 % de limon; parfois une couche de gravillons non liés se situe entre 40 et 100 cm au-dessous de la surface. Ce gravier n'est que rarement solidifié en couches dures. Le Litimé se trouve en bordure d'une zone cacaoyère plus étendue qui se trouve au Ghana. En allant vers le sud, vers le plateau de Dayes, les sols deviennent plus sablonneux et caillouteux. Dans diverses zones du plateau de Dayes, cette couche caillouteuse est localisée dans la couche superficielle du sol. Dans ces zones, le café est la culture la plus importante.

6. Dans le Klouto, à environ 70 km plus au sud, on peut distinguer deux écologies: celle des pentes du Mont Agou et celle des forêts en galerie ou des plantations cacaoyères le long des rivières. Les sols des pentes du Mont Agou, recouvert de roches basaltiques, possèdent en général un bon drainage et semblent être d'une qualité et d'un potentiel exceptionnels pour la

culture du cacao. Les bons sols à cacaoyers le long de la rivière couvrent parfois des zones étendues. Vers l'ouest et jusqu'à la frontière du Ghana, les sols ont un profil profond et continu, une teneur en argile élevée, et paraissent très favorables à la culture du cacao.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

CLIMATE ET SOLS DANS LA ZONE DU PROJET

PLUVIOMETRIE MENSUELLE MOYENNE DANS LA ZONE DU PROJET

PM: précipitation mensuelle moyenne en mm

NP: no. de journées de pluie moyen

	KLOUTO		PLATEAU DAYES					PLATEAU AKPOSSO		LITIME						
	Palimé ^{1/}		Agou ^{2/}		Koudjragan ^{1/}		moyen		Gobé ^{1/}		Tomegbé ^{1/}		Tomegbé ^{3/}		Dayes-Konta ^{4/}	
	moyen 1941/70		moyen 1961/67		moyen 1941/70		moyen 1951/60		moyen 1961/70		moyen 1956/68		moyen 1961/71		moyen 1970/71	
	PM	NP	PM	NP	PM	NP	PM	NP	PM	NP	PM	NP	PM	NP	PM	NP
JANVIER	30.2	2.5	20.2	21.8	2.3	19.5	1.7	45.2	17.4	1.8	16'	2	7	1	4.9	1
FEBVRIER	58.6	4.1	41.8	44.2	4	50.2	4.2	59.2	23.7	1.7	33.8	3.7	60	6.5	37.2	5.5
MARS	123.1	8.7	148.4	113.6	8.6	126	10.5	172.4	123.2	5.9	153.3	11.9	120.2	10.6	104.1	9.5
AVRIL	155.6	10.2	129.6	129.7	9.6	149.3	10.3	184.6	103.1	6.7	143.6	12.4	166.4	13	122.5	9.5
MAI	182.8	11.9	150.6	170.9	12.1	159.7	11.8	178.4	96.1	6.4	155.9	12.3	139.7	10.8	131.1	7.5
JUIN	222.4	13.7	246.8	165.9	13.6	245.6	17	284.4	161.5	10.3	205.4	15.7	148.7	12.4	212.7	10.5
JUILLET	154.1	11.8	187.5	131.1	12.2	188.6	14.4	280.1	146	8.8	206	14.4	171.6	14	170.2	9
AOÛT	122.2	10.1	117.5	138	11.5	138.1	13.5	279.8	159	10.3	160.8	12.2	223.3	16	146.6	12
SEPTEMBRE	221	14.2	123.3	207.1	14.6	253.4	18.6	224.2	172.6	11.6	232.4	15.7	246.5	18	276	16.5
OCTOBRE	191.4	13	146.7	180.8	13.6	192	16.5	224.2	125.6	8.2	152	13.3	127	12.2	193.2	12
NOVEMBRE	71.1	5.9	76.6	72	6	79.5	6	68.6	37.7	2.5	65.6	6.8	38.1	3.8	26.2	2
DÉCEMBRE	38.5	3	34.2	35.5	3.6	27.9	3	35.9	10.9	1.3	32.9	3.8	43.7	4.3	10.2	2
TOTAUX	1569.9	109.7	1423.2	1409.3	111.6	1629.7	127.5	2094.1	1176.8	75.5	1557.7	124.2	1492.2	122.6	1434.9	97

Sources: ^{1/} - ASEONA
^{2/} - Rapport de mission BDPA (M. Gerardin) - 1969.^{3/} - Paroisse de Tomegbé.
^{4/} - Poste frontalier Ghanaian de Dayes-Konta.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Aspects techniques des cultures cacaoyère et caféière

A. Introduction

Généralités sur le cacao

1. On ne dispose que de peu d'informations sur le passé de la culture du cacao au Togo, et de peu de statistiques sur les surfaces plantées ou sur la production. Il semble que les premiers cacaoyers furent plantés sur les pentes du Mont Agou par les Allemands vers la fin du siècle dernier. Selon certaines indications, le Litimé serait la zone cacaoyère qui serait la deuxième en ancienneté; quelque 25 % des plants ont plus de 40 ans, et environ 60 % ont plus de 25 ans. Au cours des 10 dernières années, les nouvelles plantations de cacao ont été insignifiantes.
2. Comme dans toute l'Afrique occidentale, la plupart des plantations cacaoyères du Togo sont de la variété Amelonado. La fève de cacao de ce type possède des caractéristiques favorables en matière de poids, de teneur en beurre et de goût. Les nouvelles variétés actuellement disponibles sont plus précoces, moins sensibles aux insectes, ont des rendements plus élevés et sont plus faciles à planter sous ombrage léger. Cette dernière caractéristique est importante au Togo car la plupart des zones où l'on pourrait cultiver les cacaoyers sont dépourvues de la couverture qu'aurait procuré la forêt initiale si celle-ci n'avait pas pratiquement disparu.
3. Presque tout le cacao du Togo est produit dans les régions du Litimé et du Klouto. La région du Litimé est si nettement orientée vers la culture cacaoyère qu'elle doit importer des denrées alimentaires, principalement de la région voisine d'Atakpamé. La superficie totale plantée en cacaoyers est estimée à 40.000 ha.
4. Le cacao est cultivé dans de petites exploitations. Celles-ci varient d'une moyenne de 2 ha dans le Klouto à environ 5 ha dans le Litimé. L'exploitation moyenne cultive, en dehors du cacao, un peu de café, des cultures vivrières et des palmiers à huile. L'exploitation typique du Litimé peut avoir 4 ha de cacao, 0,6 ha de café et 0,4 ha de cultures de subsistance ou de palmiers à huile. Dans le Klouto, les surfaces moyennes sont de 1 ha de cacao, 0,6 ha de café et 0,5 ha de cultures vivrières ou de palmiers à huile. Les rendements sont très variables d'une région à l'autre et aussi d'une exploitation à l'autre dans la même région. Par suite du programme de lutte anti-capsidés, les rendements moyens (qui sont un peu plus élevés dans le Klouto que dans le Litimé) ont augmenté d'environ 250 à environ 350 kg par hectare et la production totale d'environ 10.000 tonnes à 14.000 tonnes en 1973.

Insectes et maladies attaquant le cacaoyer

5. Les insectes capsidés, surtout la Salbergella singularis et la Distanthiella Theobromae, se nourrissent aussi bien de la cabosse que des jeunes tissus. Ceci cause des lésions qui s'infectent ultérieurement avec la présence d'un champignon (Calonectria). Quand les points d'attaque sont nombreux, la branche ou le rameau meurt, l'arbre s'affaiblit et sa végétation se réduit, si bien que le plant est plus exposé et que les mauvaises herbes croissent plus facilement en concurrençant le cacaoyer. La combinaison de ces facteurs a pour résultat une baisse de rendements, et dans les cas les plus graves, la mort de l'arbre. Les dommages causés par les capsidés aux jeunes cacaoyers peuvent être particulièrement graves; même une attaque assez faible peut défeuiller complètement les jeunes plants et les faire crever; beaucoup de jeunes plants de cacaoyers sont éliminés de cette manière. Les capsidés peuvent être tenus à l'écart par une gamme d'insecticides, parmi lesquels le lindane (HCH) appliqué en pulvérisation s'est révélé le meilleur marché et le plus efficace. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé au Togo d'indices de résistance à l'HCH.

6. Le swollen-shoot est une maladie virale transportée par des insectes (cochenilles). Certaines déformations sont dues à ce virus et certains renflements apparaissent sur les rameaux qui croissent verticalement - d'où le nom de la maladie. Cette maladie a été dévastatrice au Ghana, où une forme particulièrement virulente a détruit des dizaines de milliers d'hectares. Cette forme virulente n'est pas apparue au Togo. La seule mesure phytosanitaire possible consiste à détruire les arbres atteints et tout ce qui les touche. On a pris de telles mesures au Togo, si bien que cette maladie ne constitue plus un risque grave pour les cacaoyers.

Généralités sur le café

7. Les débuts de la culture du café au Togo sont mal connus. Il est probable que les premières boutures vinrent du Dahomey il y a environ 50 ans. La zone productrice actuelle est estimée à 38.000 ha, mais on pense que la superficie plantée totale, y compris les plantations abandonnées qui sont retournées à la forêt, est d'environ 50.000 ha. Environ 90 % de la culture est située sur les plateaux d'Akposso et de Dayes.

Culture actuelle du café

8. La seule variété commerciale du café cultivée au Togo est le cofea canephora niaouli, qui appartient à l'espèce Robusta. C'est un arbuste, atteignant environ 3 mètres de hauteur lorsqu'il n'est pas taillé. Il est assez résistant à la sécheresse et peut fructifier tout au long de l'année

(avec une saison principale pour la cueillette), ce qui le rend très vulnérable aux attaques du ver de la cerise du café (Stephanoderes coffeae). La culture est pratiquée sur plusieurs tiges, un système selon lequel au moins trois, et souvent quatre ou cinq, tiges verticales sont conservées. Les repousses spontanées à partir des cerises tombées sur le sol ont transformé beaucoup d'exploitations en taillis désordonnés si bien que des exploitations ont été abandonnées devant l'invasion de forêts secondaires.

9. L'application d'engrais, le paillage et l'émondage ne sont pas utilisés sauf lors de la première taille en vue d'obtenir des tiges multiples. On ne pratique pas de traitement, de nettoyage ou de cueillette de précaution qui permettrait de contrôler les vers de cerise. Les rendements sont donc bas, et environ 25 % des cerises sont endommagées. Après la cueillette, qui est concentrée sur quatre mois, de septembre jusqu'à fin décembre, les cerises sont séchées au soleil, décortiquées et triées à la main; ces dernières opérations étant faites uniquement par de la main-d'oeuvre féminine.

10. Au cours des quatre dernières années, les exportations se sont élevées en moyenne à 12.000 tonnes. Il est cependant douteux que la production nationale ait été supérieure à 10.000 tonnes; la différence provenant d'importations non enregistrées. En 1972, des conditions climatiques défavorables, s'ajoutant à l'entretien insuffisant des caféiers, ont limité la production à environ 5.000 tonnes. En 1973, la production a été d'environ 5.350 tonnes. La taille et un meilleur entretien des caféiers pourraient permettre d'augmenter les rendements actuels. Il apparaît cependant que le rendement potentiel des plants actuels n'est pas supérieur à 400 kg/ha et que pour obtenir des rendements acceptables, il faudrait les remplacer par une variété Robusta véritable. Ce remplacement pourrait donner des grains de meilleure qualité, une plus grande résistance aux vers de cerises et des rendements notablement plus élevés.

B. Amélioration des cultures cacaoyère et caféière

11. Après tant d'années de négligence, toute amélioration de la culture du cacao et du café ne peut être que lente et ne peut être obtenue qu'en introduisant une série d'améliorations encourageant suffisamment le paysan à travailler sur son exploitation et à faire de nouvelles plantations de cacao et de café. Cet ensemble de mesures doit comprendre l'approvisionnement en plants à haut rendement et d'autres moyens de production, l'amélioration du crédit et des services de vulgarisation bien formés et efficaces.

12. La Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises (SRCC) est en train de réaliser un programme selon lequel de telles mesures sont prises à l'égard des paysans qui veulent rénover leur exploitation. Selon ce programme, l'exploitant doit fournir la preuve qu'il désire cette aide et qu'il est prêt à participer au programme. Comme le défrichement est la première opération nécessaire, le paysan exprime son intérêt en l'assurant. Comme une pépinière villageoise devrait fournir des plants pour un minimum de 10 ha de plantation, la SRCC ne commencerait son programme de rénovation que si un village peut trouver suffisamment de paysans intéressés pour pouvoir couvrir une zone plantée d'au moins cette superficie; une telle pépinière villageoise serait supervisée par deux employés de la SRCC qui fourniraient des conseils et assureraient les traitements phytosanitaires.

13. Des zones forestières aussi bien que des plantations existantes pourraient être incluses dans le projet. La SRCC jugerait si les sols sont appropriés, susciterait et guiderait les opérations de défrichement, de piquetage et de préparation des trous. Les caféiers existants seraient déracinés et soit brûlés, soit emportés. En ce qui concerne les plantations de cacao à replanter, les arbres, à l'exception des plus grands, pourraient être soit brûlés, soit emportés pour servir comme bois de chauffage; cela permettrait d'obtenir des plantations plus homogènes.

Cacao

14. Pépinières: Elles devraient être préparées en septembre et le cacao devrait être semé en octobre-novembre.

15. Préparation des terres: La forêt devrait être défrichée et débroussaillée, les vieilles cacaoyères étant débarrassées d'environ la moitié de leurs arbres. Le défrichement (en dehors des arbres les plus grands) devrait commencer en novembre.

16. Cultures de subsistance et d'ombrage. Une ligne assez clairsemée de plantains (500 boutures à l'hectare), ou des cultures de subsistance, devraient être plantées après le débroussaillage. Au mois de mars, les lignes de plantation devraient être préparées à 3 mètres les unes des autres; le paysan pourrait alors semer son maïs - habituellement une variété à cycle court pour la récolte de juillet et une variété à cycle long pour septembre-octobre. En avril, le paysan doublerait ses plantains et ajouterait des tarots. La SRCC fournirait des Glyricidia pour faire des haies.

17. La plantation. La mise en place des glyricidia est suivie par la plantation des cacaoyers. 200 kg de phosphate serait appliqué. Le premier sarclage et le remplacement ont lieu en août.

18. Entretien de la couverture et cultures vivrières. Un désherbage et l'ajustement de l'ombrage sont effectués en avril de la deuxième année, puis en novembre de la troisième année; à cette époque, cet éclaircissement consiste surtout en la récolte des plantains.

19. Entretien des cacaoyers. Avant le mois de mai de la quatrième année, les cacaoyers vieux de deux ans auront des branches latérales (jorquettes); afin de refermer la voûte d'ombrage, la pousse de ces branches devrait être encouragée par des sarclages et éclaircissement des plantes de protection. Lorsque la voûte se referme, les mauvaises herbes ne constituent plus qu'un problème mineur. Pendant la cinquième année, les cacaoyers se contentent d'un ombrage léger durant la saison sèche, fourni par la ligne de plantains sur leurs flancs, et par les glyricidia au-dessus d'eux. La voûte des cacaoyers devrait se fermer au cours de la saison des pluies suivante et le reste des plantes d'ombrage devrait alors être coupé. La première récolte (200 kg/ha) devrait avoir lieu entre août et décembre. Les prévisions de coûts et rendements sont présentées dans le Tableau 1.

Café

20. Pépinières: Les pépinières villageoises sont destinées à produire des plants racinés provenant des centres de bouturage. Il est préférable d'utiliser des boutures racinées plutôt que des semenceaux car elles produisent un an plus tôt et leur rendement est 30 % plus élevé. Les coûts de production des boutures racinées sont indiqués au Tableau 5. Ces boutures sont transportées aux pépinières villageoises, mises en sacs; elles y poussent pendant 8 à 10 mois. Les paysans participant au projet fournissent, sous le contrôle du personnel qualifié de la SRCC, le travail nécessaire à la pépinière du village. Le coût total des plants pour un hectare est estimé à environ 16.000 francs CFA. En dehors des pépinières villageoises, on ne mettra pas d'engrais sur les plantations de café car leur emploi n'est pas rentable. Les hypothèses relatives aux coûts et aux rendements sont présentées dans le Tableau 2.

21. Cultures de subsistance et d'ombrage: Après le défrichage, le piquetage et la préparation des trous, on devrait semer en lignes des flamin-gia avec une densité de 10 kg/ha, dès le début de la saison des pluies en avril ou mai. Afin de protéger les sols, il est recommandé que les cultures vivrières soient plantées entre les lignes de flamin-gia au cours de la première année avant de planter les caféiers. Dans les années deux et trois, les cultures de subsistance devraient être plantées entre les lignes de caféiers afin d'encourager les opérations de sarclage.

22. Le plantage des caféiers. Les plants qui ont grandi dans les pépinières doivent être mis en terre la seconde année. Durant cette deuxième année, la hauteur des flamingia doit être ajustée afin d'éviter qu'ils donnent trop d'ombre aux caféiers tout en étant cependant suffisamment élevés pour offrir une protection contre l'harmattan. A la fin de la première année de plantation, le caféier devrait être capable de soutenir l'harmattan. Après trois ans, on n'a plus besoin des flamingia et la première cueillette du café devrait avoir lieu deux ans et demi après la plantation. La cueillette a lieu pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre; après séchage, les cerises sèches sont décortiquées à la machine et triées à la main.

Les besoins en main-d'oeuvre pour la culture du cacao et du café

23. Les besoins en main-d'oeuvre pour planter ou replanter un hectare de cacaoyers sont présentés au Tableau 3. Au cours des cinq années que dure l'investissement, il faut environ 355 journées de travail, soit 135 journées de travail salarié et 220 journées de travail familial. Les besoins en main-d'oeuvre pour planter ou replanter un hectare de caféiers sont présentés au Tableau 4. Au cours des quatre années que dure l'investissement, il faut environ 535 journées de travail, soit 270 journées de travail salarié et 265 journées de travail familial. On estime cependant que pour la culture du cacao comme pour celle du café, un certain nombre de planteurs pourraient fournir de 15 à 20 journées supplémentaires de travail familial durant la première année et environ 40 journées de travail familial supplémentaire la deuxième année de plantation, au lieu d'avoir recours à de la main-d'oeuvre salariée.

Modèles d'exploitation agricole

24. Pour les budgets des planteurs agricoles dans le cadre du projet, on a utilisé trois modèles, correspondant à la situation des paysans typiques du Litimé, du Klouto, des plateaux de Dayes et d'Akposso. Ces modèles sont présentés dans les Tableaux 6, 7 et 8.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
DETAILS TECHNIQUES DE LA CULTURE DU CACAO ET DU CAFE
COÛTS, RENDEMENTS, ET REVENUE PAR HA ESTIMATIF POUR LE CACAO
(en '000 de francs CFA)

	----- Année de projet -----											
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>
<u>COÛTS D'INVESTISSEMENT</u>												
Défrichement et plantation ^{1/}	12.00	2.25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plantes d'ombrage	3.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de plantation	-	10.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport et plantation ^{1/}	-	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Phosphate	-	3.25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit Outillage	1.5	1.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Sous-total</u>	17.5	23.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>COÛTS D'EXPLOITATION</u>												
Récolte/Séchage/Transport ^{1/}	-	-	-	-	-	3.0	4.5	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Petit outillage	-	-	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
<u>Coût total</u>	<u>17.0</u>	<u>23.0</u>	<u>1.0</u>	<u>1.0</u>	<u>1.0</u>	<u>4.0</u>	<u>5.5</u>	<u>7.0</u>	<u>7.0</u>	<u>7.0</u>	<u>7.0</u>	<u>7.0</u>
Rendement (kg/ha)	-	-	-	-	200	400	600	800	1,000	1,000	1,000	1,000
<u>REVENU BRUT</u>												
Cacao CFAF 105/kg	-	-	-	-	21.0	42.0	63.0	84.0	105.0	105.0	105.0	105.0
Cultures vivrières	-	16.0	14.0	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Revenu net</u>	(17.0)	(7.0)	13.0	5.0	20.0	38.0	57.5	77.0	98.0	98.0	98.0	98.0

^{1/} Seulement le travail rémunéré coûte CFA 150 par homme-jour.
^{2/} Prix des plants bananiers et semences Gliricidia.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
DETAILS TECHNIQUES DE LA CULTURE DU CACAO ET DU CAFE
COÛTS, RENDEMENTS, ET REVENUE PAR HA ESTIMATIF POUR LE CAFE
(en '000 de francs CFAF)

	----- Année de projet -----											
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>
<u>Coûts d'investissement</u>												
Défrichement et plantation ^{1/}	11.0	4.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Semis de Flemingie 10 kg x CFAF 500	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de plantation	-	16.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport et Plantation ^{1/}	-	9.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désherbage	5.0	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit outillage	2.0	2.0	2.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Subtotal</u>	23.0	37.0	2.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Coûts d'exploitation</u>												
Petit outillage	-	-	-	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Traitement insecticide ^{2/}	-	-	-	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Récolte/Séchage/Transport ^{1/}	-	-	-	-	4,5	10,5	10,5	10,5	-	4,5	7,0	7,0
Transformation ^{3/}	-	-	-	3,0	9,0	14,0	15,0	15,0	6,5	9,0	12,0	12,0
<u>Subtotale</u>	-	-	-	4,0	14,5	25,5	26,5	26,5	7,5	14,5	20,0	20,0
<u>TOTAL</u>	23,0	37,0	2,0	6,0	16,5	27,5	28,5	28,5	9,5	16,5	22,0	22,0
Rendement (kg/ha)	-	-	-	300	900	1,400	1,500	1,500	650	900	1,200	1,200
<u>Revenu brut</u>												
Café CFAF 100/kg	-	-	-	30,0	90,0	140,0	150,0	150,0	65,0	90,0	120,0	120,0
Cultures vivrières	4,0	4,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Revenu net</u>	(19,0)	(33,0)	2,0	24,0	73,5	112,5	121,5	121,5	55,5	73,5	98,0	98,0

^{1/} Seulement le travail rémunéré coûte CFAF 150 par homme jour.

^{2/} Les attaques d'insectes sur les nouveaux clones sont considérées comme étant négligeables.

^{3/} Par la méthode traditionnelle, le prix est CFAF 15/kg pour dépulper et nettoyer, avec les machines le prix est estimé à CFAF 15/kg. Pour le projet, CFAF 10/kg a été utilisé.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ASPETS TECHNIQUES DE CULTURE DE CACAO ET DE CAFE

BESOINS ANNUELS DE MAIN D'OEUVRE PAR HA DE PLANTATION DE CACAO
(par journée par personne)

	----- Année -----																							
	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12	
<u>ETABLISSEMENT</u>	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR
Pépinière villageoise	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défrichage	5	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plantation	-	-	10	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plantes d'ombrage	8	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport de la pépinière et plantation	-	-	10	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>ENTRETIEN</u>																								
Remplacement:	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sarclage/élagage	-	-	25	-	35	-	30	-	20	-	25	-	25	-	25	-	25	-	25	-	25	-	25	-
Entretien d'ombrage	-	-	10	-	20	-	20	-	20	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-
Engrais	-	-	5	-	5	-	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Récolte/Séchage	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	20	20	20	30	20	40	25	40	25	40	25	40	25	40
Rendement en kg de fèves sèches	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)	-	(400)	-	(600)	-	(800)	-	(1,000)	-	(1,000)	-	(1,000)	-	(1,000)	
Transport	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	7	-	8	-	12	-	15	-	15	-	15	-	15	-
TF - Besoin 1/	20	-	85	-	60	-	55	-	75	-	62	-	63	-	67	-	75	-	75	-	75	-	75	-
TR - Besoin 2/	-	80	-	55	-	-	-	-	-	-	-	20	-	30	-	40	-	40	-	40	-	40	-	40

1/ TF = travail familial

2/ TR = travail rémunéré

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ASPETS TECHNIQUES DE CULTURE CACAO ET CAFE

BESOINS ANNUELS DE MAIN D'OEUVRE PAR HECTARE DE PLANTATION DE CAFE

(Hommes-jours)

Année	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12			
	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR	TF	TR		
Etablissement																										
Pépinière villageoise	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défrichage	10	75	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Plantation	5	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Plantation de Flemingia et cultures vivrières	-	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transport de la pépinière et plantation	-	-	20	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entretien																										
Taille	-	-	-	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-	20	-
Desherbage	8	35	20	40	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-	50	-
Lutte contre les insectes	-	-	-	-	-	-	5	-	10	-	15	-	15	-	15	-	5	-	10	-	15	-	15	-	15	-
Récolte/Séchage ¹	-	-	-	-	-	-	40	-	70	30	70	70	70	70	70	70	50	-	70	30	80	45	80	45	80	45
(Rendement en kg de fèves sèches)	-	-	-	-	-	-	(300)	-	(900)	-	(1,400)	-	(1,500)	-	(1,500)	-	(650)	-	(650)	-	(1,200)	-	(1,200)	-	(1,200)	-
Transport	-	-	-	-	-	-	5	-	12	-	25	-	25	-	25	-	6	-	12	-	20	-	20	-	20	-
TF - besoin ²	35	-	40	-	70	-	120	-	162	-	180	-	180	-	180	-	131	-	162	-	185	-	185	-	185	-
TR - besoin ³	-	145	-	125	-	-	-	-	-	30	-	70	-	70	-	70	-	-	30	-	45	-	45	-	45	-

ANNEXE
Table 1

¹ Récolte/Séchage = 40 hommes-jours pour 300 kg/ha; 70 hommes-jours pour 600 - 700 kg/ha; 100 hommes-jours pour 900 - 1,000 kg/ha; 125 hommes-jours pour 1,200 - 1,300 kg/ha et 140 hommes-jours pour 1,500 kg/ha.

² TF = travail familial

³ TR = travail rémunéré

December 18, 1973

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
ASPETS TECHNIQUES DE LA CULTURE DU CAFE ET DU CACAO
COUT DES APPROVISIONNEMENTS POUR LA PLANTATION
(CFAF)

Coût de la Pépinière de bouturage de café ^{1/}
(CFAF)

Pépinière Villageoise pour 10 ha plantation
(CFAF)

<u>Base</u>		<u>Café</u>	<u>Cacao</u>
1 ha plantation demande 1800 boutures racinées ou 2,400 boutures nonracinées ou 30 m ² de boutures.	Boutures racinées ou semences	60,000	10,000
1 ha boutures = 333 ha plantation.	Transport pépinière	8,000	-
1 ha pépinière de boutures produit 333 x 2,400 = 800,000 boutures.	Materiel d'ombrage	4,500	4,500
	Remplissage des sachets	30,000	30,000
	Sachets	30,000	30,000
	Travail rémunéré	27,000	25,500
	Total	<u>159,500</u>	<u>100,000</u>
	ou par hectare	<u>16,000</u>	<u>10,000</u>
<u>Plantation</u>			
Travail: 2,000 homme/jour x CFAF 270 = 540,000			
Fumure : 50 t x CFAF 3,000 = 150,000			
			<u>690,000</u>
<u>Entretien</u>			
Travail : 500 homme/jour x CFAF 270 = 135,000			
Fumier : 100 t x CFAF 2,000 = 200,000			
Engrais minéraux : 2 x 50 gr/an /plants = 1 t x CFAF 40,000 = 40,000			
			<u>375,000</u>

Récolte des boutures

Travail: 1,000 homme/jour x CFAF 270 = 270,000
1,335,000 or 1.7 par bouture

Coût de boutures racinées
(CFAF)

Travail: 1,000 homme/jour x CFAF 270 = 270,000
Produits chimiques: 30,000
Dépréciation materiel = 300,000
Entretien: 500,000
1,100,000 or 1.4 par bouture

Total "au niveau pépinière" = 1.7 + 1.4 = CFAF 3.1 par bouture.
80% de réussite, coût réel = 10/8 x 3.1 = CFAF 3.9 par bouture racinée, (arrondis a 4.0 FCFA).

^{1/} Coûts basés sur documentation sur pépinières IFCC Abidjan, modifiés pour le Togo.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ASPETS TECHNIQUES DE CULTURE DE CACAO ET DE CAFE

Exemple fermier I (Litime)

Cacao	4,0 ha 1/
Café	0,6 ha
Cultures vivrières	0,4 ha 2/
	5,0 ha

(un hectare de cacao est replanté dans le cadre du projet)

Années	1974/75		1975/76		1976/77		1977/78		1978/79		1979/80		1980/81		1981/82		1982/83		1983/84		1984/85		1985/86	
	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12	
	S*	A**	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Rendements (kg/ha)																								
Anciens cacaoyers 1/ (rendements faibles)	150	150	150	150	150	150	150	150	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	-	-	-	-
Anciens cacaoyers 1/ (rendements forts)	450	450	550	550	650	650	650	650	650	650	650	650	650	650	600	600	550	550	450	450	450	450	450	450
Anciens caféiers	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nouveaux cacaoyers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	-	400	-	600	-	800	-	1.000	-	1.000	-	1.000	-	1.000
Cultures vivrières 3/	n.s.																							
Valeurs Brute de la Production (CFA '000)***																								
Ancien cacaoyers 4/	126,0	126,0	147,0	131,2	168,0	152,2	168,0	152,2	168,0	152,2	157,5	147,0	157,5	147,0	147,0	136,5	136,5	126,0	115,5	105,0	94,5	94,5	94,5	94,5
Ancien Caféiers 4/	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	6,0	6,0	6,0	6,0	7,2	7,2	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Nouveaux cacaoyers 4/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,0	-	42,0	-	63,0	-	84,0	-	105,0	-	105,0	-	105,0
Anciennes cultures vivrières	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Nouvelles cultures vivrières	-	-	-	-	-	14,0	-	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	145,5	145,5	166,5	166,7	187,5	185,7	187,5	177,7	187,5	171,7	175,5	186,0	175,5	207,0	166,2	218,7	154,5	228,0	133,5	228,0	112,3	217,5	112,5	217,5
Coûts de Production Annuels (CFA '000)***																								
Approvisionnement production 5/	5,8	4,8	5,8	4,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8
Travail rémunéré 6/	6,7	4,3	6,7	4,3	6,7	4,3	6,7	4,3	6,7	4,3	6,7	9,7	6,7	11,2	6,7	12,7	6,7	12,7	6,7	12,7	6,7	12,7	6,7	12,7
Transformation du café 7/	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Divers 8/	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,9
	<u>14,3</u>	<u>10,8</u>	<u>14,3</u>	<u>10,8</u>	<u>14,3</u>	<u>11,8</u>	<u>14,3</u>	<u>11,8</u>	<u>14,3</u>	<u>11,8</u>	<u>14,1</u>	<u>17,2</u>	<u>14,1</u>	<u>19,8</u>	<u>14,1</u>	<u>21,3</u>								
Revenu annuel	131,2	134,7	152,2	155,9	173,2	173,9	173,2	165,9	173,2	159,9	161,4	168,8	161,4	187,2	152,1	197,4	140,4	206,7	119,4	206,7	98,4	196,2	98,4	196,2
NET CASH FLOW																								
Investissements 9/ ***	-	17,00	-	23,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt ***	-	17,00	-	23,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements ***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0	-	17,0	-	17,0	-	17,0	-	-	-	-	-	-
Revenu net ***	131,2	134,7	152,2	155,9	173,2	173,9	173,2	165,9	173,2	159,9	161,4	151,8	161,4	170,2	152,1	180,4	140,4	189,7	119,4	206,7	98,4	196,2	98,4	196,2

1/ 2 hectares compris, rendements de 150 kg/ha desquels un hectare serait replanté dans le cadre du projet, et 2 hectares, rendements de 450 kg/ha en 1974/75; rendements de ces 2 hectares seraient augmentés pendant les 8 ans suivants comme résultat du contrôle anti-capside.

2/ Café n'est pas assumé d'être renoué.

3/ Cultures vivrières consistent de maïs, igname, bananier; leur valeur est environ CFA 30.000 par hectare.

4/ Il est assumé que le prix de cacao est CFA 105 par kg et le prix de café, CFA 100 par kg.

5/ Approvisionnement de production consistent essentiellement de petits outillages, comprennent ceux qui sont essentiels pour le projet au début d'année 3.

6/ Travail rémunéré coûte CFA 150/homme-jour. Pour la nouvelle plantation, ce travail est considéré d'être un coût d'investissement pour les premiers cinq ans.

7/ Pour anciens caféiers, CFA 15/kg et pour nouveaux caféiers, CFA 10/kg.

8/ Divers: environ 5% de coûts de production plus petit outillage après année 5.

9/ Voir Tableau 1.

S * : sans projet

A * : avec projet

*** Dans cet exemple de ferme, somme de prêt et remboursements ne considèrent par les imprévus physiques.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ASPETS TECHNIQUES DE CULTURE DE CACAO ET DE CAFE

Exemple de fermier I (Litime)

Cacao	4.0 ha	1/
Café	0.6 ha	
Cultures vivrières	0.4 ha	2/
	5.0 ha	

(Un hectare de cacao est replanté dans le cadre du projet)

Années	1974/75		1975/76		1976/77		1977/78		1978/79		1979/80		1980/81		1981/82		1982/83		1983/84		1984/85		1985/86	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Rendements (kg/ha)	S * A**	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A	S A
Anciens cacaoyers	150 150	150 -	150 -	150 -	150 -	150 -	150 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -	100 -
Anciens caféiers	125 125	125 125	125 125	125 125	125 125	125 125	125 125	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100	100 100
Nouveaux cacaoyers	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	200 -	400 -	600 -	800 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -	1,000 -
Cultures vivrières 3/	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.	n.s. n.s.							
Valeurs Brute de la Production (CFA '000)***																								
Anciens cacaoyers 4/	15.5 15.5	15.5 -	15.5 -	15.5 -	15.5 -	15.5 -	15.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -	10.5 -
Anciens caféiers 4/	6.3 6.3	6.3 6.3	6.3 6.3	6.3 6.3	6.3 6.3	6.3 6.3	6.3 6.3	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0	5.0 5.0
Nouveaux cacaoyers 4/	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	21.0 -	42.0 -	63.0 -	84.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -	105.0 -
Anciennes cultures vivrières	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0	15.0 15.0
Nouvelles cultures vivrières	- -	- 16.0	- 16.0	- 16.0	- 16.0	- 16.0	- 16.0	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Total	36.8 36.8	36.8 37.3	36.8 35.3	36.8 27.3	36.8 42.3	35.5 52.0	30.5 83.0	30.5 104.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0	30.5 125.0
Coûts de Production (CFA '000) ***																								
Approvisionnement production 5/	3.0 2.0	3.0 2.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0	3.0 3.0
Travail rémunéré 6/	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	4.5 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -	6.0 -
Transformation du café 7/	0.9 0.9	0.9 0.9	0.0 0.9	0.0 0.9	0.0 0.9	0.0 0.9	0.0 0.9	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8	0.8 0.8
Divers 8/	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1	0.2 0.1
Total	4.1 3.0	4.1 3.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0	4.1 4.0
Revenu annuel	32.7 33.8	32.7 34.3	32.7 31.3	32.7 23.3	32.7 38.3	31.5 34.9	26.5 74.3	26.5 93.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7
Investissements ***	- 17.00	- 23.00	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Prêt ***	- 17.00	- 23.00	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Remboursements ***	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Revenu net	32.7 33.8	32.7 34.3	32.7 31.3	32.7 23.3	32.7 38.3	31.5 37.9	26.5 57.3	26.5 76.7	26.5 97.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7	26.5 114.7

NET CASH-FLOW

1/ 1 hectare de cacao est assumé à produire 150 kg et serait replanté dans le cadre du projet

2/ CFA ne serait pas tenu.

3/ Cultures vivrières consistent de maïs, ignames, bananiers; leur valeur est environ CFA 30,000 par hectare.

4/ Il est assumé que le prix de cacao est CFA 105 par kg et le prix de café, CFA 100 par kg.

5/ Approvisionnements de production consistent essentiellement de petits outillages, comprenant ceux qui sont essentiels pour le projet, au début d'année 3.

6/ Travail rémunéré coûte CFA 150/homme-jour. Pour la nouvelle plantation, ce travail est considéré comme coût d'investissement pour les premiers cinq ans.

7/ Pour anciens caféiers CFA 10/kg.

8/ Divers: environ 5% de coût de production.

9/ Voir tableau 1.

NB S * : sans projet
A * : avec projet

*** Dans cet exemple de ferme, les prix, la somme du prêt et remboursements ne considèrent pas les imbrévus physiques.

TDU

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ASPECTS TECHNIQUES DE CULTURE DE CACAO ET DE CAFE

Prévisions de production
(tonnes)

	<u>1974/75</u>	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>	<u>1980/81</u>	<u>1981/82</u>	<u>1982/83</u>	<u>1983/84</u>	<u>1984/85</u>	<u>1985/86</u>	<u>1986/87</u>	<u>1987/88</u>	<u>1988/89</u>	<u>1989/90 to 2002/03</u>
<u>Cacao /1</u>																
<u>Plantations dans le cadre du projet</u>																
200 ha plantés en 1975/76,					40.00	80.00	120.00	160.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
700 ha plantés en 1976/77,						140.00	280.00	420.00	560.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00
1,500 ha plantés en 1977/78,							300.00	600.00	900.00	120.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00
2,000 ha plantés en 1978/79,								400.00	800.00	1,200.00	1,600.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00
4,400 ha plantés en total																2,000.00
Production en total					<u>40.00</u>	<u>220.00</u>	<u>700.00</u>	<u>1,580.00</u>	<u>2,460.00</u>	<u>3,300.00</u>	<u>4,000.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>
<u>Pertes de production</u>																
dans les zones replantées		(22.5)	(101.25)	(270.00)	(495.00)	(330.00)	(330.00)	(330.00)	(330.00)	(330.00)						
Augmentation de production due au projet		<u>(22.5)</u>	<u>(101.25)</u>	<u>(270.00)</u>	<u>(495.00)</u>	<u>(110.00)</u>	<u>370.00</u>	<u>1,250.00</u>	<u>2,130.00</u>	<u>2,970.00</u>	<u>4,000.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>	<u>4,400.00</u>
<u>Cafe /2</u>																
<u>Plantations dans le cadre du projet</u>																
300 ha plantés en 1975/76,				90.00	270.00	420.00	450.00	450.00	195.00	270.00	360.00	360.00	360.00	360.00	360.00	360.00
700 ha plantés en 1976/77,					210.00	630.00	980.00	1,050.00	1,050.00	455.00	630.00	840.00	840.00	840.00	840.00	840.00
900 ha plantés en 1977/78,						270.00	810.00	1,260.00	1,350.00	1,350.00	585.00	810.00	1,080.00	1,080.00	1,080.00	1,080.00
1,000 ha plantés en 1978/79,							300.00	900.00	1,400.00	1,500.00	1,500.00	650.00	900.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00
1,100 ha plantés en 1979/80,								330.00	990.00	1,540.00	1,650.00	1,650.00	715.00	990.00	1,320.00	1,320.00
4,000 ha plantés en total																1,320.00
Production en total				<u>90.00</u>	<u>480.00</u>	<u>1,320.00</u>	<u>2,540.00</u>	<u>3,990.00</u>	<u>4,985.00</u>	<u>5,115.00</u>	<u>4,725.00</u>	<u>4,310.00</u>	<u>3,895.00</u>	<u>4,470.00</u>	<u>4,800.00</u>	<u>4,800.00</u>
<u>Pertes de production</u>																
dans les zones replantées		(11.25)	(37.50)	(71.25)	(108.75)	(150.00)	(150.00)	(150.00)	(150.00)	(150.00)						
Augmentation de production due au projet		<u>(11.25)</u>	<u>(37.50)</u>	<u>(71.25)</u>	<u>371.25</u>	<u>1,170.00</u>	<u>2,390.00</u>	<u>3,840.00</u>	<u>4,835.00</u>	<u>4,965.00</u>	<u>4,725.00</u>	<u>4,310.00</u>	<u>3,895.00</u>	<u>4,470.00</u>	<u>4,800.00</u>	<u>4,800.00</u>

/1 Voir tableau 1.
/2 Voir tableau 2.

October 2, 1979

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Schéma des Termes de référence des consultants

A. Organisation de l'Unité de crédit du projet (UCP)

Le but de l'étude serait de présenter des recommandations sur l'organisation de l'Unité de crédit du projet (UCP) de la CNCA ainsi que sur les procédures à suivre pour l'évaluation et l'administration des prêts aux paysans. Elle serait effectuée en coopération avec la SRCC et la CNCA et consisterait en:

- a) un examen de l'organisation et de la situation financière de la CNCA:
- b) une analyse des problèmes rencontrés dans le passé par le Crédit du Togo et la Banque togolaise de développement pour l'administration et le recouvrement des prêts aux planteurs de cacao et de café;
- c) une analyse des procédures de crédit suivies dans des projets comparables dans des pays voisins, des problèmes rencontrés, et des solutions envisagées;
- d) l'examen des attitudes des paysans à l'égard du crédit, du remboursement, des garanties, etc.; la définition des contraintes; et l'élaboration de propositions de procédures de crédit destinées à les surmonter, en tenant compte des conclusions tirées de b) et de c);
- e) l'établissement de projets de documents couvrant tous les aspects des procédures et de l'administration du crédit ainsi que les procédures comptables; l'établissement et la préparation de propositions détaillées de documents comptables de l'UCP; et la préparation d'un manuel de comptabilité à l'usage du personnel comptable;
- f) la préparation d'un manuel de crédit à l'usage des employés de la SRCC sur le terrain et des aides-comptables de la CNCA/UCP; et
- g) la participation à la préparation d'une brochure simple qui permettrait aux agents de vulgarisation de la SRCC et au personnel de l'UCP d'expliquer le projet aux paysans.

L'équipe de consultants serait placée sous la responsabilité d'un spécialiste expérimenté en crédit agricole ayant travaillé dans des pays en voie de développement dont les conditions sont semblables à celles de l'Afrique occidentale. Le chef de la mission serait assisté par du personnel d'exécution recruté en accord entre le gouvernement, les consultants et l'AID. L'étude, qui devrait demander environ 10 mois d'experts au total, devrait être terminée dans les quatre mois suivant l'attribution du contrat.

B. Evaluation du projet et préparation du projet suivant

L'évaluation aurait pour but d'examiner dans quelle mesure la SRCC et la CNCA/UCP ont atteint les objectifs du projet, particulièrement en ce qui concerne:

- a) l'efficacité des institutions du projet;
- b) la valeur des aspects techniques et du système de crédit adoptés;
- c) les progrès effectués pour résoudre les problèmes relatifs à la tenure des terres;
- d) les réactions des paysans au projet; et
- e) les coûts du projet.

Les consultants devraient présenter des propositions pour amender les procédures du projet si celles-ci s'avèrent insuffisantes ou s'il existait d'autres possibilités moins coûteuses.

Sur la base des perspectives du marché mondial du cacao et du café, et des conclusions et des recommandations des consultants relatives à la réalisation du projet de la première phase, une décision serait prise conjointement par le gouvernement, l'AID et le FAC pour préparer éventuellement un projet de seconde phase. Les termes de référence pour la préparation de ce second projet seraient préparés essentiellement sur la base du "Schéma des projets devant être présentés au financement" publié en 1967 par le Programme de coopération FAO/BIRD; un accord sur le contenu précis de ces termes de référence serait conclu par consultation entre le gouvernement et l'AID.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO - CAFE
PREVISIONS DES COUTS
COUTS DU PROJET
1'000 de francs CFAF)

ANNEX 6
Table 1

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	TOTAL
A. Coûts toutes taxes comprises							
I. SRCC							
1. Programme de développement cacao-café							
(a) Investissements							
Bâtiments	7,600	46,000	-	-	-	-	53,600
Mobilier	700	2,000	-	-	-	-	2,700
Véhicules	10,800	7,200	5,500	4,050	14,250	5,200	47,000
(b) Administration							
(i) Personnel							
Gestion	14,170	14,380	14,540	14,540	14,590	14,590	86,910
Vulgarisation	30,560	35,680	38,700	38,700	29,440	28,880	201,760
Péninières	5,050	6,300	7,550	7,550	5,050	5,800	35,300
Autre personnel	14,800	17,640	17,860	18,660	18,860	11,560	90,380
(ii) Coûts de fonctionnement							
Véhicules	10,000	12,000	12,500	13,000	12,500	12,000	72,000
Entretien des bâtiments	1,000	1,500	1,800	1,800	1,800	1,800	9,700
Divers	4,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	29,000
(c) Diffusion des plants	4,705	6,695	7,265	8,650	8,085	-	36,100
Sub-Total I.1	103,385	154,395	111,465	112,000	109,575	82,630	673,450
2. Service Routier							
(a) Equipement Routier	34,900	-	-	-	-	-	34,900
Véhicules	1,150	1,150	1,650	-	-	1,150	5,100
(b) Construction et réfection des routes	15,000	86,000	38,000	31,000	-	-	170,000
Entretien des routes	6,000	9,600	15,000	17,000	19,500	19,500	86,600
(c) Administration							
(i) Personnel	2,100	2,900	2,900	2,900	1,800	1,800	14,400
(ii) Coûts de fonctionnement des véhicules	1,400	2,000	2,000	2,000	800	800	9,000
Sub-Total I.2	60,550	101,650	59,550	52,900	22,100	23,250	320,000
3. Formation							
(a) Personnel	-	1,900	1,900	1,900	1,900	1,900	9,500
(b) Equipement et divers	1,000	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	8,500
Sub-Total I.3	1,000	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	18,000
4. Etude d'évaluation du projet	-	-	14,000	20,000	-	-	42,000
5. Recherche appliquée	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	240,000
6. Programme anti-capside pour les nouvelles plantations	-	550	2,700	7,200	12,600	12,600	35,650
Sub-Total I	204,935	299,995	321,115	243,500	187,675	161,880	1,392,100
II. ONCA/UCP							
1. Investissements et administration de l'UCP							
(a) Investissements							
Equipement du bureau	8,000	-	-	-	-	-	8,000
Véhicules	1,940	1,310	720	160	2,020	160	6,310
(b) Administration							
(i) Personnel	13,640	16,160	17,060	10,060	10,060	9,840	76,820
(ii) Coût de fonctionnement							
Véhicules	1,140	1,800	1,880	1,880	1,880	1,380	9,960
Divers	1,000	1,000	1,500	2,000	2,000	2,000	9,500
Sub-Total II.1	25,720	20,270	21,160	14,100	15,960	13,380	110,590
2. Crédit aux paysans							
(a) Cacao	3,400	16,500	41,600	68,500	46,000	-	176,000
(b) Café	6,900	28,100	51,700	66,000	74,300	54,000	281,000
Sub-Total II.2	10,300	44,600	93,300	134,500	120,300	54,000	457,000
3. Etude d'organisation	14,000	-	-	-	-	-	14,000
Sub-Total II	50,020	64,870	114,460	148,600	136,260	67,380	581,590
Total I + II	254,955	364,865	345,575	392,100	323,935	229,260	1,910,690
Imprévus physiques 1/	16,435	22,475	14,900	15,625	10,825	9,050	89,310
Provision pour augmentation des prix	30,350	87,070	102,895	145,380	143,170	125,030	633,895
Grand total	301,740	474,410	463,370	533,105	477,930	363,340	2,633,895
B. Douane et taxes 3/	20,500	41,000	21,000	19,000	18,000	14,500	134,000
C. TOTAL NET	281,240	433,410	442,370	534,105	459,930	348,840	2,499,895

1/ Imprévus physiques: 10% sur les coûts suivants: A. I-1 (a); I-1 (b) (i); I-2 (a); I-2 (b); I-2 (c) (i); I-4; I-5; II-1(a); II-1 (b) (i); II-3;

2/ Provisions pour augmentation des prix (sur les coûts y compris les imprévus physiques) sur les taux annuels composés suivants:

	1974/75	1975/76	1976/77 to 1979/80
(a) Génie rural	18%	15%	12%
(b) Equipement et véhicules	14%	11%	7.5%
(c) Frais opérationnels y compris personnel	10%	9%	6%
(d) Crédit aux fermiers	9%	7%	5%

3/ Les divers sur lesquels les impôts et taxes, dont compris les imprévus physiques et les provisions pour augmentation des prix comprennent.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO - CAFE
PREVISIONS DES COUTS
PERSONNEL DE LA SRCC ET LA CNCA/UCP
COUTS UNITAIRES ET CALENDRIER

	<u>SALAIRES</u> ('000 de francs CFAF)	FY 1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80
		----- nombres -----					
<u>SRCC</u>							
<u>A. Gestion</u>							
Directeur Général ^{1/}	10,000	1	1	1	1	1	1
Directeur Général Adjoint	2,100	1	1	1	1	1	1
Adjoint administratif	1,200	1	1	1	1	1	1
Comptable	450	1	1	1	1	1	1
Sécretaires	210	2	3	4	4	4	4
<u>B. Service de vulgarisation</u>							
Specialiste de vulgarisation ^{1/}	8,500	1	1	1	1	-	-
Adjoint au specialiste	1,300	1	1	1	1	1	1
Specialiste phytosanitaire	1,200	-	1	1	1	1	1
Chefs de zone							
Cacao	800	6	6	6	6	6	6
Café	800	2	4	5	5	5	5
Vulgarisateurs							
Cacao	170	60	60	60	60	60	60
café	170	30	30	40	40	40	40
Topographiers	190	4	8	8	8	4	-
Employés de bureau	260	-	6	8	8	8	8
<u>C. Pépinières villageoises</u>							
Agronome	1,300	1	1	1	1	1	1
Employés permanents	125	30	40	50	50	30	20
<u>D. Services généraux</u>							
<u>(i) Approvisionnements et entretien</u>							
Chef des approvisionnements	850	-	1	1	1	1	1
Magasiniers	250	2	2	2	2	2	2
Dactylographes	190	1	2	2	2	2	2
Plantons	120	10	10	10	10	10	10
Manoeuvres	85	12	14	14	14	14	14
<u>(ii) Mécaniciens</u>							
Chef ^{1/}	7,500	1	1	1	1	1	-
Adjoint au chef	800/1,200	-	-	-	1	1	1
Chauffeurs	220	12	16	17	17	17	17
<u>E. Service routier</u>							
Ingenieur routier	1,800	1	1	1	1	1	1
Assistant	800	-	1	1	1	-	-
Topographe	300	1	1	1	1	-	-
<u>F. Unité de formation</u>							
Specialiste	1,300	-	1	1	1	1	1
Assistants	300	-	2	2	2	2	2
<u>CNCA/UCP</u>							
Directeur du crédit ^{2/}	9,000	1	1	1	1/3	1/3	1/3
Directeur du crédit adjoint	1,500/2,000	-	1	1	-	-	-
Comptables	1,000	1	1	1	2	2	2
Aide-comptables	400	8	10	11	11	11	11
Sécretaires	220	1	1	1	1	1	1
Chauffeurs	220	1	2	2	1	1	1

^{1/} Expatriés

^{2/} Expatriés remplacés par un national en année 4 ou qui ne donnerait qu'un tiers de son temps au projet après l'année 3.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

ANNEX 6
Table 3

PREVISIONS DES COUTS

PERSONNEL DE LA SRCC ET LA CNCA/UCP

COUTS ANNUELS

('000 de francs CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	TOTAL
SRCC							
A. Gestion							
Directeur général	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	60,000
Directeur général adjoint	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100	12,600
Adjoint administratif	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	7,200
Comptable	450	450	450	450	450	450	2,700
Secrétaires	420	630	840	840	840	840	4,410
Subtotal	14,170	14,380	14,590	14,590	14,590	14,590	86,310
B. Services de vulgarisation							
Specialiste de vulgarisation	8,500	8,500	8,500	8,500	-	-	34,000
Adjoint au spécialiste	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	7,800
Specialiste phytosanitaire	-	1,200	1,200	1,200	1,200	1,000	6,000
Chefs de zone							
Cacao	4,800	4,800	4,800	4,800	4,800	4,800	28,800
Café	1,600	3,200	4,000	4,000	4,000	4,000	20,800
Vulgarisateurs							
Cacao: Totale	10,200	10,200	10,200	10,200	10,200	10,200	61,200
Moins lutte anti-capside ^{1/}	(1,700)	(1,700)	(1,700)	(1,700)	(1,700)	(1,700)	(10,200)
Café	5,100	5,100	6,800	6,800	6,800	6,800	37,400
Topographes	760	1,520	1,520	1,520	760	-	6,080
Employés de bureau	-	1,560	2,080	2,080	2,080	2,080	9,880
Subtotal	30,560	35,680	38,700	38,700	29,440	28,680	201,760
C. Pépinières villageoises							
Agronome	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	7,800
Employés permanents	3,750	5,000	6,250	6,250	3,750	2,500	27,500
Subtotal	5,050	6,300	7,550	7,550	5,050	3,800	35,300
D. Services généraux							
(i) Approvisionnement et entretien							
Chef des approvisionnements	-	850	850	850	850	850	4,250
Magasinière	500	500	500	500	500	500	3,000
Dactylographe	190	380	380	380	380	380	2,090
Plantons	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	7,200
Manœuvres	1,020	1,190	1,190	1,190	1,190	1,190	6,970
(ii) Mécaniciens							
Chef	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	-	37,500
Adjoint au chef	-	-	-	800	1,000	1,200	3,000
Mécaniciens	1,750	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	14,250
Chauffeurs	2,640	3,520	3,740	3,740	3,740	3,740	21,120
Subtotal	14,800	17,640	17,860	18,660	18,860	11,560	92,260
E. Service routier							
Ingénieur routier	1,800	1,800	1,800	1,800	1,800	1,800	10,800
Assistant	-	800	800	800	-	-	2,400
Topographe	300	300	300	300	-	-	1,200
Subtotal	2,100	2,900	2,900	2,900	1,800	1,800	14,400
F. Formation							
Specialiste	-	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	6,500
Assistants	-	600	600	600	600	600	3,000
Subtotal	-	1,900	1,900	1,900	1,900	1,900	9,500
Total SRCC	66,680	78,800	83,500	84,300	71,640	62,330	447,250
CNCA/UCP							
Directeur du crédit ^{2/}	9,000	9,000	9,000	3,000/2	3,000/2	3,000/2	36,000
Directeur adjoint du crédit	-	1,500	2,000	-	-	-	3,500
Comptables	1,000	1,000	1,000	2,000	2,000	2,000	9,000
Aide-comptables	3,200	4,000	4,400	4,400	4,400	4,400	24,800
Secrétaires	220	220	200	220	220	220	1,330
Chauffeurs	220	440	440	440	440	220	2,200
Totale CNCA/UCP	13,640	16,160	17,060	10,060	10,060	9,840	76,820

^{1/} Des manœuvres seraient employés pendant deux mois par an en moyenne pour la lutte anti-capside.
^{2/} Serait remplacé par homologue en année 4 ou n'occuperait qu'un tiers de son temps pour le projet.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO - CAFE

Prévisions des couts

Achats et remplacements des véhicules et équipement routier pour la SRCC et la CNCA/UCP
(francs CFA)

	Couts unitaire	1974/75		1975/76		1976/77		1977/78		1978/79		1979/80		Total	
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
SRCC															
1. Gestion et vulgarisation															
Automobile	1,500	1	1,500							1	1,500			2	3,000
Station Wagon	1,300	1	1,300							1	1,300			2	2,600
Véhicule tout terrain (break)	1,650	1	1,650							1	1,650			2	3,300
Camionnettes pick-up	1,150	5	5,750	2	2,300	4	4,600			6	6,900	2	2,300	19	4,850
Camion (3 t)	2,000									1	2,000			1	2,000
Bicyclettes	30	20	60	20	600	30	900	30	900	30	900	30	900	160	4,800
Sous-total			<u>10,800</u>		<u>2,900</u>		<u>5,500</u>		<u>900</u>		<u>14,250</u>		<u>3,200</u>		<u>37,550</u>
2. Services généraux															
Camionnettes pick-up	1,150			2	2,300			1	1,150					3	3,450
Camions (3 t)	2,000			1	2,000			1	2,000			1	2,000	3	6,000
Sous-total			<u>-</u>		<u>4,300</u>		<u>-</u>		<u>3,150</u>		<u>-</u>		<u>2,000</u>		<u>9,450</u>
3. Génie Rural															
(i) Equipement routier															
Camion benne	4,300	2	8,600											2	8,600
Rouleau	10,200	1	10,200											1	10,200
Niveleuse	10,600	1	11,600											1	11,600
Pelle hydraulique	3,600	1	3,600											1	3,600
Equipement topographique	900		900												900
(ii) Véhicules															
Camionnettes pick-up	1,150	1	1,150	1	1,150	1	1,650					1	1,150	3	3,450
Véhicules tout terrain (break)	1,650													1	1,650
Sous-total			<u>36,050</u>		<u>1,150</u>		<u>1,650</u>		<u>-</u>		<u>-</u>		<u>1,150</u>		<u>40,000</u>
Total SRCC			<u>46,850</u>		<u>8,350</u>		<u>7,150</u>		<u>4,050</u>		<u>14,250</u>		<u>6,350</u>		<u>87,000</u>
CNCA/UCP															
Station Wagon	1,300	1	1,300							1	1,300			2	2,600
Camionnettes pick-up	1,150				1,150									1	1,150
Motocyclettes	80	8	640	2	160	9	720	2	160	9	720	2	160	32	2,560
Total CNCA/UCP			<u>1,940</u>		<u>1,310</u>		<u>720</u>		<u>160</u>		<u>2,020</u>		<u>160</u>		<u>6,310</u>

February 7, 1974

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Prévisions des coûts

Coûts d'exploitation, travail familial non compris
en prix constants de 1974
 ('000 francs CFA)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89 à 2002/03
<u>Cacao</u>															
200 hectares	3,400	4,600	200	200	200	800	1,100	1,400	1,400	1,400	1,400	1,400	1,400	1,400	1,400
700 hectares		11,900	16,100	700	700	700	2,800	3,850	4,900	4,900	4,900	4,900	4,900	4,900	4,900
1,500 hectares			25,500	34,500	1,500	1,500	1,500	6,000	8,250	10,500	10,500	10,500	10,500	10,500	10,500
2,000 hectares				34,000	46,000	2,000	2,000	2,000	8,000	11,000	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000
Sous-total	3,400	16,500	41,800	69,400	48,400	5,000	7,400	13,250	22,550	27,800	30,800	30,800	30,800	30,800	30,800
<u>Café</u>															
300 hectares	6,900	11,100	600	1,800	4,950	8,250	8,550	8,550	2,400	4,950	6,600	6,600	6,600	6,600	6,600
700 hectares		16,100	25,900	1,400	4,200	11,550	19,250	19,950	19,950	5,000	11,550	15,400	15,400	15,400	15,400
900 hectares			20,700	33,300	1,800	5,400	14,850	24,750	25,650	25,650	7,200	14,850	19,800	19,800	19,800
1,000 hectares				23,000	37,000	2,000	6,000	16,500	27,500	28,500	28,500	8,000	16,500	22,000	22,000
1,100 hectares					25,300	40,700	2,200	6,600	18,150	30,250	31,350	31,350	8,800	18,150	24,200
Sous-total	6,900	27,200	47,200	59,500	73,250	67,900	50,850	76,350	93,650	94,350	85,250	76,200	67,100	81,950	88,000
TOTAL	10,300	43,700	89,000	128,900	121,650	72,900	58,250	89,600	116,200	122,150	116,050	107,000	97,900	112,750	118,800

February 15, 1974

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Prévisions des Coûts

Travail familial à 150 francs CFA par journée (prix constants)
(1'000 francs CFA)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89 à 2002/03
<u>Cacao</u>															
200 hectares	600	2,550	1,800	1,650	2,250	1,860	1,890	2,010	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250
700 hectares		2,100	8,925	6,300	5,775	7,875	6,510	6,615	7,035	7,875	7,875	7,875	7,875	7,875	7,875
1,500 hectares			4,500	19,125	13,500	12,375	16,875	13,950	14,175	15,075	16,875	16,875	16,875	16,875	16,875
2,000 hectares				6,000	25,500	18,000	16,500	22,500	18,600	18,900	20,100	22,500	22,500	22,500	22,500
Sous-total	600	4,650	15,225	33,075	47,025	40,110	41,775	45,075	42,060	44,100	47,100	49,500	49,500	49,500	49,500
<u>Café</u>															
300 hectares	1,575	1,800	3,150	5,400	7,290	8,100	8,100	8,100	5,895	7,290	8,325	8,325	8,325	8,325	8,325
700 hectares		3,675	4,200	7,350	12,600	17,010	18,900	18,900	18,900	13,755	17,010	19,425	19,425	19,425	19,425
900 hectares			4,725	5,400	9,450	16,200	21,870	24,300	24,300	24,300	17,685	21,870	24,975	24,975	24,975
1,000 hectares				5,250	6,000	10,500	18,000	24,300	27,000	27,000	27,000	19,650	24,300	27,750	27,750
1,100 hectares					5,775	6,600	11,550	19,800	26,730	29,700	29,700	29,700	21,650	26,730	30,525
Sous-total	1,575	5,475	12,075	23,400	41,115	58,410	78,420	95,400	102,825	102,045	99,720	98,970	98,675	107,205	111,000
Total	2,175	10,125	27,300	56,475	88,140	98,520	120,195	140,475	144,885	146,145	146,820	148,470	148,175	156,705	160,500

January 18, 1974

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

COUT ESTIMATIF DES INVESTISSEMENTS ET OPERATIVES POUR LA PERIODE POSTERIEUR AU PROJET

(en prix constants 1974)

	(CFAF)						
	<u>1980/81</u>	<u>1981/82</u>	<u>1982/83</u>	<u>1983/84</u>	<u>1984/85</u>	<u>1985/86</u>	<u>1986/87</u>
<u>Renouvellement des véhicules</u>							
Camionettes pick-up	(2) 2,300	(1) 1,150	(1) 1,150			(1) 1,150	
Bicyclettes	(20) 600	(10) 300	(10) 300	(5) 150	(5) 150	(5) 150	(5) 150
<u>Subtotal</u>	<u>2,900</u>	<u>1,450</u>	<u>2,450</u>	<u>150</u>	<u>150</u>	<u>1,300</u>	<u>150</u>
<u>Coûts de fonctionnement</u>							
Véhicules	6,000	5,000	3,000	1,500	1,500	1,000	500
Divers	<u>2,500</u>	<u>2,000</u>	<u>1,500</u>	<u>1,000</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>500</u>
<u>Subtotal</u>	<u>8,500</u>	<u>7,000</u>	<u>4,500</u>	<u>2,500</u>	<u>2,000</u>	<u>1,500</u>	<u>1,000</u>
<u>Personnel</u>	<u>25,000</u>	<u>20,000</u>	<u>10,000</u>	<u>5,000</u>	<u>4,000</u>	<u>3,000</u>	<u>2,000</u>
<u>TOTAL</u>	<u>36,400</u>	<u>28,450</u>	<u>16,950</u>	<u>7,650</u>	<u>6,150</u>	<u>5,800</u>	<u>3,150</u>
Imprévus physiques ^{1/}	1,140	845	695	265	215	280	115
<u>TOTAL</u>	<u>37,540</u>	<u>29,295</u>	<u>17,645</u>	<u>7,915</u>	<u>6,365</u>	<u>6,080</u>	<u>3,265</u>

^{1/} 10% sur le renouvellement des véhicules et les coûts de fonctionnement.

February 14, 1974

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Prévisions des coûts

Planning de construction et renouvellement des routes

Année	Zone	Travail prévu	Execution	No. de Km.	Coûts estimatifs CFAF '000
1974-75	Klouto	Construction routière	SRCC Unité routière	10.00	15,000
1975-76	Plateau de Dayes	Construction routière Renouvellement routier	Entreprise privée	2.70 38.50	37,000
1975-76	Litime	Construction routière Renouvellement routier	SRCC Unité routière	25.55 12.70	49,000
1976-77	Klouto	Construction routière Renouvellement routier	SRCC Unité routière	11.20 15.20	38,000
1977-78	Akposso	Renouvellement routier	SRCC Unité routière	42.90	31,000

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

FINANCEMENT PROPOSE

	<u>IDA</u>			<u>FAC</u>			<u>Gouvernement</u>			<u>Totale</u>	
	<u>CFAF</u> million	<u>US\$</u> '000	<u>%</u>	<u>CFAF</u> million	<u>US\$</u> '000	<u>%</u>	<u>CFAF</u> million	<u>US\$</u> '000	<u>%</u>	<u>CFAF</u> million	<u>US\$</u> '000
<u>Côût du projet</u>											
<u>SRCC</u>											
Bâtiments	47.50	190	70				20.00	80	30	67.50	270
Véhicules et équipement	83.75	335	70				35.00	140	30	118.75	475
Administration & Plantation											
(a) expatriés	-	-	-	180.00	720	100	-	-	-	180.00	720
(b) divers	492.50	1,970	85	-	-	-	92.50	370	15	585.00	2,134
Construction et entretien des routes	-	-	-	95.00	380	25	285.00	1,140	75	380.00	1,520
Formation	18.75	75	80	-	-	-	5.00	20	20	23.75	95
Etude du Projet	33.75	135	60	21.25	85	40	-	-	-	55.00	220
Recherche appliquée	128.75	515	40	128.75	515	40	65.00	260	20	322.50	1,290
Contrôle des capsides	-	-	-	-	-	-	50.00	200	100	50.00	200
<u>Subtotale</u>	<u>805.00</u>	<u>3,220</u>		<u>425.00</u>	<u>1,700</u>		<u>552.50</u>	<u>2,210</u>		<u>1,782.50</u>	<u>7,130</u>
<u>CNCA/UCP</u>											
Véhicules et équipement	12.50	50	70	-	-	-	5.50	22	30	18.00	72
Administration	97.00	388	80	-	-	-	24.50	98	20	121.50	486
Crédit aux fermiers	470.00	1,880	80	-	-	-	117.50	470	20	587.50	2,350
Etude de l'organisation du crédit	15.50	62	100	-	-	-	-	-	-	15.50	62
<u>Subtotale</u>	<u>595.00</u>	<u>2,380</u>		<u>-</u>	<u>-</u>		<u>147.50</u>	<u>590</u>		<u>742.00</u>	<u>2,970</u>
<u>Indéterminé</u>	<u>100.00</u>	<u>400</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100.00</u>	<u>400</u>
<u>Totale</u>	<u>1,500.00</u>	<u>6,000</u>	<u>57</u>	<u>425.00</u>	<u>1,700</u>	<u>16</u>	<u>700.00</u>	<u>2,800</u>	<u>27</u>	<u>2,625.00</u>	<u>10,500</u>

ANNEX 7
Table 1

April 15, 1974

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Décaissements trimestriels

(US\$'000)

<u>Année</u>	<u>Fin de trimestre</u>	<u>Décaissement estimatif</u>	
		<u>Montant déboursé pendant le trimestre</u>	<u>Balance de crédit</u>
1974/75	1	50	5,950
	2	75	5,875
	3	125	5,750
	4	150	5,600
1975/76	1	200	5,400
	2	200	5,200
	3	200	5,000
	4	200	4,800
1976/77	1	250	4,550
	2	250	4,300
	3	250	4,050
	4	250	3,800
1977/78	1	275	3,525
	2	275	3,250
	3	275	2,975
	4	275	2,700
1978/79	1	275	2,425
	2	275	2,150
	3	275	1,875
	4	275	1,600
1979/80	1	300	1,300
	2	300	1,000
	3	300	700
	4	300	400
1980/81	1	200	200
	2	200	-

May 7, 1974

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CACAO ET DU CAFE

Les marchés mondiaux du café et du cacao

A. Le marché mondial du cacao^{1/}

1. Le cacao est un produit dont la demande est inélastique; la politique définie par la Banque^{2/} limite ses concours financiers en faveur de la production de produits de base dont la demande est inélastique aux pays qui ont peu d'autres possibilités d'exportation. Néanmoins, la politique de la Banque contient des dispositions ayant pour effet de ne pas restreindre le financement des produits de base, soit dans les pays à faibles revenus ayant peu d'alternatives, soit lorsque la conjoncture à long terme est nettement favorable, soit encore lorsqu'il existe un accord international efficace régissant ce produit.^{3/} Le présent document, qui a pour objet l'examen des perspectives de la conjoncture mondiale en vue de déterminer les possibilités de prêt de la Banque pour financer la production cacaoyère, a été préparé compte tenu de ces considérations et aussi du risque que constituerait la fabrication de chocolat à partir de succédanés dans l'éventualité où les cours du cacao se maintiendraient à des niveaux élevés.

2. Les perspectives de la demande de cacao sont bonnes actuellement (contrairement à la situation du thé); aussi, l'accroissement de la production qui résulterait de l'exécution de projets de la Banque actuellement en cours de préparation ne devrait pas provoquer un excédent de l'offre risquant de ramener le cours à un niveau inférieur au prix plafond actuellement fixé par l'Accord international sur le cacao. La Banque peut donc, compte tenu de la conjoncture et des projections de prix, poursuivre l'examen des projets en cours de préparation et dont la production est comprise dans les estimations. Au cas où les cours favorables se traduiraient par un dépassement des estimations relatives aux nouvelles plantations, il conviendrait de réexaminer les perspectives du marché. Le financement d'importants projets de production cacaoyère non encore en cours de préparation devrait donc à l'avenir être précédé de l'examen périodique de la conjoncture en fonction de statistiques à jour de l'offre et de l'évolution de la demande.

1/ Résumé de l'étude préparée par le Département de l'analyse économique et des projections de la Banque Mondiale en date du 22 février 1974 (R74-36).

2/ "Politique de développement à l'égard des pays fortement tributaires de leurs exportations de produits de base", CR73-3, 4 janvier 1973.

3/ "Financing of Tea", R73-206, 17 août et M73-42, 17 septembre 1973.

3. Les pays en voie de développement sont les seuls producteurs de cacao, les pays industrialisés sont les principaux consommateurs. Production et consommation se caractérisent donc par leur concentration géographique. Près des quatre cinquièmes de la production et des exportations mondiales sont le fait de cinq pays: Ghana, Nigéria, Brésil, Côte d'Ivoire et Cameroun. D'autre part, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord absorbent environ quatre cinquièmes des importations mondiales et l'Europe de l'Est plus de 10 %. La principale région productrice est l'Afrique de l'Ouest.

4. Les recettes que certains des principaux producteurs tirent de leurs exportations de cacao ont diminué, ce qui indique une diversification accrue de leurs exportations. Toutefois, des pays comme le Ghana et la Papouasie-Nouvelle-Guinée et, dans une certaine mesure, le Togo, sont devenus, au cours des années soixante, de plus en plus tributaires de leurs recettes d'exportation de cacao.

5. Actuellement, le cinquième environ du cacao brut produit est transformé en produits intermédiaires à base de cacao dans les pays producteurs eux-mêmes; cette proportion devrait augmenter dans l'avenir. Le reste est exporté par les principaux organismes de commercialisation des pays producteurs: offices de commercialisation, caisses de stabilisation et entreprises commerciales privées ou coopératives de producteurs.

6. L'Accord international sur le cacao, adopté en octobre 1972, est entré en vigueur le 30 juin 1973. Il a pour principaux objectifs la stabilisation des cours et des recettes d'exportations compte tenu des intérêts des consommateurs et des producteurs. Il prévoit notamment la constitution de contingents annuels d'exportation, d'un stock régulateur ayant une capacité d'achat de 250.000 tonnes et un écart de prix de 9 cents la livre (de 23 à 32 cents pour l'année contingentaire 1973/74) qui commande l'intervention du stock régulateur. Les Etats-Unis, qui importent à peu près le quart du total mondial, n'ont toutefois pas signé l'Accord.

7. La production mondiale atteindrait, selon les estimations, environ 1.820.000 tonnes en 1980, contre 1.369.000 tonnes par an en moyenne pour la période 1967-1971, soit un taux de croissance de 2,6 % par an, inférieur à l'accroissement de la demande prévue exprimée en prix constants 1972. Dans une situation d'équilibre de la demande et de l'offre, le prix courant en 1980 devrait être d'environ 61 cents la livre, soit 41 cents en dollars

1973,^{1/} il devrait se maintenir au moins jusqu'en 1985, et soutient donc favorablement la comparaison avec le prix moyen réel de 36,4 cents en vigueur en 1970-1972 (1973 — 100, indice des prix internationaux). Etant donné que le prix prévu est sensiblement supérieur aux prix enregistrés précédemment, il sera possible de relever les prix payés aux producteurs de cacao.

8. A ce jour, le Groupe de la Banque a engagé 24 millions de dollars en faveur de projets d'expansion de la production cacoyère dans six pays. Huit projets du Groupe de la Banque bénéficiant à sept pays et se chiffrant à quelque 60 millions de dollars pour les exercices 1973-1976 sont actuellement à l'étude. Les projets mis à exécution devraient assurer une production de 58.000 tonnes en 1985; les futurs projets devraient permettre de produire 91.000 tonnes ou plus en 1985, dont plus de 40 % proviendraient de plantations régénérées ou de replantation. Dans l'ensemble, ces projets assureraient plus de 3,4 % de la production mondiale en 1980 et 7 % en 1985.

9. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été consultée sur les perspectives du marché mondial du cacao et sur l'incidence probable des projets envisagés par le Groupe de la Banque; elle estime que les perspectives à long terme du marché du cacao sont favorables à l'expansion de la production.

B. Le marché mondial du café^{2/}

10. On pense que les prix du café resteront relativement fermes au cours de la décennie 1970-1980. La production mondiale de café a été continuellement inférieure à la consommation depuis 1966/67,^{3/} si bien que les stocks ont progressivement diminué d'un maximum de plus de 80 millions de sacs en 1965/66 jusqu'à environ la moitié de ce niveau à la fin de septembre 1973. Le déficit de production devrait continuer; les prévisions pour 1973/74 indiquent que la production exportable (production moins consommation intérieure) serait inférieure d'environ 10 millions de sacs à la consommation des pays importateurs; les stocks seraient donc réduits à un niveau juste suffisant pour empêcher que les achats spéculatifs deviennent plus importants.

^{1/} Les calculs de ce rapport sont fondés sur les prévisions de prix des produits de bases du Département de l'analyse économique et des projections de la Banque Mondiale, révisées le 8 avril 1974 (83 cents la livre en prix courants et 52 cents la livre en prix constants en dollars de 1974, pour l'année 1980).

^{2/} Préparé par le Département de l'analyse économique et des projections.

^{3/} L'année caféière commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre.

11. Ces perspectives favorables des prix résultent d'une combinaison de facteurs qui comprennent la réaction des producteurs à la constitution de larges surplus et l'établissement de prix peu élevés au cours de la deuxième moitié des années 1950 et jusqu'à la fin des années 1960, ainsi qu'aux contrôles de production mis en place sous l'égide de l'Accord international du café. On pense que les pays producteurs de café continueront à suivre une politique prudente en matière d'investissements en plantations de café, si bien qu'il ne devrait pas y avoir d'excédents importants au cours des années 1980-1990.

12. Le fait que l'offre équilibre difficilement la demande mondiale tient surtout à ce qui est arrivé au Brésil. Les prévisions concernant le Brésil - que celles-ci soient optimistes ou pessimistes - indiquent que jusqu'à la fin des années 1970, la production sera inférieure au niveau qui serait nécessaire pour satisfaire à la fois la demande intérieure et le maintien du quota sur le marché mondial des exportations. En fait, en supposant que les stocks ne baisseront pas au-dessous du niveau de sécurité d'environ 7 millions de sacs, non seulement la part du Brésil sur le marché diminuera à un rythme accéléré, mais ses exportations commenceront à décliner en termes absolus. Les programmes actuels du Brésil en matière de plantation, bien qu'ils soient d'une ampleur considérable, ne devraient pas être en mesure de renverser cette tendance. Ailleurs dans le monde, le total des productions continuera à augmenter à un taux quelque peu supérieur à l'accroissement de la demande. Cependant, le déclin des exportations brésiliennes devrait permettre aux autres pays exportateurs de limiter leurs stocks à des volumes raisonnables.

13. Le second Accord international sur le café qui devait arriver à expiration le 30 septembre 1973 a été reconduit pour une période de deux ans. Toutes les mesures d'ordre économique qui faisaient partie de l'Accord ont été néanmoins supprimées. La tâche de l'Organisation internationale du café se réduit à servir de forum à l'éventuelle négociation d'un nouvel accord et d'organisation pour recueillir des statistiques sur le café.

14. En réponse à l'impossibilité pour les producteurs et les consommateurs de parvenir à un accord dans le cadre de l'Organisation internationale du café, les producteurs ont décidé de limiter leurs exportations d'une manière unilatérale. A cette fin, ils nse sont entendus en vue de ne pas placer sur le marché un volume de café correspondant à 10 % de leurs exportations moyennes des trois dernières années. Ceci implique que les exportations seraient de 52,5 millions de sacs en 1973/74,^{1/} alors que la consommation des pays importateurs serait de 56,5 millions de sacs. La différence de 4 millions de sacs correspond, dans l'esprit des producteurs, au volume des stocks détenus par les consommateurs au-delà de leurs stocks normaux et qui devraient

^{1/} Exportations moyennes des deux dernières années caféières moins contingents retenus.

donc être réduits afin de ne pas peser sur les prix actuellement élevés. Outre l'accord général conclu entre les producteurs, les producteurs de café Robusta ont décidé de limiter encore davantage leurs exportations durant le premier trimestre de 1973/74 en imposant des contingents d'exportation pour un total de 2,8 millions de sacs. Cependant, ce contingentement ne serait mis en effet que si le prix du Robusta s'établissait au-dessous d'un certain prix qui n'a pas été communiqué.

15. Quel que soit le succès des producteurs dans leur limitation des exportations, les prix resteront nettement au-dessus des niveaux atteints dans les années 1960. On pense que le prix sera d'environ 87 cents par livre en prix courants en 1980, soit 55 cents en prix constants base de 1974. Une hypothèse est implicite, à savoir que le goût des consommateurs sera suffisamment souple à long terme pour absorber un pourcentage croissant de café Robusta sans que le prix de celui-ci par rapport à ceux des autres types de café n'ait à diminuer plus que marginalement. A l'heure actuelle, le marché du Robusta est le moins soutenu des quatre marchés secondaires du café. Les stocks des pays producteurs aussi bien que consommateurs sont relativement importants, et la décision des producteurs de Robusta de limiter leurs exportations plus que n'ont décidé de le faire les autres producteurs est une manifestation de cet état de fait. Cependant, dans la situation de rareté relative qui peut se présenter dans les années à venir, l'emploi accru de café Robusta ne posera probablement pas de problème important.

16. Ce qui arrivera dans la deuxième moitié de la décennie actuelle dépendra, pour une grande part, du contrôle que les pays producteurs exerceront sur l'expansion de la production. On peut considérer comme certain que la situation de l'offre qui est maintenant limitée se détendra et qu'un équilibre pourra être atteint en 1980 entre l'offre et la demande par une seule augmentation des rendements. On s'attend donc à un déclin des prix du café en termes réels au cours de la seconde moitié de cette décennie. Le fait que ce déclin ne soit en rien comparable à la chute des prix qui s'est produite à la suite de l'expansion considérable de la production de café du début des années 1950 est lié au fait que les producteurs sont maintenant bien plus décidés à ne pas augmenter leur production en vue d'obtenir en contrepartie des prix plus élevés.

17. L'exportation de café au Togo a été en moyenne de 200.000 sacs (12.000 tonnes) au cours des dernières années. On s'attend qu'elle augmente jusqu'à environ 260.000 à 300.000 sacs en 1975. La production supplémentaire due au projet serait de 40.000 sacs en 1980 et 80.000 sacs à partir de 1982.

La dimension du projet est donc minimale si on la compare aux 65 millions de sacs qui devraient être exportés dans l'ensemble du monde en 1980. Dans le contexte de l'économie caféière du Togo, l'impact du projet sur la production est important, mais on peut estimer qu'il est à l'intérieur des limites à l'expansion de la production de chacun des pays producteurs, en fonction de l'intérêt de ces pays dans leur ensemble.

18. L'Organisation internationale du café a été consultée sur le projet proposé et n'a élevé aucune objection. Selon les vues de l'Organisation, le taux de croissance de la production résultant du projet est proportionné au taux de croissance prévue de la demande de café.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Feves de cacao: Production et exportations mondiales

	Ghana	Nigerie	Côte d'Ivoire	Cameroun	Brazil	Autres Pays	Total Mondial
Production							
<u>Volume /1 ('000 metric ton</u>							
1947-51	241.4	99.6	45.2	46.0	127.8	158.0	718.0
1957-61	299.6	137.3	66.2	70.5	163.6	221.0	958.2
1967-71	390.4	244.5	160.2	100.5	173.4	299.6	1,368.6
<u>Quota du marché mondial</u>							
1947-51	33.6	13.9	6.3	6.4	17.8	22.0	100.0
1957-61	31.3	14.3	6.9	7.4	17.1	23.1	100.0
1967-71	28.5	17.9	11.7	7.3	12.7	21.9	100.0
<u>Taux de croissance (% annuel)</u>							
1947-51 to 1957-61	2.2	3.3	3.9	4.4	2.5	3.4	2.9
1957-61 to 1967-71	2.7	5.9	9.2	3.6	0.6	3.1	3.6
1947-51 to 1967-71	2.4	4.6	6.5	4.0	1.5	3.2	3.3
Exportations							
<u>Volume /1 ('000 metric ton</u>							
1947-51	234.7	107.2	48.5	44.4	106.2	121.8	662.8
1957-61	287.7	142.9	65.5	57.2	104.5	158.2	816.0
1967-71	319.5	219.7	127.1	72.2	109.7	226.2	1,074.5
<u>Quota du Marché mondial</u>							
1947-51	35.4	16.2	7.3	6.7	16.0	18.4	100.0
1957-61	35.3	17.5	8.0	7.0	12.8	19.4	100.0
1967-71	29.7	20.4	11.8	6.7	10.2	21.1	100.0
<u>Taux de change (% annuel)</u>							
1947-51 to 1957-61	2.1	2.9	3.0	2.6	-0.2	2.7	2.1
1957-61 to 1967-71	1.0	4.4	6.9	2.4	0.5	3.6	2.8
1947-51 to 1967-71	1.6	3.6	4.9	2.5	0.2	3.1	2.4

N.B.: Totaux arrondis.

/1 Moyenne annuelle.

Source: FAO, Statistiques de cacao.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Valeur des exportations, fèves de cacao et dérivés

	Value		Share in World Total		Share in Country's Export Earnings	
	1957-61/1	1967-71/1	1957-61/1	1967-71/1	1957-61/1	1967-71/1
	(--US \$ million----		(------ Percent-----)			
Ghana						
Beans	177.9	198.6	32.4	24.3	65.2	60.5
Products	2.2	28.2	0.4	3.5	0.8	8.6
Total	180.1	226.8	32.8	27.8	66.0	69.1
Nigeria						
Beans	90.4	166.4	16.5	20.4	21.0	16.0
Products	-	15.6	-	1.9	-	1.5
Total	90.4	182.0	16.5	22.3	21.0	17.5
Ivory Coast						
Beans	36.6	81.8	6.7	10.0	24.4	19.2
Products	-	18.0	-	2.2	-	4.2
Total	36.6	99.8	6.7	12.2	24.4	23.4
Cameroon						
Beans	35.3	49.6	6.4	6.1	35.3	24.5
Products	4.4	15.6	0.8	1.9	4.4	7.7
Total	39.7	65.2	7.2	8.0	39.7	32.2
Togo						
Beans	4.9	14.6	0.9	1.8	31.0	33.2
Products	-	-	-	-	-	-
Total	4.9	14.6	0.9	1.8	31.0	33.2
Brazil						
Beans	68.7	70.1	12.5	8.6	5.2	3.0
Products	25.9	29.8	4.7	3.7	2.0	1.3
Total	94.6	99.9	17.2	12.2	7.2	4.3
Ecuador						
Beans	19.6	26.9	3.6	3.3	14.5	12.8
Products	-	2.6	-	0.3	-	1.2
Total	19.6	29.5	3.6	3.6	14.5	14.1
Mexico						
Beans	2.2	3.1	0.4	0.4	0.3	0.2
Products	0.2	3.0/2	-	0.4	-	0.2
Total	2.4	6.1	0.4	0.7	0.3	0.4
Dominican Republic						
Beans	13.6	15.4	2.5	1.9	9.1	8.0
Products	7.4	0.4	1.3	-	4.9	0.2
Total	21.0	15.8	3.8	1.9	14.0	8.2
Papua New Guinea						
Beans	2.8	15.1/2	0.5	1.9	8.5	16.1
Products	-	-	-	-	-	-
Total	2.8	15.1	0.5	1.9	8.5	16.1
Other Countries						
Beans	55.8	60.4	10.2	7.4	-	-
Products	1.4	0.8	0.3	0.1	-	-
Total	57.2	61.2	10.4	7.5	-	-
All Exporters						
Beans	507.8	702.0	92.5	86.0	-	-
Products	41.5	114.0	7.6	14.0	-	-
Total	549.2	816.0	100.0	100.0	-	-

Chiffres arrondis.

/1 Moyenne annuelle pour la période indiquée.

/2 Moyenne quadriennale, 1967-70.

Sources: FAO, Cocoa Statistics, January issues, 1967, 1969 and 1973.

UN, Yearbook of International Trade Statistics, 1961, and Monthly Bulletin of Statistics, August 1973.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Importation de fèves de cacao et consommation de cacao, certains pays
1957-61 et 1967-71

	Imports					Consumption /1						
	Annual Average		Share in World Total		Rate of Change	Annual Average		Share in World Total		Rate of Change	Per Capita Consumption	
	1957-61	1967-71	1957-61	1967-71	1957-61 to 1967-71 (Percent)	1957-61	1967-71	1957-61	1967-71	1957-61 to 1967-71 (Percent)	1957-61	1967-71
	('000 metric tons)	(Percent)	(Percent)	(Percent)	per annum)	('000 metric tons)	(Percent)	(Percent)	(Percent)	per annum)	(Kilograms)	(Kilograms)
Etats-unis	249.9	269.1	29.9	24.2	0.7	286.1	369.6	31.5	26.7	2.6	1.61	1.82
Canada	13.7	16.8	1.6	1.5	2.1	27.9	39.5	3.1	2.9	3.5	1.60	1.87
Allemagne, R.F.	108.3	135.1	12.9	12.2	2.2	107.7	161.9	11.9	11.7	4.2	1.96	2.67
France	57.5	42.6	6.9	3.8	-3.0	53.2	79.0	5.9	5.7	4.0	1.18	1.57
Italie	28.2	42.1	3.4	3.8	4.1	18.4	30.6	2.0	2.2	5.2	0.38	0.58
Belgique	11.4	17.6	1.4	1.6	4.4	18.4	24.4	2.0	1.8	2.9	1.95	2.44
Pays-Bas	81.3	113.7	9.7	10.2	3.4	24.8	19.0	2.7	1.4	-2.6	2.19	1.48
Grand Bretagne	94.8	87.1	11.3	7.8	-0.9	95.8	119.4	10.6	8.6	2.2	1.84	2.14
Suisse	13.0	15.9	1.6	1.4	2.0	15.9	21.2	1.8	1.5	2.9	3.01	3.41
Norvège	4.0	5.0	0.5	0.4	2.3	4.4	7.4	0.5	0.5	5.3	1.25	1.92
Australie	11.2	14.1	1.3	1.3	2.3	13.5	19.9	1.5	1.4	4.0	1.33	1.62
Japon	9.0	34.7	1.1	3.1	14.4	12.0	50.2	1.3	3.6	15.4	0.13	0.49
Colombie	7.3	11.2/2	0.9	1.0/2	4.4	21.9	29.3	2.4	2.1	3.0	1.52	1.43
Brazil	-	-	-	-	-	11.1	19.3	1.2	1.4	5.7	0.17	0.21
URSS	34.6	105.5	4.1	9.5	11.8	28.1	112.1	3.1	8.1	14.8	0.13	0.46
Autres pays de l'Europe de l'est	37.4	80.7	4.5	7.3	8.0	40.2	81.8	4.4	5.9	7.4	0.40	0.80
Autres pays	75.4	118.6	9.0	10.7	4.6	128.6	200.3	14.2	14.5	4.5	n.a.	n.a.
Total mondial	836.9	1,109.7	100.0	100.0	2.9	908.0	1,384.9	100.0	100.0	4.3	0.40	0.40

N.B.: Chiffres arrondis.

/1 Importations de fèves ou produits ajustés par facteurs de conversion et équivalents.

/2 Moyenne quadriennale. 1967-70

Source: FAO, Statistiques de cacao, (variées).

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
Situation mondiale de cacao, 1946-47 à 1971-72

Cocoa Season (October-September)	A Gross World Crop	B Net World Crop ^{/1}	C Total Availability	D Calendar Year Grindings	E Surplus (+) or Deficit (-) (B-D or change in stocks)	F Closing Stocks (C-D)	G F in terms of Months' Supply	H Calendar Year Price of Beans (Accra, Spot N.Y.)	I Deflated Price (1957-59 = 100)
	(-----'000 metric tons-----)					(-----US \$/lb-----)			
1946-47	624	618	821 ^{/2}	656	-38	165	3.0	34.9	43.0
1947-48	603	597	762	616	-19	146	2.8	39.7	45.2
1948-49	781	773	919	724	+49	195	3.2	21.6	25.9
1949-50	765	757	952	786	-29	166	2.5	32.1	37.0
1950-51	810	802	968	749	+53	219	3.5	35.5	36.7
1951-52	655	648	867	721	-73	146	2.4	35.4	37.7
1952-53	798	790	936	807	-17	129	1.9	37.1	40.0
1953-54	781	773	902	738	+35	164	2.7	57.8	62.2
1954-55	799	791	955	726	+65	229	3.8	37.5	40.2
1955-56	841	833	1,062	820	+13	242	3.5	27.3	28.4
1956-57	899	890	1,132	905	-15	227	3.0	30.6	30.9
1957-58	773	765	992	838	-73	154	2.2	44.3	44.1
1958-59	905	896	1,050	860	+36	190	2.6	36.6	36.4
1959-60	1,040	1,030	1,220	926	+104	294	3.8	28.4	28.2
1960-61	1,174	1,162	1,456	1,029	+133	427	5.0	22.6	22.5
1961-62	1,140	1,129	1,556	1,118	+11	438	4.7	21.0	20.9
1962-63	1,172	1,160	1,598	1,149	+11	449	4.7	25.3	25.2
1963-64	1,217	1,205	1,654	1,195	+10	459	4.6	23.4	23.3
1964-65	1,509	1,494	1,953	1,336	+158	617	5.5	17.3	16.9
1965-66	1,222	1,210	1,827	1,388	-178	439	3.8	24.4	23.0
1966-67	1,350	1,337	1,776	1,366	-29	410	3.6	29.1	27.4
1967-68	1,349	1,336	1,746	1,407	-71	339	2.9	34.4	31.6
1968-69	1,221	1,209	1,548	1,352	-143	196	1.7	45.7	40.4
1969-70	1,423	1,409	1,605	1,343	+66	262	2.3	34.2	29.2
1970-71	1,500	1,485	1,747	1,438	+47	309	2.6	26.8	22.2
1971-72	1,588	1,572	1,881	1,559	+13	322	2.5	32.3	25.6

^{/1} Production mondiale nette égale production mondiale brute moins 1 % perte de poids.

^{/2} Opening stocks in 1946-47 were 200,000 long tons.

^{/3} The deflator is the wholesale price index.

Source: Gill & Duffus, Cocoa Statistics, December 1972 and Cocoa Market Report, most recent issue; FAO Cocoa Statistics, various issues, and Intergovernmental Group on Cocoa, Sub-Group on Statistics, Thirty-Second Session, April 26-27, 1973.

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Quotas de base d'après l'accord international
sur le cacao /1

Exportateurs	Signataire de 15 jan., 1972 /3	Production (1000 tonnes)	Quotas de base (pourcentages)
Ghana	oui /3	580.9	36.7
Nigerie	oui /3	307.8	19.5
Côte d'Ivoire	oui /3	224.0	14.2
Brazil	oui /3	200.6	12.7
Cameroun	oui /3	126.0	8.0
Republique dominicaine	non	47.0	3.0
Guinée équat.	non	38.7	2.4
Togo	oui /3	28.0	1.8
Mexique	non	27.0	1.7
TOTAL		1580.0	100.0

/1 Calculé pour le première quota année 73/74 sur la base de chiffre de production le plus élevé des années antérieures en commençant par la campagne 1964/65.

/2 Autres signataires non-inclus: Cuba, Equateur, Guatemala, Jamaïque, Trinidad, et Tobago, Venezuela et Samoa de l'Ouest. Les pays ayant déposés des déclarations provisoires au 30 juin 1973: Cuba, Guatemala et Venezuela.

/3 Pays ayant déposés des documents de ratification au 30 juin 1973 ou après: Equateur, Jamaïque, Trinidad et Tabago.

Source: UNCTAD, doc. TD/COCOA. 3/8, October 24, 1972, Annex A; UN Press Release L/T/1005, TAD/500, January 17, 1973; and UN Press Release L/T/1143, September 10, 1973

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Distribution des votes aux membres du
Conseil international du cacao

Exportateurs	Votes	Importateurs	Votes
Australie (Papua Nouvelle Guinée)	77	Algerie	5
Brazil	145	Autriche	19
Cameroun	94	Belgique et Luxembourg	33
Cuba	7	Bulgarie	12
Equateur	7	Canada	42
Ghana	300	Chile	6
Guatemala	7	Colombie	13
Côte d'Ivoire	161	Danemark	11
Jamaïque	7	Finland	9
Nigerie	218	France	68
Portugal (Sao Tomé et Principe)	7	Allemagne Rep. fed.	157
Togo	26	Honduras	4
Trinidad et Tobago	7	Hongrie	14
Venezuela	7	Ireland	17
		Italie	45
		Japon	48
		Pays-bas	134
		Norvège	11
		Roumanie	10
		Espagne	34
		Suède	15
		Suisse	30
		Angleterre	127
		URSS	121
		Yougoslavie	15
TOTAL	<u>1,000</u>		<u>1,000</u>

Source: Conseil international du cacao, premier conseil, doc. CACAO/R.8,
5 juillet, 1973.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

Index des prix internationaux ^{1/}
(1973 = 100)

1967	72.8
1968	72.0
1969	74.4
1970	79.5
1971	85.2
1972	92.2
1973	100.0
1974	108.3
1975	115.4
1976	121.4
1977	127.8
1978	134.4
1979	141.4
1980	148.8

Source: "Index des prix internationaux, historiques et projetés", et Statistiques financières internationales, FMI

^{1/} Estimations "moyennes" d'inflation internationale.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
Government Cash Flow 1/
(en '000 de francs CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90 to 2002/03	TOTAL
Revenues																	
Crédit de l'AID	100,000	206,000	250,000	275,000	275,000	300,000	100,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,560,000
FAC	80,000	80,000	80,000	75,000	60,000	50,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	425,000
Remboursement des prêts au CNCA/UCP	450	1,200	2,650	4,650	6,500	7,250	32,250	107,000	186,000	174,000	152,500	51,000	50,500	-	-	-	775,950
Taxes et douanes	20,500	41,000	21,000	19,000	18,000	14,500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	134,000
Taxes d'exportation (Pertes de taxes d'ex- portation) 2/																	
Cacao 3/	-	(543)	(2,445)	(5,520)	(10,987)	(2,656)	8,935	30,185	51,435	71,720	96,592	106,251	106,251	106,251	106,251	106,251	2,149,234
Café 3/	-	(406)	(1,352)	(676)	13,388	42,193	86,188	138,478	174,360	179,048	173,393	155,427	146,461	161,197	173,097	173,097	3,858,154
Excédents ou déficits OPAT																	
Cacao 3/	-	(3,150)	(14,175)	(37,800)	(63,700)	(15,400)	51,800	175,000	298,200	415,800	560,000	616,000	616,000	616,000	616,000	616,000	12,454,575
Café 3/	-	(1,688)	(5,625)	(2,810)	55,690	175,500	358,500	576,000	725,250	744,750	798,750	646,500	584,250	670,500	720,000	720,000	16,035,587
TOTAL	200,950	316,413	330,053	326,844	353,891	571,387	637,673	1,026,663	1,435,245	1,585,318	1,691,235	1,575,178	1,497,462	1,553,948	1,615,348	1,615,348	37,332,480
Utilisation des fonds																	
Prêts au CNCA/UCP	45,000	75,000	165,000	200,000	185,000	75,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	725,000
Etudes de l'organisation du crédit	17,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,000
Soutiens au SRCC	240,000	400,000	320,000	360,000	290,000	280,000	60,000	50,000	30,000	14,000	11,000	11,000	6,000	-	-	-	2,072,000
TOTAL	302,000	475,000	485,000	560,000	475,000	355,000	60,000	50,000	30,000	14,000	11,000	11,000	6,000	-	-	-	2,814,000
Cash Flow																	
Nat Flow avant charges AID	(101,050)	(158,587)	(134,947)	(233,156)	(121,109)	216,487	577,673	976,663	1,405,245	1,571,318	1,680,235	1,564,178	1,491,462	1,553,948	1,615,348	1,615,348	34,518,480
Dettes AID	(375)	(1,500)	(3,300)	(5,100)	(7,100)	(9,100)	(9,200)	(11,250)	(11,250)	(11,250)	(26,250)	(26,025)	(25,912)	(25,800)	(25,687)	(46,630) 4/	(851,919)
Cash Flow annuel net	(101,425)	(160,087)	(138,247)	(238,256)	(128,209)	207,287	568,473	965,413	1,393,995	1,560,068	1,653,985	1,538,153	1,465,550	1,528,148	1,589,661	1,568,718 4/	33,666,561
Cash Flow cumulatif	(101,425)	(261,512)	(399,759)	(638,015)	(766,224)	(558,937)	9,536	974,949	2,368,944	3,929,012	5,582,997	7,121,150	8,586,700	10,114,848	11,704,509	13,666,561	

1/ Prix courants 1974/75 à 1981/82 et prix constants ultérieurs.

2/ Taxes d'exportation au niveau 1974.

3/ Estimation moyenne; CFAF 140,000 par tonne de cacao exporté et CFAF 150,000 par tonne de café exporté, sur base de: (a) prévisions de prix de cacao et café en dollars pour la période 1974/75 à 1981/82 et en dollars par suivant; (b) augmentations raisonnables en prix à la ferme pour cacao et café pendant la période 1974/75 à 1981/82.

4/ Moyen annuel 1989/90 - 2002/2003.

June 1974

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE

PRIX FINANCIERS ET ECONOMIQUES POUR LE CACAO ET LE CAFE EN PRIX 1974

----- CACAO -----												
	Unité	100	85	75	65	60	55	52	45	40	35	30
Prix mondiaux	USC par livre CFAP par m tonne	551,000	468,350	413,250	358,150	330,600	303,050	286,520	247,950	220,400	192,850	165,300
Frais de transport, assurance, etc.	CFAP par m tonne	18,900	17,900	17,000	16,100	15,650	15,200	14,930	14,300	13,850	13,400	12,950
Prix F.O.B. Lomé	CFAP par m tonne	532,100	450,450	396,250	342,050	314,950	287,850	271,590	233,650	206,550	179,450	152,350
Marge des acheteurs agréés	CFAP par m tonne											
Manutention		1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315	1,315
Transport		3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705	3,705
Sacs		925	925	925	925	925	925	925	925	925	925	925
Pertes		490	490	490	490	490	490	490	490	490	490	490
Frais Divers		3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250	3,250
Marge bénéficiaire		5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500
Total		15,185										
Taxes	CFAP par m tonne	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150	24,150
Excédent OPAT	CFAP par m tonne	387,765	306,115	251,915	197,715	170,615	143,515	127,255	89,315	62,215	35,115	8,015
Prix au producteur	CFAP par m tonne	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000	105,000
Valeur économique ^{1/}	CFAP par m tonne	519,665	438,015	383,815	329,615	302,515	275,415	259,155	221,215	194,115	167,015	139,915
Chiffres arrondis		519,500	438,000	384,000	329,500	302,500	275,500	259,000	221,000	194,000	167,000	140,000
----- CAFE -----												
Prix mondiaux	USC par livre CFAP par m tonne	551,000	468,350	413,250	358,150	330,600	303,050	275,500	247,950	220,400	192,850	165,300
Frais de transport, assurance, etc.	CFAP par m tonne	18,400	17,500	16,600	15,700	15,250	14,800	14,350	13,900	13,450	13,000	12,550
Prix F.O.B. Lomé	CFAP par m tonne	532,600	450,850	396,650	342,450	315,350	288,250	261,150	234,050	206,950	179,850	152,750
Marge des acheteurs agréés	CFAP par m tonne											
Manutention		2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Transport		4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210	4,210
Sacs		935	935	935	935	935	935	935	935	935	935	935
"Grading"		2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Pertes		1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875	1,875
Frais divers		3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210	3,210
Marge bénéficiaire		5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070	5,070
Total		21,300										
Taxes	CFAP par m tonne	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060	36,060
Excédent OPAT	CFAP par m tonne	375,240	299,490	239,390	185,090	157,990	130,890	103,790	76,690	49,590	22,490	(4,610)
Prix au producteur	CFAP par m tonne	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
Valeur économique ^{1/}	CFAP par m tonne	513,835	432,085	377,885	323,685	296,585	270,485	243,385	215,285	189,185	162,085	134,985
Chiffres arrondis		514,000	432,000	378,000	323,500	296,500	270,500	243,500	215,000	189,000	162,000	135,000

1/ La valeur économique de cacao et de café peut être établie de deux façons:

- Prix F.O.B. d'exportation (Lomé) moins la marge des acheteurs agréés après déduction d'une proportion théorique de 50% de la marge des acheteurs agréés.
- Prix au producteur plus d'excédent OPAT, plus taxes, plus une proportion théorique de 50% de la marge bénéficiaire des acheteurs agréés.

TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE DES PLANTATIONS DE CACAO

COUTS ET BENEFICES ESTIMATIFS EN PRIX CONSTANTS 1974
(¹000 de Francs CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89 to 2002/03
<u>Coûts économiques</u>															
Coûts du projet cacao ¹	132,000	184,000	179,000	205,000	168,000	119,000									
Moins crédit aux fermiers	(3,400)	(16,500)	(41,600)	(68,500)	(46,000)										
Plus frais d'exploitation	3,400	16,500	41,800	69,400	48,400	5,000	7,400	13,250	22,550	27,800	30,800	30,800	30,800	30,800	30,800
Travail familial ²	600	4,650	15,225	33,075	47,025	40,110	41,775	45,075	42,060	44,100	47,100	49,500	49,500	49,500	49,500
Frais SRCC postérieurs au projet cacao ¹							18,415	14,500	8,500	3,900	3,140	2,760	1,540		
Frais CACA/UCP postérieurs au projet cacao ¹							6,110	5,000	4,000	3,000	2,000	1,000	330		
Total	132,600	188,650	194,425	238,975	217,425	164,110	73,700	77,825	77,110	78,800	83,040	84,060	82,170	80,300	80,300
<u>Bénéfices économiques</u>															
Valeur économique de l'augmentation annuelle nette de production cacao ³							93,830	323,750	331,670	769,230	1,036,000	1,139,600	1,139,600	1,139,600	1,139,600
Bénéfices net	(132,600)	(188,650)	(194,425)	(238,975)	(217,425)	(164,110)	20,130	245,925	474,560	690,430	952,960	1,055,540	1,057,430	1,059,300	1,059,300
<u>Taux de rentabilité du sous projet cacao: 27%</u>															

¹ Imprévus physiques inclus. Net des droits et taxes d'importation.
² Travail familial à 150 FCFA/jour/personne.
³ Prix économiques de 259,000 Francs CFA par tonne de cacao (prix mondial de US\$0.32 par livre).

May 1974

TOGO
 PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
 TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE
 TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE DE CAFE
 PRIX FINANCIERS ET ECONOMIQUES POUR LE CACAO ET LE CAFE EN PRIX 1974

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89 to 2007/0
Coûts économiques															
Coûts de projet café ^{1/1}	121,000	169,500	165,500	189,000	155,000	110,000									
Moins crédit aux fermiers	(6,900)	(28,100)	(51,700)	(66,000)	(74,300)	(54,000)	(11,000)								
Plus frais d'exploitation	6,900	27,200	47,200	59,500	73,250	67,900	50,850	76,350	93,650	94,350	85,250	76,200	67,100	81,950	88,000
Travail familial ^{1/2}	1,575	5,475	12,075	23,400	41,115	58,410	78,420	95,400	102,825	102,045	99,720	98,970	98,675	107,205	111,000
Frais SROG postérieurs au projet café ^{1/1}							17,000	13,385	7,860	3,625	2,900	2,545	1,425		
Frais ONCA/UCR postérieurs au projet café ^{1/1}							5,640	4,600	3,700	2,750	1,850	925	310		
Total	122,575	174,075	173,075	205,900	195,065	182,310	140,910	169,735	208,035	202,770	189,720	178,640	167,510	189,155	199,000
Bénéfices économiques															
Valeur économique de l'augmentation annuelle nette de production de café ^{1/3}				100,423	316,485	646,495	1,038,720	1,307,867	1,343,032	1,278,112	1,165,855	1,053,597	1,209,135	1,298,400	
Bénéfice net	(122,575)	(174,075)	(173,075)	(205,900)	(96,662)	134,175	503,585	848,985	1,099,832	1,140,262	1,086,392	987,213	886,087	1,019,880	1,099,400
Taux de rentabilité du sous projet café: 40%															

^{1/1} Imprévus physiques inclus. Net des droits et taxes importation.
^{1/2} Travail familial à 150 FCFA/jour/personne.
^{1/3} Prix économique de 270,500 de francs CFAF par tonne de café (prix mondial de US\$55 par livre).

May 1974

ANNEX 10

TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO - CAFE

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE DU PROJET GLOBAL

PRIX FINANCIERS ET ECONOMIQUES POUR LE CACAO ET LE CAFE EN PRIX 1974
(*000 de francs CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89 tc 2607/8
Coûts économiques															
Coûts du projet global ¹	253,000	353,500	344,500	394,000	323,000	322,000									
Moins crédit aux fermiers	(10,300)	(44,600)	(93,300)	(134,500)	(120,300)	(54,000)	(11,000)								
Plus frais d'exploitation	10,300	43,700	89,000	128,900	121,650	72,900	58,250	89,600	116,200	122,150	116,050	107,000	97,300	112,750	118,600
Travail familiale ²	2,175	10,125	27,300	56,475	88,140	98,520	120,195	140,475	144,885	146,145	146,820	148,470	148,175	156,705	160,500
Frais SRCC postérieurs au projet cacao ¹							35,415	27,885	16,360	7,525	6,040	5,300	2,965		
Frais ONCA/UCP postérieurs au projet cacao ¹							11,750	9,600	7,700	5,750	3,850	1,925	640		
Total	255,175	362,725	367,500	444,875	412,490	346,420	214,610	267,560	283,145	281,570	272,760	262,700	249,680	269,455	279,500
Bénéfices économiques															
Valeur économique de l'augmentation annuelle nette de production cacao. ³							95,830	323,750	551,670	769,230	1,036,000	1,139,600	1,139,600	1,139,600	1,139,600
Valeur économique de l'augmentation annuelle nette de production café. ³								100,423	316,485	646,495	1,038,720	1,307,867	1,343,032	1,278,112	1,165,855
Total							100,423	316,485	742,325	1,362,470	1,839,537	2,112,262	2,314,112	2,305,455	2,193,197
Bénéfices net	(255,175)	(362,725)	(367,500)	(444,875)	(312,067)	(29,935)	327,715	1,094,910	1,574,392	1,830,692	2,041,352	2,042,755	1,943,517	2,079,280	2,158,700
Taux de rentabilité: 33%															

¹ Imprévus physiques inclus. Net des droits et taxes d'importation.² Travail familial à 150 FCFA/jour/personne.³ Prix économique de 257.000 francs CFA net tonne de cacao (prix mondial de US\$0,52 par livre).

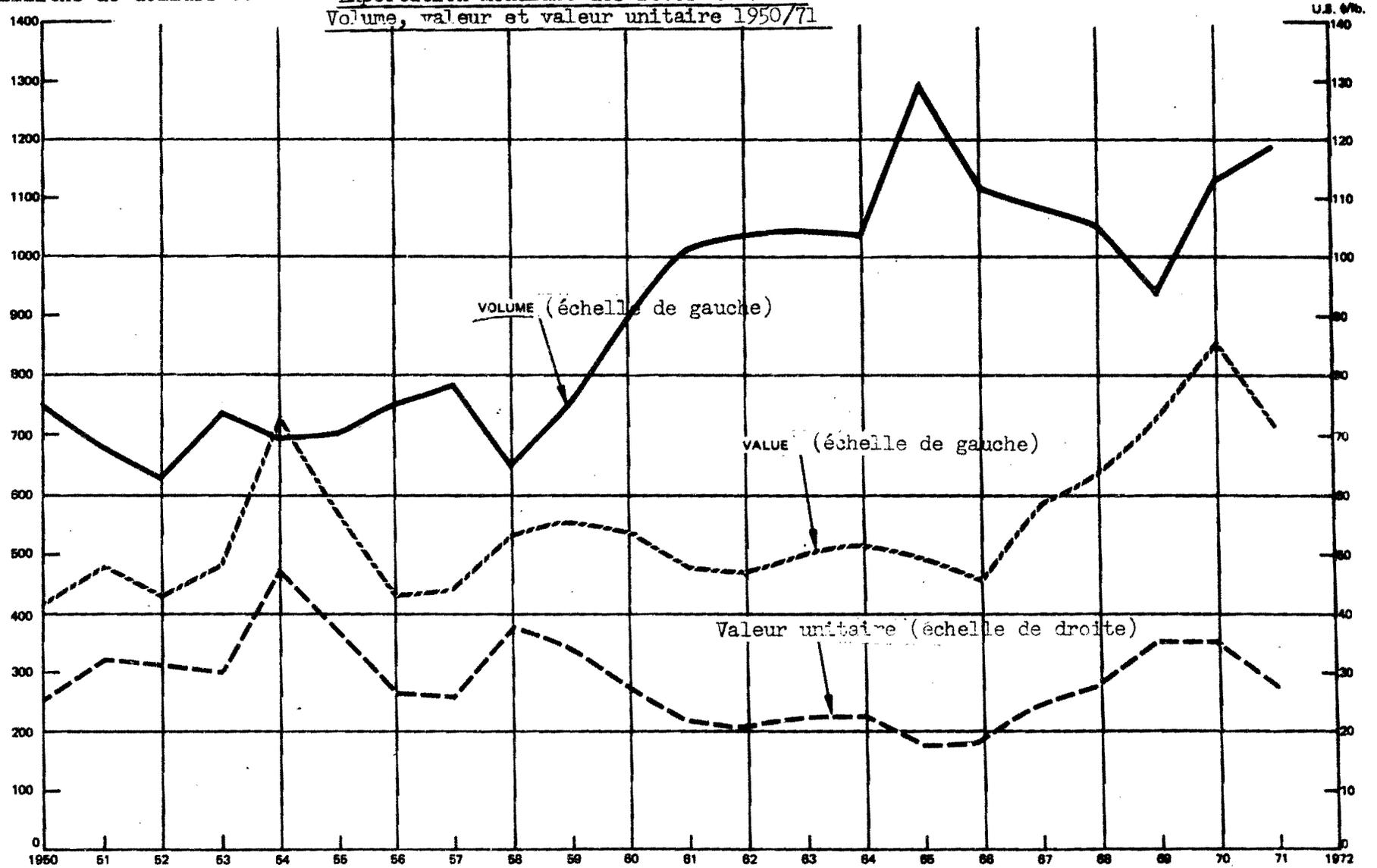
TOGO

Graphique 1

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

1,000 tonnes
ou millions de dollars US

Exportation mondiale des fèves de cacao
Volume, valeur et valeur unitaire 1950/71



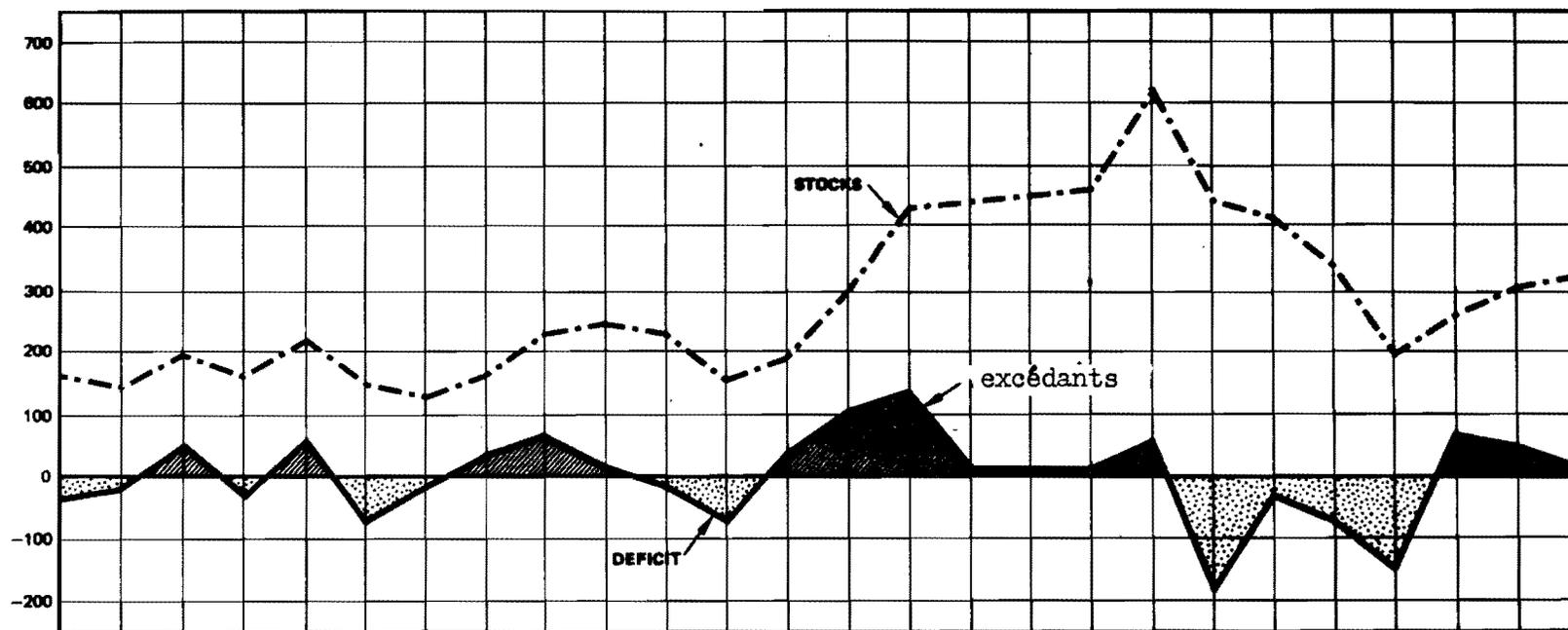
TOGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE

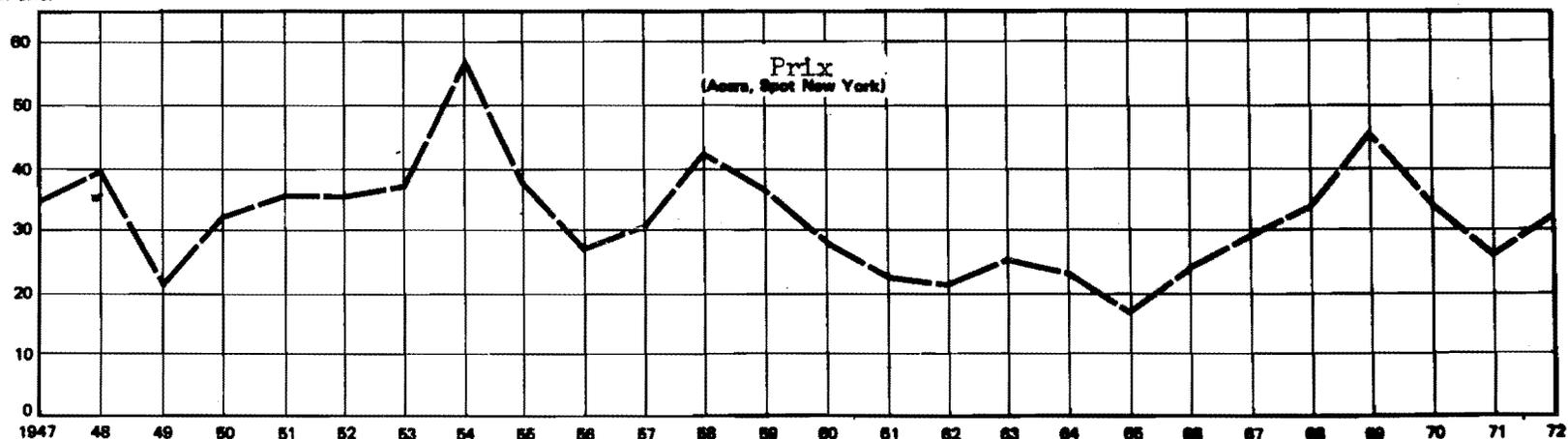
Graphique 2

Cacao: Excédents ou déficits, stocks et prix de marché
1947-72

1,000 tonnes



U.S. \$/lb.



TOGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT CACAO-CAFE
Sensibilité de taux de
rentabilité des composants café-cacao par
rapport aux prix mondiaux

Graphique 3

Prix mondiaux par rapport
 aux \$ US

